

Association Parc régional Chasseral



ETUDE DE PROJET

31 Janvier 2008

Rédaction

Fabien Vogelsperger / Parc régional Chasseral

André Rothenbühler / Région Jura-Bienne

Arnaud Brahier / Région Jura-Bienne

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	2
RESUME	6
PREMIERE PARTIE : TERRITOIRE DU PARC.....	8
1.1 HISTORIQUE	8
1.2 PERIMETRE(S) DU PROJET (VARIANTES POSSIBLES).....	11
1.3 VALEURS NATURELLES ET CULTURELLES QUI CARACTERISENT ET JUSTIFIENT LE PROJET	21
1.4 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES COMMUNES DU PROJET.....	40
1.5 ACTEURS IMPORTANTS.....	48
1.6 ORGANISATION DU TERRITOIRE	51
1.7 SITUATION DU MARCHÉ.....	56
1.8 GROUPES CIBLES.....	59
1.9 POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES.....	60
1.10 POTENTIELS	64
1.11 POSITIONNEMENT	66
DEUXIEME PARTIE : MANAGEMENT DU PARC.....	70
2.1 ORGANE RESPONSABLE	70
2.2 MANAGEMENT DU PARC.....	74
2.3 PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX ET REGIONAUX.....	77
2.4 ACCEPTATION DU PROJET DANS LES COMMUNES ET DANS LA POPULATION	78
2.5 COLLABORATION EN DEHORS DU TERRITOIRE DU PARC	79
TROISIEME PARTIE : PLANIFICATION	82
3.1 OBJECTIFS.....	82
3.2 PROJETS.....	83
3.3 CALENDRIER	89
3.4 CONTROLE DES RESULTATS	89
3.5 ANALYSE DES RISQUES.....	90
QUATRIEME PARTIE : BUDGET ET FINANCEMENT	91
4.1 MOYENS FINANCIERS UTILISES JUSQU'A PRESENT	91
4.2 BUDGET POUR LA CREATION.....	93
4.3 SOURCES DE FINANCEMENT	95
4.4 EXPLOITATION DE TOUS LES MOYENS D'AUTOFINANCEMENT	97

PREAMBULE

Pourquoi cette étude de projet ?




Cette étude de projet a pour objet d'introduire formellement la demande de reconnaissance comme parc d'importance nationale auprès de la Confédération. Elle est aussi le support pour la demande de soutiens financiers auprès des cantons de Berne et de Neuchâtel et la Confédération pour les années 2008 et 2009 et partiellement pour 2010.

L'objectif principal des années 2008 et 2009 est l'élaboration de la Charte qui sera valable pour les dix années à venir ainsi que la décision d'adhésion des communes par leur législatif communal.

Cette étude reprend des éléments de l'étude de faisabilité. Elle précise de manière plus forte la pertinence de la création d'un parc naturel régional « Chasseral ».

L'étude est établie selon les directives de la Confédération.

Pourquoi un Parc naturel régional Chasseral ?

-  **Pour que la région puisse toujours être un lieu de délasserement de grande qualité**
-  **Pour que les activités liées à l'environnement naturel puissent se maintenir et se renforcer dans un cadre paysager et naturel de qualité**
-  **Pour que la région continue à se développer et à innover dans la durabilité**

Le Parc naturel régional Chasseral prétend à une reconnaissance comme parc d'importance nationale :

 **parce qu'il est un site connu, qui présente un environnement naturel de grande qualité, accessible à tous, à proximité de grands bassins de populations**

 **parce que ses habitants ont toujours su allier authenticité avec innovation, ferment du développement durable**

Le Parc naturel régional Chasseral est au cœur d'un environnement économique performant. Il n'a pas pour objectif d'être moteur dans ce domaine, ce qui lui permettra de tenir compte de tous les intérêts pour mener une démarche effectivement durable.

Ce qu'est un Parc naturel régional : argumentaire à l'attention des communes et habitants de la zone d'études du Parc régional Chasseral

Bases légales

Les projets de parcs naturels régionaux sont reconnus, depuis le 6 octobre 2006, par une base légale (LPN, article 23 g):

Art. 23g Parc naturel régional

¹ *Un parc naturel régional est un vaste territoire à faible densité d'occupation qui se distingue par un riche patrimoine naturel et culturel et où constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités.*

² *Il a pour objet :*

a. de conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage ;

b. de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d'encourager la commercialisation des biens et des services qu'elles produisent.

Un parc naturel régional est donc complètement différent d'un parc national :

L'activité économique y est tout à fait possible et encouragée ;

Il ne génère aucune contrainte nouvelle de protection pour être reconnu. Ce sont les lois usuelles qui s'y appliquent.

Le Parc naturel régional est donc un outil de développement durable pour une région qui souhaite mettre en valeur conjointement son patrimoine naturel de grande valeur et ses activités économiques rurales pour permettre à l'ensemble de la population de s'y épanouir.

Possibilités d'actions d'un parc naturel régional

Un parc naturel régional peut :

Soutenir des projets qui s'inscrivent dans ses objectifs ;

Réaliser lui-même des projets (parcours VTT, équestre, panneaux d'information,...) ;

Faciliter les projets intercommunaux, entre différentes organisations ou privés ;

Mettre en place des stratégies globales et cohérentes (par exemple dans les domaines de la mobilité durable, de la communication ou encore du tourisme) ;

Préserver et valoriser la qualité naturelle et paysagère, dans une perspective dynamique et évolutive (pas de "mise sous cloche") ;

Promouvoir la région.

Les apports d'un parc naturel régional

Un parc naturel régional peut avoir des effets directs et indirects sur de nombreuses chaînes de valeurs ajoutées régionales. Il est au service de ses partenaires pour développer durablement le territoire qu'il couvre. A contrario, si personne ne s'y intéresse, il n'apportera rien.

Quelques exemples d'apports pour différents types de partenaires :

Pour les communes

Assurer la coordination entre divers acteurs ainsi que le développement d'actions sur plusieurs communes.

Permettre de réaliser des économies d'échelle en regroupant les forces ou d'obtenir plus facilement des financements (par exemple lors de la campagne de nettoyage des gouffres et dolines, les coûts à charge des communes ont pu être divisés par trois).

Réaliser des tâches qui exigent des compétences et du temps qu'on ne trouve pas isolément dans les communes (aménagement de réseaux de randonnées VTT ou équestres, valorisation de la végétation sommitale, circulation,...).

Pour les propriétaires

Le Parc peut faciliter la réalisation de certains projets pour entretenir le patrimoine, qu'un propriétaire seul aurait du mal à financer (entretien des forêts d'altitude avec le projet Grand Tétrás, restauration de murs de pierres sèches,...).

Pour les restaurateurs, les hôteliers

La promotion et les projets menés par le Parc attirent un certain public dont les restaurateurs, hôteliers peuvent tirer parti.

Ils peuvent aussi mettre en avant eux-mêmes l'image du Parc, ou encore participer à des réseaux qui seront soutenus par le Parc pour valoriser leurs prestations (labels "parc" pour les services, Route des Goûts et des Saveurs,...).

Pour les producteurs régionaux

Les produits régionaux sont associés aux parcs naturels régionaux dans l'esprit du public. Ils bénéficient ainsi de l'image du Parc et de sa promotion générale. Les producteurs peuvent aussi bénéficier, s'ils le souhaitent, du label fédéral (à venir) "produit du parc" ainsi que de conseils ou de projets spécifiques (par exemple, la Route de Goûts et des Saveurs).

Pour les agriculteurs

Pour eux, la création d'un parc est souvent ressentie comme une source de contraintes administratives supplémentaires. Il n'en est rien, bien au contraire. Le Parc souhaite une agriculture présente et forte, à la fois parce que c'est elle seule qui peut maintenir l'ouverture des paysages, d'autre part, parce qu'une grande partie des produits régionaux sont issus de l'agriculture. On notera aussi que Les pâturages boisés sont une des images fortes et emblématiques, témoins d'une agriculture de montagne.

Les agriculteurs peuvent ainsi :

- Bénéficier du soutien qui sera apporté aux produits régionaux ;
- Participer à des programmes d'entretien de la nature pour lesquels le Parc peut obtenir des moyens financiers ;
- Bénéficier des campagnes d'information sur l'agriculture que le Parc met en place (signalisation des vaches mères, informations sur l'estivage dans le journal du Parc...) ;
- Développer l'agritourisme toujours fortement associé à l'image d'un parc naturel régional pour le public.
- Etre soutenus par le Parc pour la résolution de conflits potentiels entre leurs activités et celles des autres usagers.

Pour les acteurs du tourisme

Les acteurs du tourisme qui profilent leurs prestations autour de l'idée de nature, découverte, expérience, profiteront de l'image du Parc. Ils pourront aussi bénéficier du label fédéral "services du Parc" ainsi que de conseils ou participer à des projets spécifiques (par exemple la promotion de sorties guidées).

Pour les acteurs de la protection de l'environnement

Les acteurs de la protection de l'environnement sont pour un certain nombre d'entre eux, partie du processus de création du Parc depuis l'émergence même de l'idée en 1998. Leur présence permet d'anticiper les éventuels conflits d'intérêt et de rechercher les meilleures réponses possibles.

Un certain nombre de projets actuellement en cours émanent directement de propositions de ce type d'acteurs.

Pour les habitants

Le Parc vise clairement à l'amélioration du cadre de vie et d'activités. En préservant et valorisant la qualité naturelle et paysagère, en créant des réseaux de randonnées, ou encore en contribuant au maintien d'activités décentralisées (agriculture, sylviculture, restauration, transports,...) il agit d'abord pour la population.

Pour les enfants

Les enfants bénéficieront à travers notamment des écoles, de programmes de découverte de leur environnement et de sensibilisation à l'importance du développement durable (campagne éducative « Nature et Paysage », semaine du Goût, ...).

RESUME

• Démontrer la faisabilité de la création, de la gestion et de l'assurance de la qualité du futur parc

L'association Parc naturel régional a été créée en septembre 2001 après 3 années de préparation. Des actions concrètes sont menées de manière continue de puis 2002, notamment grâce à un soutien par le dispositif REGIO + jusqu'à fin 2006 relayé par le canton de Berne en 2007.

L'existence depuis 6 ans de cette structure, la réalisation de projets et l'adhésion de communes à l'organisation sont un garant de la faisabilité et de la crédibilité de la présente demande.

• Quelles sont les caractéristiques spécifiques au site proposé pour en faire un parc naturel régional ?

Le site du Chasseral se caractérisent par :

Des paysages très diversifiés et bien conservés, une concentration d'écosystèmes, une région connue et fréquentée, un positionnement à la croisée de zones d'influence, une région ouverte à l'innovation notamment dans les énergies, une accessibilité aisée, des habitants fiers de leur environnement

• Qu'est-ce qui fait l'originalité / la singularité du territoire prévu, en quoi se distingue-t-il des territoires avoisinants ou d'autres projets de parcs ?

Le Chasseral est un phare repérable loin à la ronde et bien connu. Son ambiance alpine est connu et recherché. Ses paysages ruraux, notamment d'altitude présente de grandes richesses naturelles spécifiques.

• Quel est l'orientation / le profil du futur parc et comment se positionnera-t-il par rapport aux autres parcs suisses d'importance nationale ?

Le projet de Parc naturel régional Chasseral résulte d'une volonté de gérer les activités touristiques sur Chasseral pour que l'environnement naturel puisse être maintenu sur le long terme : ce projet est bien animée d'une volonté de développement durable et pas seulement de gain économique.

• En quoi ce projet de parc est-il important pour la région ?

Le projet de Parc régional Chasseral permettra de garantir un environnement naturel de qualité, de soutenir les activités qui ont lien fort avec l'environnement naturel, de créer des perspectives dynamiques facilitant le maintien et la qualité de vie des habitants.

• Quelle est l'acceptation de ce projet dans la région ?

Vingt neuf communes soutiennent actuellement le projet de Parc régional Chasseral : A l'occasion de l'étude de projet, les exécutifs communaux ont été formellement sollicités pour un engagement de leur commune jusqu'à la ratification par les corps législatifs prévus en décembre 2008.

• Qu'est-ce qui motivera les visiteurs à venir dans cette région ?

Chasseral est déjà fréquenté. Les habitants des agglomérations avoisinantes ont une réaction émotive favorable à la notion de Parc. Le Parc, pour exister devra veiller à mettre en place en douceur des dispositifs pour une fréquentation touristique harmonieuse.

• Quelles perspectives économiques le projet de parc ouvre-t-il pour la région ?

Le Parc devra veiller à ce que la fréquentation touristique actuelle génère plus de retombées économiques. L'interprétation du territoire, très peu développée et organisée, présente de réelles perspectives.

• Quel est le financement prévu pour le parc, à court et à long terme ?

Le budget du Parc devrait avoisiner le million par an, soit près de 4'800 CHF par km². Les ambitions opérationnelles sont limitées par les perspectives de mobilisation de ressources régionales, qui sont faibles ici.

• Quelles prestations du futur parc justifient l'aide financière de la Confédération ?

Un Parc génère des revenus, non pas directement pour lui-même, mais pour l'ensemble de l'économie de la région. Il est donc tributaire de financement public, stable sur la durée.

Le Parc a besoin des financements de la Confédération parce que :

- Le dispositif Regio + qui lui a permis de démarrer ses activités en 2002 est arrivé à échéance en décembre 2006.
- L'entrée en vigueur des bases légales a entraîné un agrandissement de la zone d'action et donc des besoins financiers.

PREMIERE PARTIE : TERRITOIRE DU PARC

1.1 HISTORIQUE

1.11 Contexte

« Un parc naturel régional dans la région de Chasseral » : Les premières idées allant dans ce sens remontent à 1997, parce que :

- L'Usine Ciments Vigier SA crée une nouvelle carrière dans la partie Est du massif de Chasseral. Dans le cadre de la discussion des mesures de compensation, la nécessité d'avoir une vision globale du massif, notamment par rapport aux pressions sur l'environnement, est exprimée.
- La fermeture du télésiège "Nods-Chasseral " en 1989 et l'importance du trafic routier pose la question de la gestion des flux touristiques et notamment du trafic automobile privé sur le massif.

Ces deux problématiques, suivies notamment par la région de montagne Jura-Bienne, débouchent sur l'idée de créer un concept de développement intégré du massif.

A cette période (années 1999-2000) se précise aussi l'idée de créer en Suisse des parcs naturels régionaux. Le SEREC est mandaté par l'OFEV pour faire des propositions dans ce sens. L'idée de concept de développement intégré est donc très vite transformée en projet de parc naturel régional.

1.12 Elaboration du Plan directeur Chasseral

Fin décembre 1998, un groupe de pilotage se met en place. Il est composé de:

Membres

Pierre	Mosimann	Président	OACOT
André	Rothenbühler	Secrétariat	Région Jura-Bienne
Aline	Bassin	Secrétariat	Région Jura-Bienne
Armelle	Combre		Jura bernois Tourisme
Alain	Ducommun		Pro Natura
Willy	Sunier		Commune de Nods
Stéphane	Boillat		Commune de Saint-Imier
Nicolas	Bessire		Division forestière
Francis	Daetwyler		Région Centre-Jura
Maria	Vivone		Région Val-de-Ruz
Elisabeth	Alena		Aménagement du territoire du canton de Neuchâtel
Philippe	Dutoit		CFVA de Loveresse

Mandataires pour études

Philippe	Fallot	Nature	Bureau le Foyard
Urs	Känzig	Nature	SigmaPlan
Philippe	Gasser	Transports	Bureau Roland Ribl et Associés
André	Rothenbühler	Tourisme	
Aline	Bassin	Coordination générale	Région Jura-Bienne

Ce groupe élabore un plan directeur Chasseral, piloté par les régions d'aménagement et co-financé par le canton de Berne. Ce travail est réalisé sur la base de trois études sectorielles: "développement touristique", "nature et paysage" et "transports". Ce plan directeur est

soumis en procédure d'information et de consultation en mai 2001 dans les communes bernoises concernées.

Par contre, aucune piste de planification équivalente n'est trouvée pour les zones de Chasseral du côté neuchâtelois. Néanmoins, la Région Val-de-Ruz et trois communes avec un fort lien au Chasseral participe à l'ensemble des travaux.

Les services cantonaux bernois produisent les résultats de l'examen préalable en mars 2003.

Selon leurs analyses, une reformulation est nécessaire pour les aspects:

- Gestion et suivi du plan directeur Chasseral
- Lisibilité de la cartographie
- Corrections et compléments de fiches
- Suppression de la zone prioritaire d'action et meilleures représentations des zones sensibles
- Approfondissement de la thématique « gestion des flux »

Ces adaptations modifient suffisamment le contenu pour qu'une nouvelle formulation complète soit nécessaire. Ce travail a été mis en attente, tant que les procédures exigées par la législation sur les parcs naturels régionaux n'étaient pas clairement établies, et ce pour éviter les doublons et les confusions au niveau de l'information publique.

1.13 Création de l'association "Parc régional Chasseral".

Parallèlement à la consultation des communes sur le plan directeur, une demande de principe à une éventuelle future participation à une association permettant de mettre en œuvre le plan a été posée.

Le bon retour de 11 communes sur les 25 consultées, permet la mise en place d'une association. Celle-ci est créée le 21 septembre 2001 avec près de 150 membres fondateurs dont 11 communes.

1.14 Le soutien de Regio Plus

L'instrument de politique régionale Regio Plus est sollicité et obtenu pour soutenir le développement de l'association et la traduction dans les faits du plan directeur Chasseral. Le soutien de Regio Plus concerne la période 2002-2006. Il a pris fin en décembre 2006.

1.15 Les premières actions

Le soutien financier des communes et de Regio Plus permet:

- L'engagement de personnel permanent courant 2002
- Le montage et la réalisation des premiers projets
- La mobilisation de financements de tiers.

Les principaux projets développés et en cours depuis mai 2002 sont :

Nature et paysage

- protection et mise en valeur de la végétation sommitale
- réintroduction du Sabot de Vénus
- protection du Grand Tétrás (réserve forestière, travaux en forêts, gestion des dérangements, programme de mesures sur 15 ans)

Développement touristique et régional

- parcours VTT
- réseau équestre
- promotion des produits régionaux

Gestion des transports et Flux

- signalisation des métairies et schéma de circulation
- nouvelle ligne de bus Nods-Chasseral
- brochure de promotion des transports publics

Education-Sensibilisation

- journal du Parc Régional Chasseral
- travail avec les écoles (organisation d'une semaine hors cadre avec l'école de Corgémont, mise en place de visites chez des producteurs dans le cadre de la semaine du goût).

1.16 Les coûts engagés

Le Parc régional Chasseral a engendré des coûts pour un peu plus de deux millions de CHF lors la période 2002-2006. Environ un quart des frais sont liés aux dépenses de fonctionnement. Les trois quarts restant ont été investis directement pour le montage et la réalisation de projets.

1.17 Les ressources

Pour les premières mesures, les ressources principales ont été :

- | | |
|---------------------------|---------------|
| - Regio Plus : | 1'000'000 CHF |
| - Cantons : | 115'000 CHF |
| - Communes : | 300'000 CHF |
| - Partenaires, sponsors : | 500'000 CHF |

1.2 PERIMETRE(S) DU PROJET (VARIANTES POSSIBLES)

1.2.1 Liste des communes

Communes prises en compte pour l'étude de projet

		Noms	Surface en km ²	Habitants
1	BE	Corgémont	17.68	1'523
2	BE	Cormoret	13.47	508
3	BE	Cortébert	14.76	738
4	BE	Courtelay	22.18	1'198
5	BE	Diesse	9.48	428
6	BE	Evilard	3.70	2'320
7	BE	La Heutte	8.10	509
8	BE	La Neuveville	6.79	3'512
9	BE	Lamboing	9.08	671
10	BE	Mont-Tramelan	4.21	128
11	BE	Nods	26.61	716
12	BE	Orvin	21.56	1'231
13	BE	Plagne	7.46	387
14	BE	Prêles	6.96	808
15	BE	Péry	15.69	1'326
16	BE	Renan	12.63	796
17	BE	Romont	7.08	207
18	BE	Saint-Imier	20.89	4'758
19	BE	Sonceboz-Sombeval	15.01	1'732
20	BE	Sonvilier	23.77	1'145
21	BE	Tramelan	24.85	4'240
22	BE	Vauffelin	5.95	431
23	BE	Villeret	16.24	897
24	NE	Cernier	9.10	2'076
25	NE	Dombresson	12.78	1'630
26	NE	Enges	9.58	288
27	NE	Le Pâquier	9.58	210
28	NE	Lignièrès	12.52	960
29	NE	Villiers	10.59	419
30	NE	Chézard-St-Martin	13.05	1'689
			391.35	37'481

Communes et agglomération de Bienne

Selon l'Office fédéral de la statistique les communes de Vauffelin et de Plagne font partie de la ceinture de l'agglomération biennoise (mais pas de l'agglomération). On notera que les communes de Péry, La Heutte, Orvin, Vauffelin, Plagne, Romont sont intégrées dans les réflexions politiques concernant l'agglomération biennoise.

Il n'en reste pas moins, qu'au niveau de l'habitat, du bâti, de l'environnement naturel et du paysage, ces six communes sont typiquement rurales. Les villages sont clairement identifiables dans le paysage et bien séparés par des zones de culture ou de forêts et pâturages. Le nombre d'habitants pour chacun des villages est faible avec un maximum de 1'326

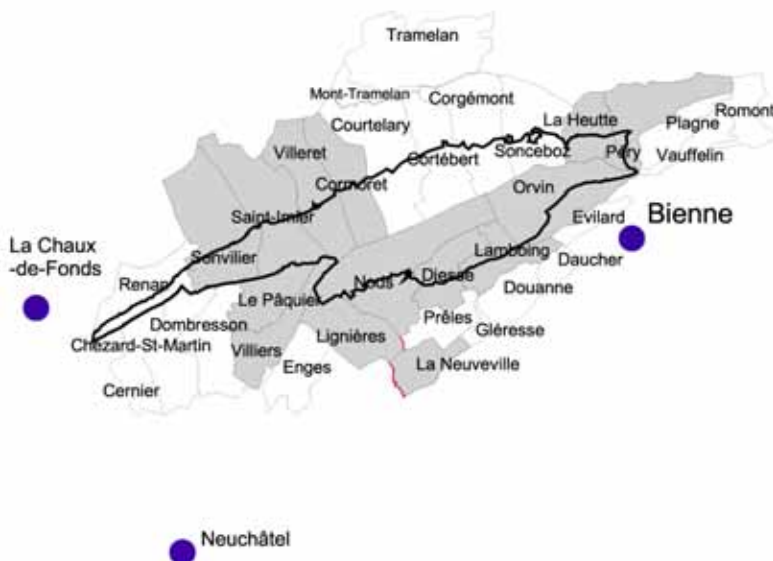
1.22 Rappel sur les périmètres progressifs de travail du Parc

Etape 98-2001 : Plan directeur Chasseral



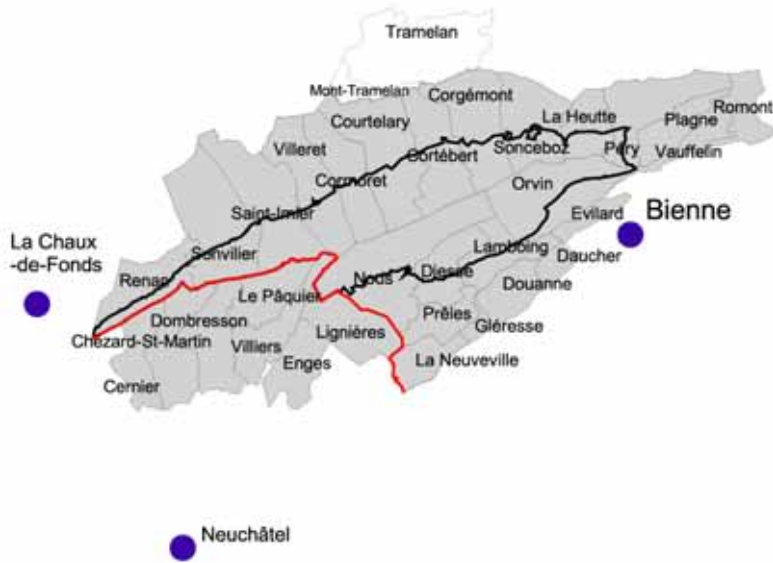
Le plan directeur Chasseral comprend les surfaces au dessus de la limite inférieure des forêts du massif de Chasseral, partie bernoise.

Etape 2002-2006 : Regio+



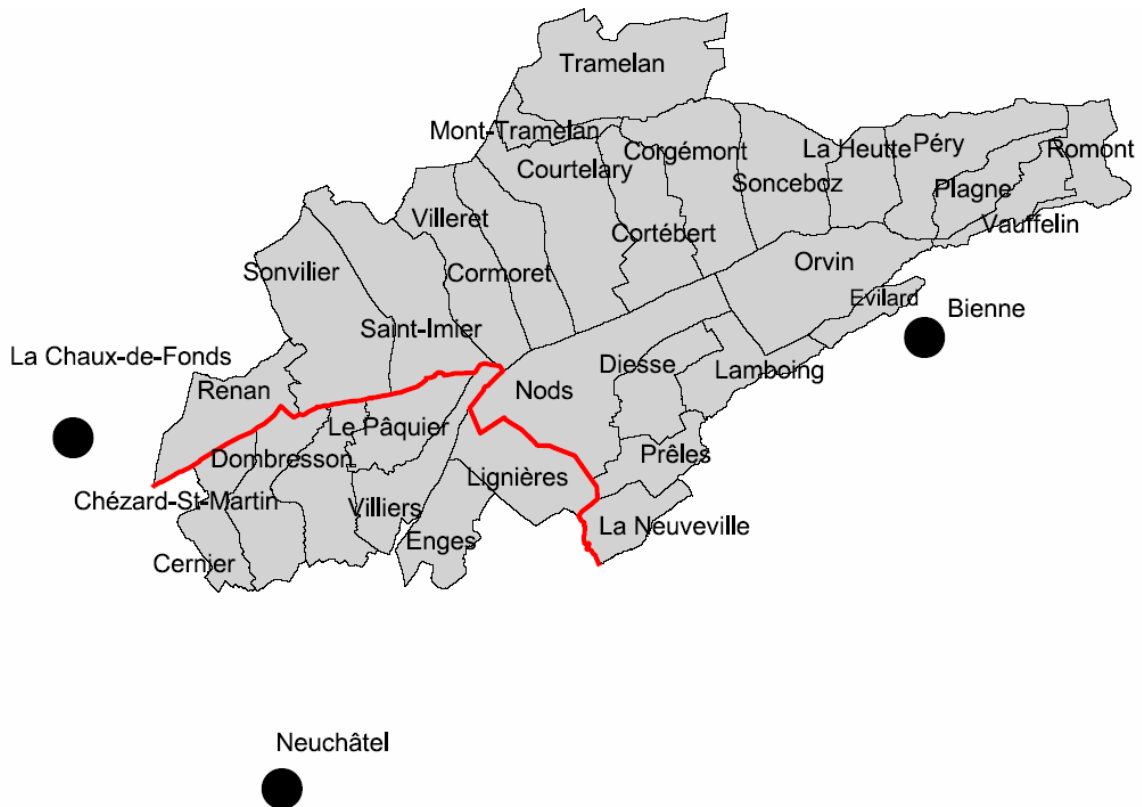
En gris apparaissent les communes membres du Parc qui cotisent 4 CHF par an et par habitant (état septembre 2007).

Etape 2006-juin 2007 : Etude de faisabilité



En gris, les communes comprises dans l'étude de faisabilité (novembre 2006 et juin 2007).
Tout le territoire des communes concernées est intégré, comme l'exige les bases légales.

Etape Juillet 2007- janvier 2008 : Etude de projet



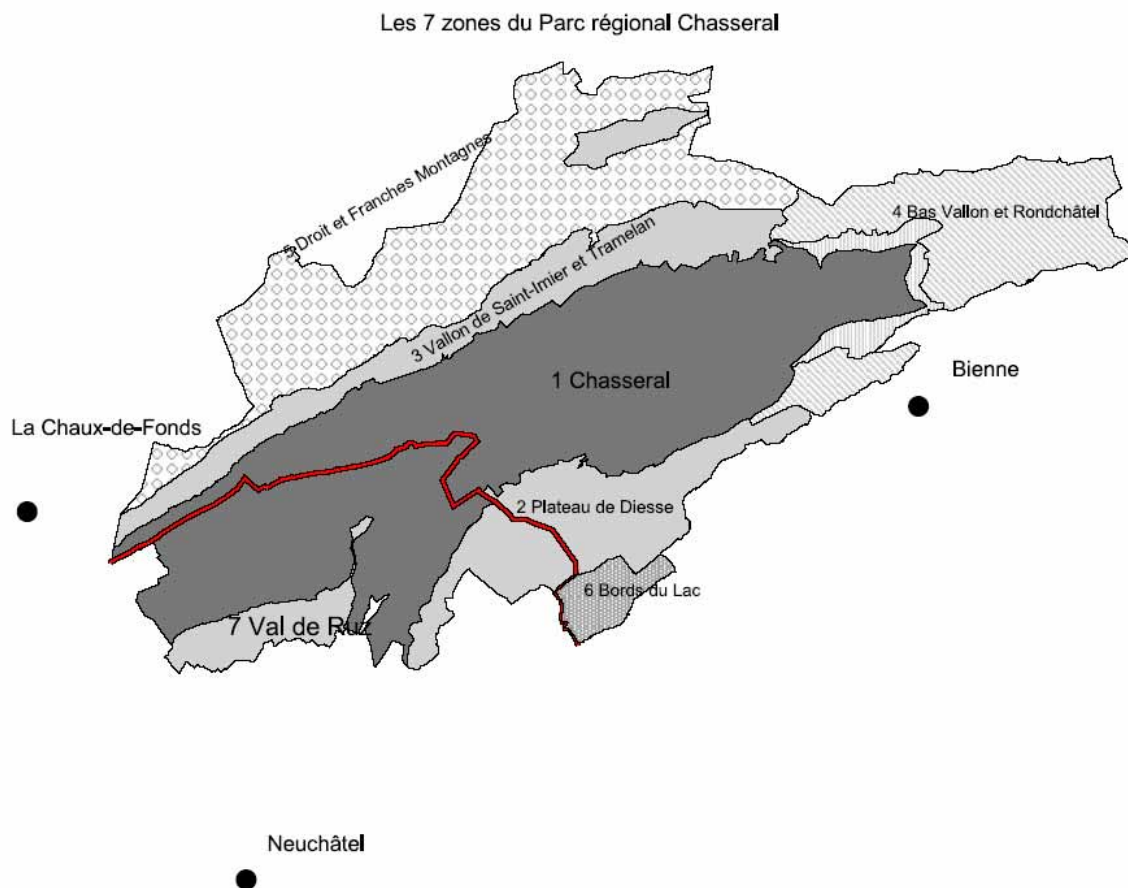
Suite à l'étude de faisabilité, certaines communes ont fait part de leur intention de ne pas faire partie du Parc. Il s'agit notamment des trois communes alémaniques de la rive gauche du Lac. Ces trois communes sont toutefois intéressées par le développement du tourisme durable ainsi que par une collaboration future qui reste à étudier.

Le Canton de Berne a proposé au Parc de prendre également contact avec les communes de Tramelan, Mont-Tramelan et La Ferrière. Les deux premières ont marqué leur intérêt. La Ferrière ne souhaitait pas être intégrée ; elle fait déjà partie du projet de Parc du Doubs.

Afin de bien appréhender les caractéristiques du territoire du Parc et de bien cibler les mesures à réaliser, le Parc, dans sa forme idéale, est subdivisé en sept zones distinctes :

1.23 Territoire "idéal" du Parc régional Chasseral

Le territoire "idéal" du Parc régional Chasseral présente une cohérence globale forte avec différents secteurs spécifiques et complémentaires. Les actions à développer ne seront donc pas uniformes mais devront tenir compte de ces spécificités.



1. Chasseral

<i>Caractéristiques majeures :</i>	Nature et paysage de haute qualité
<i>Surface :</i>	162 km ² (NE 54 km ² et BE 108 km ²)
<i>Communes concernées : 22</i>	Renan, Sonvillier, Saint-Imier, Villeret, Cormoret, Courtelary, Cortébert, Corgémont, Sonceboz, La Heutte, Péry, Orvin, Lamboing, Diesse, Nods, Lignièrès, Enges, Le Pâquier, Villiers, Dombresson, Chézard-Saint-Martin, Cernier
<i>Habitants :</i>	Il n'y a pas de localités. L'habitat à l'année se limite à quelques centaines d'habitants
<i>Commentaire :</i>	Cette zone correspond à la montagne de Chasseral jusqu'à la limite inférieure des forêts (zone du Plan directeur Chasseral), ainsi qu'aux deux prolongements montagneux de Chasseral entourant le Val de Ruz (début de Chaumont et Mont d'Amin avec la Joux du Plâne). C'est le noyau et la raison d'être du Parc. Les actions ont été jusqu'à présent concentrées sur cette zone.

2. Plateau de Diesse

<i>Caractéristiques majeures :</i>	Superbe paysage ; zone rurale avec un fort attrait résidentiel
<i>Surface :</i>	37 km ² (NE 13 km ² et BE 24 km ²)
<i>Communes concernées : 6</i>	Lamboing, Prêles, Diesse, Nods, Lignièrès et Enges
<i>Habitants :</i>	3'878: répartis de manière assez équilibrée sur les 6 communes. La plus petite est Enges (288 hab.) et la plus grande Lignièrès (960 hab.)
<i>Commentaire :</i>	Les actions développées sur cette zone auront pour objectif de maintenir une haute qualité de vie locale (attractivité résidentielle, transports, vie associative).

3. Vallon de Saint-Imier et Tramelan

<i>Caractéristiques majeures :</i>	L'activité principale est industrielle (microtechnologies et horlogerie). Saint-Imier et Tramelan concentrent également des activités très importantes dans les domaines de la formation et de la santé, aussi bien initiales que continues.
<i>Surface :</i>	39 km ²
<i>Communes concernées : 9</i>	Renan, Sonvillier, Saint-Imier, Villeret, Cormoret, Courtelary, Cortébert, Corgémont, Sonceboz et Tramelan
<i>Habitants :</i>	17'663
<i>Commentaire :</i>	L'activité industrielle du Vallon de Saint-Imier et de Tramelan est respectueuse de l'environnement. Elle doit pouvoir continuer à se développer de façon prioritaire. L'appartenance à un parc naturel régional ne doit pas empêcher ce développement industriel mais contribuer à améliorer le cadre de vie de la population et faciliter ainsi le maintien ou l'arrivée de la main-d'œuvre nécessaire.

4. Bas-Vallon et Rondchâtel

<i>Caractéristiques majeures :</i>	Communes de l'agglomération biennoise et fond de vallée marqué par l'activité industrielle, les transports et l'agriculture intensive (hachures), avec aussi le lit de la Suze.
<i>Surface :</i>	54 km ² (dont Evillard 4 km ²)
<i>Communes concernées : 7</i>	Orvin, la Heutte, Péry, Vauffelin-Frinvillier, Plagne, Romont, Evillard
<i>Habitants :</i>	6411
<i>Commentaire :</i>	Ciments Vigier SA, dans la cluse industrielle de Rondchâtel est à l'origine du Parc. Un projet de fusion entre ces communes (hors Evillard) est très avancé (votation en juin 2008). Les actions dans cette zone seront notamment influencées par la proximité de Bienne et les collaborations à instaurer.

Les caractéristiques industrielles et d'agriculture intensive du fond de vallée sont présentées par des hachures sur la carte.

5. Montagne du Droit, et Franches Montagnes

<i>Caractéristiques majeures :</i>	Région attractive pour le tourisme vert. Présence de huit éoliennes (et d'autant en projet), d'une centrale solaire et d'un observatoire astronomique.
<i>Surface :</i>	84 km ²
<i>Communes concernées : 11</i>	Renan, Sonvillier, Saint-Imier, Villeret, Cormoret, Courtelary, Cortébert, Corgémont, Sonceboz, Mont-Tramelan et Tramelan
<i>Habitants :</i>	Pas de localité, mais de l'habitat dispersé
<i>Commentaire :</i>	Cette région est d'un intérêt certain pour un parc naturel régional, avec ses installations d'énergie renouvelable, son attractivité touristique et les splendides pâturages boisés des Franches-Montagnes, Cette zone est limitrophe du projet du Parc du Doubs

6. Bord du lac

<i>Caractéristiques majeures :</i>	Littoral en face de l'île Saint-Pierre, lac attractif avec ses plages, vignes et son centre médiéval splendide inscrit à l'inventaire fédéral du patrimoine (ISOS). Espace exigu avec des problèmes de transport ayant des répercussions au niveau national (A5 et doublement de la voie CFF)
<i>Surface :</i>	7 km ²
<i>Communes concernées : 1</i>	La Neuveville
<i>Habitants :</i>	3'515
<i>Commentaire :</i>	Région importante pour mettre en œuvre les complémentarités touristiques Lac – Montagne. L'office du tourisme de La Neuveville est un bon point d'accès au Parc.

7. Val-de Ruz

<i>Caractéristiques majeures :</i>	Zone marquée par son attractivité résidentielle, au paysage agricole spécifique, avec des industries intégrées dans l'habitat.
<i>Surface :</i>	11 km ²
<i>Communes concernées : 5</i>	Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Villiers et Le Pâquier
<i>Habitants :</i>	6'024
<i>Commentaire :</i>	Le Val-de-Ruz, bien que sa vocation résidentielle soit nette, n'en demeure pas moins une zone bien marquée au niveau paysager et au niveau culturel, qui se manifeste par un foisonnement associatif important. L'ECMTN, Evologia et les manifestations culturelles qui s'y déroulent, mettent en évidence ces caractéristiques agricoles et culturelles. L'association EcoRéseaux Val-de-Ruz est une organisation très active dans le domaine de l'environnement.

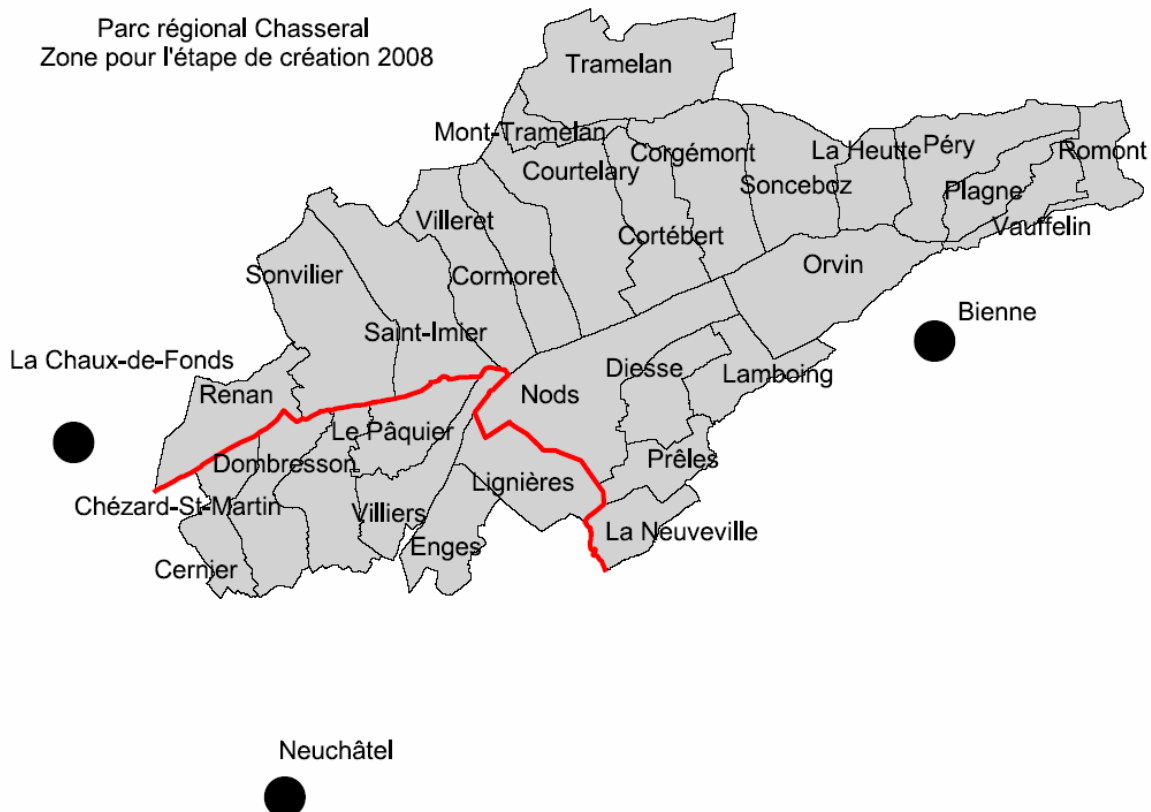
1.24 Territoire et communes pour la phase de création, année 2008**Communes prises en compte pour la phase de création ***

* voir décision d'engagement des communes en annexe

		Noms	Surface en km ²	Habitants
1	BE	Corgémont	17.68	1'523
2	BE	Cormoret	13.47	508
3	BE	Cortébert	14.76	738
4	BE	Courtelay	22.18	1'198
5	BE	Diesse	9.48	428
6	BE	La Heutte	8.1	509
7	BE	La Neuveville	6.79	3'512
8	BE	Lamboing	9.08	671
9	BE	Mont-Tramelan	4.21	128
10	BE	Nods	26.61	716
11	BE	Orvin	21.56	1'231
12	BE	Plagne	7.46	387
13	BE	Prêles	6.96	808
14	BE	Péry	15.69	1'326
15	BE	Renan	12.63	796
16	BE	Romont	7.08	207
17	BE	Saint-Imier	20.89	4'758
18	BE	Sonceboz-Sombeval	15.01	1'732
19	BE	Sonvilier	23.77	1'145
20	BE	Tramelan	24.85	4'240
21	BE	Vauffelin	5.95	431
22	BE	Villeret	16.24	897
23	NE	Cernier	9.1	2'076
24	NE	Chézard-Saint-Martin	13.05	1'689
25	NE	Dombresson	12.78	1'630
26	NE	Enges	9.58	288
27	NE	Le Pâquier	9.58	210
28	NE	Lignièrès	12.52	960
29	NE	Villiers	10.59	419
			387.65	35'161

Suite à l'élaboration de ce présent dossier de projet, les exécutifs communaux ont été appelés à confirmer leur souhait de participer au Parc. Leur engagement est confirmé que pour l'année 2008 dans la mesure où les législatifs communaux seront appelés à prendre une décision en décembre 2008. (voir aussi le chapitre 2.4, acceptation du projet dans les communes et la population).

Ainsi le territoire pour l'année 2008 est le suivant (voir engagement écrit en annexe) :



Ce territoire pour l'année 2008 correspond à celui pris en compte pour la phase de projet avec Evillard en moins. L'investissement pour cette étude est donc bien optimisé.

L'analyse synthétique de ce territoire est la suivante :

Communes : 29	Corgémont, Cormoret, Cortébert, Courtelary, Dieesse, La Heutte, La Neuveville, Lamboing, Mont-Tramelan, Nods, Orvin, Péry, Plagne, Prêles, Renan, Romont, Saint-Imier, Sonceboz-Sombeval, Sonvilier, Tramelan, Vauffelin-Frinvillier, Villeret sur le canton de Berne et Lignièrès, Enges, Le Pâquier, Villiers, Dombresson, Cernier, Chézard-Saint-Martin sur le canton de Neuchâtel
Habitants	35'161 (7'720 sur NE et 27'889 sur BE)
Superficie	387 km ² (77 km ² sur NE et 310 km ² sur BE)
Avantages	Cohérence globale, masse critique intéressante, complémentarités à valoriser,
Inconvénients	deux cantons (complexité administrative, en raison des législations et politiques différentes)

1.25 Territoire et communes pour la phase de création, année 2009 et pour la mise en œuvre de la Charte (2010-2019)

Les législatifs communaux vont ratifier en décembre 2008 la participation de chaque commune au Parc. Ainsi le territoire « définitif » sera connu dès janvier 2009 et permettra de préparer la Charte sur un territoire connu et qui est fixé jusqu'en 2019.

En fonction des décisions, divers cas de figure peuvent se présenter. L'association du Parc régional Chasseral devra rapidement tirer les conclusions de ces ratifications.

1.26 Les relations avec les Parcs voisins du Doubs et de Thal

- ***Relations avec le Projet de parc naturel régional du Doubs***

Les Parcs du Doubs et de Chasseral sont limitrophes sur plusieurs kilomètres. Ils partagent de fait des éléments géographiques communs, notamment les Franches Montagnes et leurs spécificités : pâturages boisés, Tête de Moine, ski de fond...

Par ailleurs, ils ont des préoccupations communes, du fait que certains de leurs interlocuteurs sont les mêmes : canton de Neuchâtel, Ville de la Chaux-de-Fonds, Association Centre-Jura, Fondation rurale Interjurassienne, Watch Valley...

Des échanges informels se font sur ces divers points.

Néanmoins l'état d'avancement des activités dans chacun des projets est aujourd'hui très différent ce qui ne permet guère de déboucher sur des collaborations opérationnelles pour l'instant.

Ce n'est donc que sur le moyen et long terme que des collaborations plus poussées, voire une fusion, pourront être envisagées.

- ***Relations avec le Naturpark Thal***

Les limites extrêmes des Parcs de Thal et de Chasseral ne sont distantes que de quelques kilomètres.

La sauvegarde de l'Alouette Lulu est menée simultanément par les deux Parcs. Des échanges sont développés dans ce cadre. Les deux parcs ont d'ailleurs été primés en 2006 par Pro Natura pour cette démarche concertée.

Néanmoins, comme cela est fréquent dans le Jura, les échanges habituels entre ces deux régions sont rares, les langues différentes accentuant le phénomène. On ne peut donc guère envisager plus que des collaborations ponctuelles.

1.3 VALEURS NATURELLES ET CULTURELLES QUI CARACTERISENT ET JUSTIFIENT LE PROJET

Une analyse plus complète sera déposée dès que l'évaluation des valeurs naturelles et paysagères par commune, selon les directives, aura été effectuée (mai 2008).

1.31. Paysages / Types de paysages

1.31.1. Perception générale

Le paysage du Parc régional Chasseral présente d'une part

- un territoire doucement plissé et aux symétries redondantes, un territoire dont la physionomie générale est douce :
 - large synclinaux de la Vallée de la Suze et du Val de Ruz, « plateaux » de Diesse et des Franches-Montagnes
 - dominance reposante des tons verts grâce à une couverture végétale omniprésente, impression de sécurité dans les pâturages boisés ouverts, agréable accompagnement d'éléments culturels liés à l'exploitation rurale comme les murs en pierres sèches, etc.
- un paysage grandiose, âpre, sauvage et divers :
 - des panoramas époustouflants tout au long des nombreuses crêtes élevées
 - une érosion karstique impressionnante qui casse la régularité des formes, qui ronge et éventre les couches géologiques
 - de grands espaces forestiers sauvages à flanc de coteau
 - des portions de paysages très diversifiés ; des crêts rocheux balayés par des vents violents (ambiance alpine) aux vignes en terrasses (ambiance méditerranéennes) en passant par l'atmosphère boréale des tourbières

1.31.2. Géologie et géomorphologie

L'ossature du paysage de la région de Chasseral est constituée par la surrection de couches sédimentaires. Le plissement des couches a fixé les grandes lignes du paysage en agençant dans un axe nord-est/sud-est une succession d'anticlinaux (monts) et de synclinaux (vallées) plus ou moins parallèles les uns par rapport aux autres. Leurs formes très marquées, avec des contrastes forts entre pente et replats sont typiques du **Jura plissé**. Cette géologie offre une grande diversité de formes dans le périmètre du Parc :

- plissement typique avec l'énorme anticlinal de Chasseral – le plus élevé de la partie orientale de la chaîne jurassienne – et le synclinal profond de la Vallée de la Suze
- synclinal aplati par des dépôts du Plateau de Diesse
- synclinal en auge du Val de Ruz
- succession de synclinaux et anticlinaux de faible amplitude formant le « Plateau » des Franches-Montagnes
- etc.

L'érosion karstique a enrichi ce modèle général en ciselant de nombreuses formes très marquantes dans le paysage :

- divers types de cluse, ruz et vallées sèches
- combes anticlinales
- boutonnière
- dolines, etc

Les glaciations n'ont pas été en reste pour modeler profondément les paysages de Chasseral :

- « creusage » du Lac de Bienne
- moraines latérales

Pour mémoire nous notons encore ici quelques particularités géologiques très connues :

- crêt séquanien de l'arête de Chasseral
- Combe Grède et Combe Biosse

- boutonnière du Champ Meusel
- pli coffré de la Montagne du Droit
- alignements de dolines dans l'anticlinal
- glacière du Creux de glace
- blocs « laboureurs » de Nods
- résurgences karstiques de la Dou

1.31.3. Biotopes

1.31.3.1. Grands types paysagers

Le paysage végétal résulte d'un brassage complexe de facteurs climatiques, pédologiques, géologiques, humains, etc. les « biotopes » contribuent à trois grandes structures paysagères :

- Pâturages boisés : les pâturages boisés ont une importance primordiale dans le paysage du Parc régional Chasseral. D'une part l'écotone pâturage boisé (mélange de milieux ouverts et fermés) est spécifique à l'arc jurassien et d'autre part les surfaces en pâturages boisés au sein du périmètre de la présente étude sont très importantes, situées vers 35% de la surface totale ! Les pâturages boisés découlent directement de paramètres économiques et pédologiques (sols peu profonds, élevage laitier qui est l'exploitation optimale ici) et socio-culturels (organisation collective de l'estive des têtes de bétail) et historiques (défrichements, histoire industrielle des hauts fourneaux).
- Surfaces forestières : les versants des anticlinaux sont drapés d'un manteau continu de forêts. La couverture forestière est importante dans la région puisqu'elle marque près de 40 % de la surface totale. La racine-même du mot Jura, dérivée du celte « *juris* », qui signifie forêt de résineux, n'est donc pas usurpée. Les forêts sont en général situées dans des pentes assez fortes et/ou dans des secteurs où la roche calcaire, affleurante, ne permet pas l'exploitation agricole. La limite supérieure de ces forêts correspond souvent aux replats des sommets et de leurs combes anticlinales qui permettent une mise en pâture, tandis que la limite inférieure correspond souvent aux possibilités de mise en culture. On retiendra que les forêts de Chasseral sont des forêts où se côtoient feuillus et résineux de manière équilibrée.
- Zone de cultures et de prairies : autour des villages et des fermes isolées, les champs et prairies de fauches constituent le paysage agricole. Haies, bocages, murs en pierres sèches, prairies de fauches mésophiles, etc. sont des biotopes découlant directement des activités agricoles. Les zones de cultures et de prés de fauches occupent traditionnellement les fonds des synclinaux car dans ces endroits l'accumulation de matériaux tertiaires (Vallon de St-Imier, Val de Ruz) et les dépôts morainiques würmiens (Plateau de Diesse) ont permis le développement de sols profonds et/ou marécageux qui ont ensuite été drainés.

Tous les biotopes contenus dans un des trois grands types paysagers ont, un jour où l'autre, été modifiés par ces interventions humaines. Les seuls secteurs que l'on peut considérer comme « originels » sont peut-être dans le Jura les associations sur éboulis et parois rocheuses.

1.31.3.2. Les paysages à l'échelle des biotopes

A une petite échelle les structures végétales et les cortèges floristiques des diverses associations où mosaïques d'associations créent une large palette de paysages et d'ambiances différentes, les plus remarquables étant :

- les pelouse du sommet de Chasseral (nardaies, pelouses à Sesléries, etc.) qui induisent une ambiance alpine, soutenue par la rigueur du climat et la violence des vents
- les érablaies hygrophiles des ruz et cluses, riches en lichens, bryophytes et fougères épiphytes, qui donnent une ambiance luxuriante rappelant les forêts équatoriales

- les pinèdes accrochés aux vires et arêtes rocheuses qui font penser à des estampes japonaises
- les garides et pâturages séchards qui ont des allures méditerranéennes amplifiées en été par le grésilleme des orthoptères
- les Pins à crochets et linaigrettes des marais tourbeux qui offrent des impressions du grand nord
- les pessières et mégaphorbiaies hygrophiles d'altitude qui renvoient quant à elles aux paysages montagnards et subalpins du nord des Alpes
- Les chênaies et pelouses séchards qui surplombent le Lac de Bienne.

1.31.4. Eléments historiques et culturels ayant marqué le paysage régional

Un climat assez rude et un relief cloisonnant fait de longues montagnes allongées, éventrées ici et là par les cluses, telles sont les données de base, qui, des temps historiques à aujourd'hui ont marqué le développement économique, les voies de transports, les installations humaines et leurs usages de l'espace. Ce chapitre fait un rapide éclairage sur les époques historiques de la région et leurs apports dans le paysage actuel.

1.31.4.1. Néolithique – âge du bronze

Les conditions naturelles ont permis durant le néolithique l'installation de populations autour du Grand marais du Seeland, comme en témoignent les importants vestiges laissés par la civilisation de la Tène non loin de la frontière sud-ouest du parc. Il n'y aurait pas eu d'installation d'ampleur sur le territoire de La Neuveville. L'homme ne s'est établi de manière durable à l'intérieur du périmètre du parc qu'à l'âge du bronze. La civilisation celtique n'a laissé cependant que très peu de traces jusqu'à la bataille de Bribacte qui marque l'entrée de la région dans l'époque romaine.

1.31.4.2. Epoque romaine (dès 1^{er} siècle avant JC)

L'époque romaine n'a pas laissé dans la région de site villageois (établissement gallo-romain). Par contre, le réseau de voies romaines est important au sein du Parc. D'une part la région offre une voie directe entre les secteurs densément occupés du Plateau et du Bassin Rhéna, et d'autre part elle se situe à l'est de la barrière naturelle formée par le canyon du Doubs. Pour relier les grands centres romains d'Avenches et d'Augst, une voie passait de La Neuveville à Soleure en longeant le pied sud de la chaîne jurassienne, l'autre coupait à travers le Plateau de Diesse, remontait les cluses de Péry et Sonceboz, avant de sortir du périmètre du parc par la célèbre arche naturelle, retravaillée par les romains, de Pierre Pertuis, au dessus de Sonceboz (cet itinéraire est repris par la Via Jura de Via Stora).

1.31.4.3. Moyen-Age

Les principaux apports au niveau des traits paysagers et culturels régionaux issus de cette époque sont les suivants :

- une activité pastorale développée et induite dès le 6^{ème} siècle par l'installation de religieux comme Saint Imier, 600 ap JC).
- des monuments témoignant soit de la propagation de la foi chrétienne (églises) soit du féodalisme (Châteaux de La Neuveville, d'Ergüel à Sonvilier, de Ronchâtel à Péry).
- fondation de nombreux villages entre les 12^{ème} et 14^{ème} siècles.
- des sphères d'influences et une histoire des droits féodaux complexe qui ont dessiné les frontières linguistiques et culturelles actuelles (zone de contact entre les Alamans et les Burgondes).
- des luttes d'influences territoriales (entre les Princes-Evêques de Bâle et les Comtes de Neuchâtel) qui ont mené, notamment, à la fondation de La Neuveville.

1.31.4.4. 16-18^{ème} siècles : un enrichissement par l'immigration

Entre la sortie des guerres de Trente Ans et le développement industriel commençant vers le milieu du 19^{ème}, peu d'événements culturels ou historiques ont dû avoir des influences

marquantes sur le paysage. Cette période est toutefois riche au niveau du brassage de populations, cette évolution du paysage « culturel » pouvant être mise parfois en lien avec le paysage réel. Les mouvements d'immigrations les plus importants sont les suivants :

- gens du Pays d'Enhaut (VG) : importation de savoirs-faire sur l'élevage et la fabrication de fromage
- Huguenots français passent en masse dans la région après l'édit de Nantes
- immigrations de nombreuses personnes des montagnes neuchâteloises dans le haut de la Vallée de St-Imier : importation de savoirs-faire horlogers
- Anabaptistes : persécutés par le pouvoir de la ville de Berne, ils trouvent refuge dans les montagnes du Jura bernois administrées par les Princes-Evêques de Bâle et y fondent des communautés.

1.31.4.5. 1850 – 1950 : Période industrielle

Si la force hydraulique, le bois, les roches riches en quartz (verreries) et en minerais (carrières de Silex, sites d'extraction de fer) ont sans doute été exploités dès les premières installations humaines, les développements industriels à large échelle de la métallurgie puis de l'horlogerie ont des effets marquants sur le paysage :

- Industrie du fer : forte consommation de bois (cf. atteintes)
- Horlogerie : nombreuses manufactures qui font aujourd'hui partie du patrimoine industriel régional. A relever que les villages du haut du Vallon de St-Imier et de Tramelan ont connu un essor démographique tellement rapide qu'ils ont pu se fonder sur des plans d'aménagements modernes qui ne sont pas sans rappeler les établis des horlogers. Ces villages sont une des particularités les plus marquantes de la région.
- Petite hydraulique : si les moulins sont plus anciens, l'exploitation électrique de la houille blanche a débuté dans les années 1880 et a laissé un patrimoine industriel riche et actuellement en plein renouvellement.
- Infrastructures de transports : relevons que la ligne de chemins de fer Bienne – Porrentruy a été achevée en 1860 déjà. Son importance sera décroissante dès le percement du tunnel Granges-Moutier.

1.31.4.7. 1850 – 1950 : A la recherche de terres cultivables

C'est durant ces 100 années-là que la grande majorité des ensembles marécageux de la Suisse ont été asséchés, drainés, assainis et mis en culture. Nous parlerons de ce phénomène dans les atteintes mais il est nécessaire aussi de le replacer dans son contexte économique et historique. A ce titre les corrections des eaux du Grand Marais seelandais (1864-1890) sont pour l'époque une prouesse technique et un gain indéniable en terme de sécurité alimentaire et sanitaire. Dans le même ordre d'idée, la période de la 2^{ème} guerre mondiale et la mise en œuvre du plan Wahlen a aussi eu des conséquences fortes sur les marais et les rivières, qui ont été largement drainés pour les uns, corrigées pour les autres. Notons encore l'exploitation de la tourbe, notamment à la tourbière des Pontins en tant qu'agent énergétique durant cette période.

Enfin, au niveau des changements socio-culturels récents (50 dernières années), nous nous bornerons à signaler l'augmentation de la mobilité, des activités de loisir et des possibilités de pénétration des espaces retirés. Les autres évolutions récentes sont traitées sous l'angle des atteintes.

1.32. Les habitats naturels et leur mise en réseau

Avec sa forte proportion d'espaces forestiers et de pâturages, la région du parc possède une structure et une composition paysagères très favorables en ce qui concerne l'unité et la connexion des espaces naturels. Ces grands espaces forestiers et ces pâturages plus ou moins densément boisés sont favorables à la grande faune. Les nombreux accidents

géomorphologiques (Combes, Ruz) offrent en outre des espaces difficilement accessibles et retirés des activités humaines dans lesquels chevreuils, lynx, chamois, Faucons pèlerins, etc. trouvent la tranquillité nécessaire pour augmenter leurs chances de passer l'hiver et pour se reproduire. Ce n'est pas un hasard d'ailleurs si la Combe Grède est un district franc fédéral.

En zone agricole ouverte, les structures paysagères (haies, murs en pierres sèches, bosquets, etc.) offrent par endroit un maillage fin. Dans les endroits où elles sont plus rares, les projets de réseaux écologiques incitent les exploitants à repourvoir certains secteurs en structures pérennes ou non. La remise à jour d'affluents de la Suze, la revitalisation de la Suze et du Seyon sont en cours. Dans les secteurs déficitaires en structures, les signes récents d'une réhabilitation des structures et d'une mise en réseau des habitats sont donc indéniablement sur une pente positive.

Si on ne peut minimiser l'impact des infrastructures de transport, il faut toutefois relever les points suivants :

- la semi-autoroute entre Péry et Sonceboz a été construite récemment et a donc bénéficié de normes écologiques sévères (réalisation de passages à faunes notamment). Avec en plus les nombreux tunnels dont elle est naturellement pourvue, cette portion de semi-autoroute peut être considérée comme très perméable à la circulation et à la migration des animaux.
- les autres routes principales ne présentent pas un trafic important qui puisse poser de problèmes très graves en termes de migration des espèces.

L'évaluation communes par communes mettra en évidence des points particuliers en plus de cette description générale.

1.33 Diversité des espèces et présence d'espèces rares ou particulières

La diversité des espèces est très élevée dans le périmètre du Parc régional Chasseral grâce à la très grande variété des habitats qu'il accueille. Nous retenons dans ce chapitre les espèces les plus remarquables, soit celles qui fonctionnent comme « espèces-parapluies » et dont le maintien présente des enjeux significatifs.

1.3.3.1 Mammifères

La faune profite des grands espaces formés par la forêt et les pâturages boisés, des nombreux secteurs inaccessibles (cluses, ruz) et du district franc fédéral de la Combe Grède qui lui garantissent le calme dont elle a besoin. Le maintien de ces grands espaces peu parcourus et exploités de manière douce d'une part, la canalisation des activités de loisirs dans certains secteurs et une réglementation ciblée sur les dessertes forestières d'autre part sont des éléments importants pour la conservation prioritaire du Lynx et du Chat sauvage et des autres grands mammifères (Chevreuils, Chamois, Marmottes, Martre). Les conditions actuelles sont propices à l'installation naturelle d'espèces remarquables et en expansion comme le Cerf et le Loup.

Le maintien des pâturages extensifs, des prairies maigres et des secteurs ruraux structurés par des haies et des murs en pierre sèches est très important pour les populations d'Hermine et de Lièvres.

L'écologie, la distribution et la fréquence du Putois n'est pas très bien documentée dans la région. Ce mustélidé dont les populations suisses ont fortement régressé est toutefois encore présent dans la région et peut bénéficier de mesures concernant la revitalisation des cours d'eau et la remise à jour de tronçons de rivières.

Les chauves-souris sont d'une manière générale très bien représentées dans l'Arc jurassien, où elles profitent des phénomènes karstiques. L'enjeu pour le maintien de ces espèces

(notamment Murin de Daubenton) est le maintien de leurs sites de reproductions et d'hivernages. Les rénovations de bâtiments doivent être faites dans ce sens.

1.3.3.2 Avifaune

Le maintien du Grand Tétrás et de la Gélinotte est d'une grande importance au niveau de leur conservation dans le Jura central (l'anticlinal de Chasseral étant bientôt le bastion le plus à l'est de la chaîne jurassienne pour ces deux tétraonidés). Ces deux espèces ont d'une part des exigences écologiques complexes qui demandent des mesures d'exploitations sylvicoles précises et d'autre part elles sont sensibles aux dérangements et les efforts pour les maintenir demandent une forte concertation des milieux concernés pour canaliser les activités de loisirs.

L'Alouette lulu a subi une très forte régression en Suisse depuis les années 1970. Les crêtes du parc régional Chasseral abritent un grand pourcentage de la population suisse, le parc a donc une forte responsabilité pour le maintien au niveau national de cette espèce. Elle doit devenir le symbole d'une exploitation extensive des pâturages d'altitude.

Le Pipit des arbres est encore abondant par endroit, mais il a quasiment déserté les zones de plaines en Suisse. Ses populations au Chasseral dépendent en grande partie du maintien de pâturages boisés bien structurés et extensifs.

Le Tarier des prés est aussi en très forte régression dans toute la Suisse, depuis peu y compris dans ses bastions d'altitude. Les deux petits noyaux de populations au sein du parc régional Chasseral doivent faire l'objet d'une grande attention, car ce sont désormais les populations les plus à l'est de la chaîne jurassienne. Ce passereau est le symbole d'une exploitation extensive des prairies de fauches et est à ce titre très significatif d'une gestion agricole durable qui peut aussi profiter au Rôle des Genêts, espèce menacée au niveau mondial.

Le Faucon pèlerin a failli disparaître de la Suisse dans les années 1970. Aujourd'hui bien implanté dans le parc, cette espèce est le symbole des falaises inaccessibles.

1.3.3.3 Batraciens et reptiles

Le Crapaud accoucheur possède encore quelques belles populations dans la région du parc. Il est important pour cette espèce non seulement de recréer des biotopes qui lui sont favorables, mais aussi de maintenir l'exploitation de certaines carrières (Reuchenette notamment) qui lui garantissent des milieux pionniers. La gestion des quelques étangs et mares de la région, souvent déjà constituées en réserves cantonales, est à promouvoir pour le maintien de cette espèce et celui du Triton crêté.

Pour les reptiles, et notamment la Vipère aspic, la Coronelle lisse et la Couleuvre d'Esculape, l'enjeu de leur maintien se situe au niveau d'une gestion étagée des lisières, de la création de zones forestières thermophiles ouvertes, du maintien des structures (murgiers, murs en pierres sèches) et d'une exploitation extensive des pâturages boisés.

1.3.3.4 Insectes

Le maintien qualitatif des hauts marais dépend de mesures de revitalisations de ces milieux. L'avenir de plusieurs insectes très rares car hautement spécialisés sur ce type de milieu, comme le Nacré de la Canneberge ou le Leuchorine douteuse, dépend de ces actions.

Le maintien de nombreux pâturages extensifs dans leur forme d'exploitation actuelle, la lutte contre l'embroussaillage, la gestion des talus routiers sont des éléments très importants pour une liste très longue d'insectes inféodés à ces milieux, et notamment de nombreux papillons et orthoptères (Azuré de la Croisette, Mélitée du Plantain, Thécla du Prunelier, Dectique verrucivore, etc.)

Certains insectes, dont on citera l'Ascalaphe soufré, le Sylvandre et la Lucane cerf-volant, liés aux mosaïques de milieux ouverts et forestiers xéro – et thermophiles du littoral de La Neuveville sont très relevants au niveau Suisse et peuvent être favorisés par l'amélioration de leurs surfaces vitales (décapage, ouvertures forestières, étagement des lisières).

Les zones tampons de tourbières et les prés à litière ne sont pas très répandues dans le périmètre du Parc régional Chasseral, elles accueillent toutefois des papillons remarquables qui permettent une communication optimale dans le cadre de la mise en place de réseaux écologiques : l'Azuré des paluds et le Nacré de la Sanguisorbe.

1.3.3.5 Flore

Les pelouses subalpines du sommet de Chasseral accueillent un cortège de plantes uniques, dont la Sabline à plusieurs tiges, la Gentiane des neiges, la Dryade à huit pétales, l'Epilobe à fleurs de mouron, la Sabline à grandes fleurs, la Bartsie des Alpes, etc. Ce cortège floristique à une importance patrimoniale hors du commun pour les raisons suivantes :

- cette flore s'est installée lors du retrait des glaciers würmiens, elle est un témoin vivant des changements climatiques
- l'origine de ces plantes est un sujet d'études biogéographiques encore très prometteur
- plusieurs de ces espèces sont très localisées dans l'Arc jurassien, certaines ne se trouvent qu'au Chasseral.
- plusieurs espèces sont très attrayantes pour le grand public (Orchis vanillé, Œillet superbe, etc.)

Le maintien de ces plantes est et doit rester un objectif premier du parc, les enjeux sont une canalisation des marcheurs hors des sites sensibles actuellement piétinés et une absence d'épandage d'engrais de synthèse dans les pelouses sommitales.

La proportion de pâturage séchards inscrits à l'inventaire fédéral des terrains secs témoigne de la richesse botanique régionale de ces milieux. Le maintien de ces pâturages extensifs dans leur forme d'exploitation actuelle, la lutte contre l'embroussaillage, la gestion de certains milieux par les chèvres sont autant d'éléments importants pour plusieurs espèces remarquables liées à ces milieux, dont les Orchidées bien connues (Spiranthe d'automne, Orchis bouffon, Orchis brûlé) et d'autres plantes (Alysson faux alysson, Brunelle blanche, etc.)

De nombreuses plantes des garides (Xerobromion), ourlets thermophiles et chênaies buissonnantes ouvertes (Orlaya à grandes fleurs, Orchis bouc, Mélampyre des champs, etc.) sont présentes sur le littoral du Lac de Bière. Ces plantes sont très rares au niveau Suisse et ne subsistent que sur de très petites surfaces. L'agrandissement de ces surfaces est importante pour leur maintien à long terme (décapage, ouvertures forestières).

Le Sabot de Vénus est devenu très rare dans l'Arc jurassien du fait, avant tout, de la fermeture des forêts. Cette espèce demande des efforts de gestion sylvicole très significatifs au niveau de la biodiversité forestière dans son ensemble.

Les milieux pionniers sur éboulis et les parois rocheuses sont une composante importante de la diversité floristique de la région du parc, ils contiennent certaines espèces très rares (unique station de l'Arc jurassien de Saxifrage ciliée) et intéressantes au niveau de leur intérêt biogéographique (Erysimum jaune pâle, Linaire des rochers). Ces plantes sont peut-être menacées par l'abrutissement du chamois, et demandent des protections physiques où une gestion par la chasse de la localisation des troupeaux.

Les tourbières accueillent leur lot de plantes rares et très spécialisées : Droséras à feuilles rondes, Andromède à feuilles de polium, etc.).

Toute une série de plantes rudérales, rares en Suisse, se trouvent dans les zones de vignes du littoral et peuvent être nettement favorisées par une exploitation plus extensive des herbes poussant au pied des ceps (par exemple : Torilis des champs).

Notons encore la présence dans les zones tampons des tourbières de la Knautie de Godet : cette plante est probablement la seule endémique jurassienne.

Une liste exhaustive des espèces rares, protégées ou faisant l'objet de mesures spécifiques ou liées aux réseaux écologiques sera fournie dans le cadre de l'auto-évaluation.

1.34. Objets du patrimoine culturel

Nous entendons par patrimoine culturel tous les éléments paysagers encore existants et enracinés dans l'histoire agricole, économique, industrielle et sociale de la région. De nombreux éléments de ce patrimoine représentent une importante richesse attestée par l'inscription à l'inventaire national ISOS ou aux recensements architecturaux des cantons de Neuchâtel et Berne (avec des objets « dignes de protection » ou « dignes de conservation » dans pratiquement chaque village) ainsi qu'à l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse. Ces éléments ont déjà été partiellement abordés aux points précédents. Nous les décrivons succinctement ici :

1.3.4.1. Patrimoine culturel agricole (voire aussi 1.3.5)

- pâturages extensifs
- fermes (écussons sculptés aux devant-huis / avants-toits en berceaux / ferme de styles jurassien et bernois / etc.)
- villages fortement rural (Cortébert, Le Pâquier, etc.)
- village vigneron de Chavannes
- métairies
- moulins
- agencement des grands types paysagers, délimitations de ces types par des haies (entre finages et pâturages communaux à flanc de coteau, par exemple) ou par des murs en pierres sèches.
- Allées et pâturages boisés plantés avec des plânes
- chemins de transhumances
- produits régionaux (gentiane, fromage, saucisse, jus de pomme...)

1.3.4.2. Patrimoine bâti, voies de communications et constructions historiques

- ponts historiques
- funiculaires St-Imier – Mont Soleil / Gléresse - Prêles
- villages en damiers (cf horlogerie ci-dessous)
- villages agricoles
- village vigneron de Chavannes
- moulins / scieries
- Hôtel de Chasseral, bâtiment récent mais construit sur un site qui a une longue tradition d'accueil et d'où l'on peut admirer un panorama sur les Alpes, du Säntis au Mont blanc.
- ligne des Chemins de fer du Jura
- Antenne de Chasseral : point de repère symbolique de toute la région de Chasseral

1.3.4.3. Patrimoine archéologique/historique/religieux

- site d'extraction de silex (Pierrefeuf, ..)
- voies romaines
- verreries

- bas fourneaux
- églises (romanes/protestantes/lieux de cultes anabaptistes)
- châteaux (ruines d'Ergüel, château de la Neuveville)
- manufacture d'orgues du Val-de-Ruz

1.3.4.4. Patrimoine industriel

- exploitation pré-industrielle (cf. 1.3.4.3)
- haut fourneau de Péry
- plusieurs installations de petite hydraulique notamment de long de la Suze
- manufactures horlogères (par exemple usine Longines de Saint-Imier)
- moulins le long de la Suze, à Lamboing
- ancienne usine d'assemblage Cartier dessinée par Jean Nouvel à Villeret
- Chocolaterie « Camille Bloch »
- Cimenterie et Carrières Vigier
- Eoliennes et centrale solaire

1.3.4.5. Patrimoine scientifique, social et culturel en lien avec des lieux

- immigrations (cf 1.3.1.4.4)
- mouvement anarchiste, symbolisé par l'association « Espace Noir » de Saint-Imier
- descriptions des gorges sauvages par d'illustres voyageurs (dont Goethe).
- naturalistes (Abraham Gagnebin, né à Renan) / famille des peintres et naturalistes Robert, installée dans le Vallon d'Orvin à la ferme de Jorat /

1.3.4.6. Patrimoine horloger

La région du Parc régional Chasseral est très marquée par l'horlogerie, notamment dans la partie supérieure du Vallon de Saint-Imier. Les incidences de l'horlogerie sur le patrimoine bâti et culturel sont assez particulières et remarquables pour être quelque peu développées ici. Elles constituent un patrimoine, partagé avec la région de la Chaux de Fond, unique au monde et candidat à la reconnaissance comme patrimoine mondial de l'UNESCO.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'activité horlogère, laquelle employa au début du 19^{ème} siècle jusqu'à 9 personnes sur 10 en Ergüel ! L'origine profonde de ce développement se situe au 16^{ème} siècle dans la Genève marquée par le calvinisme. Les bijoutiers doivent alors adapter leur production à la volonté protestante d'éviter toute marque ostentatoire de richesse. Ainsi, pour sauvegarder leur artisanat, ils inventent un bijoux utilitaire : la montre. Dans le même temps, nombreux sont les artisans bijoutiers-horlogers à quitter Genève, plusieurs émigrent vers la Chaux-de-Fond et La Neuveville. Leur savoir se transmet dans les populations locales, principalement paysannes, qui adoptent d'autant plus volontiers ce métier - et le revenu annexe qu'il apporte - que les travaux des champs ne garantissent pas toujours des moyens d'existence décentes.

Le patrimoine bâti a considérablement muté pour correspondre aux besoins de cette économie. On relèvera notamment

- une modification de la ferme jurassienne. Les fermes jurassiennes, avant l'installation d'ateliers de production privés, étaient fort peu pourvues en fenêtres au premier étage notamment, afin de conserver la chaleur. Les agriculteurs qui ont exercé l'activité horlogère à domicile avaient besoin de beaucoup de lumière pour exercer leur travail de précision. Ainsi, au cours des 17 et 18^{ème} siècles les fenêtres des fermes jurassiennes s'agrandissent et montent au 1^{er} étage.
- des villages (Tramelan, et le Haut-Vallon) qui vivent une explosion démographique entre les années 1800 et 1860, et qui se construisent entièrement sur le modèle urbanistique en damier de La Chaux-de-Fond.

1.35. Aspects typiques du milieu bâti, des localités

La fondation de la plupart des villages de la région du Parc a eu lieu au Haut Moyen Age entre les 5^{ème} (villages en *cour* + nom de personne comme Cormoret, Courtelary) et 7^{ème} siècles (noms en *villare* où en *ingen* comme Villiers, Villeret ou Lamboing). La Neuveville a quant à elle été fondée en 1312. L'habitat dispersé a été fondé plus tardivement, étant donné qu'il occupe des secteurs élevés et décentrés. Les Convers ont par exemple été peuplés par les anabaptistes aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles seulement.

On retiendra aussi, qu'un grand nombre de villages ont une structure de villages-rues qui marque fortement la disposition de l'habitat.

Sans revenir sur l'agencement du milieu bâti au sein de l'espace naturel, on peut définir 6 principaux types de milieu bâti :

- 1) Villages agricoles : structure villageoise encore très marquée par les fermes, pas ou peu de constructions récentes, absence d'industries (exemple : Nods / Plagne / Romont / Le Pâquier, etc)
- 2) Villages mixtes : sur une base structurelle agricole, villages ayant vu se développer des petites zones industrielles et quartiers d'habitations (Chézard Saint-Martin / Dombresson, Corgémont / Courtelary / Cormoret / Péry / Lignièrès / Diesse / Orvin etc).
- 3) Villages horlogers, marqué par le maillage des rues sur le modèle de La Chaux de Fond, maisons ouvrières traditionnelles à 4 étages (Tramelan / Villeret / St-Imier / Sonvilier / Renan / Cernier)
- 4) Centre urbain datant du Moyen Age : La Neuveville
- 5) Village vigneron : Chavannes est un exemple remarquable de village (hameau) vigneron
- 6) Habitat dispersé : la présence de fermes dispersées est un des éléments typiques du paysage de la région de Chasseral, on y trouve des exemples de fermes jurassiennes et bernoises typiques et à haute valeur patrimoniale, comme la ferme de la Grande Coronelle par exemple (Mont d'Amin / Joux du Plane / Les Convers / Montagne du Droit – Franches Montagnes)
- 7) Habitat destiné à l'exploitation agricole des zones d'estivages : nombreuses métairies de l'anticlinal de Chasseral avant tout, mais aussi sur le Mont d'Amin, le Mont Sujet, le Montoz

Il faut relever ici les villages de chalets (résidences secondaires) qui se sont développés en quelques endroits sur les crêtes (principaux endroits : Prés d'Orvin, Montagne de Romont, Savagnières et Mont Soleil) avant que n'existent les lois actuelles sur l'aménagement du territoire. Certaines de ces zones posent aujourd'hui de sérieux problèmes institutionnels et techniques, leur viabilisation étant financièrement impossible à réaliser. Malgré les impacts négatifs qu'ils engendrent, ces lieux sont souvent occupés par des associations ou des collectifs et ont une très forte signification sociale.

1.36 Zones protégées / mesures de protection / statut de protection

Le Parc régional Chasseral bénéficie de nombreuses surfaces protégées.

Zones protégées	Mesure de protection	Statut
Combe Grède	Pas de chasse Pas de cueillette Activités de loisirs uniquement sur les itinéraires signalés Mise en place de panneau d'information à tous les points d'accès à la Combe	District franc fédéral Réserve naturelle du canton de Berne
Combe Biosse	Pas de chasse, Pas de véhicules à moteurs Pas de feu Pas d'escalade le premier semestre de l'année Pas d'atterrissage Nouveaux Panneaux d'information en préparation d'installation	Réserve naturelle du Canton de Neuchâtel
Paysages marécageux des Pontins, de la Chaux d'Abel, de la Chaux des Breuleux, de l'étang de la Gruère	Activités agricoles, et de déassements règlementé A plusieurs endroits, Restriction d'accès et d'activités.	Site marécageux avec plan d'affectation communale et ou réserve cantonale, classement dans l'inventaire fédéral des Haut et Bas Marais d'importance nationale
Flanc Sud de Chasseral, Bord du lac de Biene, Franches montagnes	Aménagement soumis à la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage	Inventaires fédéraux du paysage
Forêt de Saint-Jean	Aucune coupe forestière Zone clôturée en été	Réserve forestière
Forêts et pâturages boisés de l'Anticlinal Chasseral Nord	Exploitation forestière uniquement selon des principes favorables à l'habitat du Grand Tétras Contrat de servitude de 50 ans	Réserve forestière partielle Contrat
Combe du Schilt	Réglementation de l'escalade, convention avec les chasseurs par rapport au trafic motorisé, convention pour la pratique du vol libre	Zone de calme de la Tscharner, inscrite dans les plans de quartiers
Crête de Chasseral	Aménagement pour éviter le piétinement à partir de 2008 Petites surfaces clôturées Information du public (panneau et brochure)	Prairies maigres, site IFP
Les Lavettes	Zone en débroussaillage	Réserve naturelle du canton

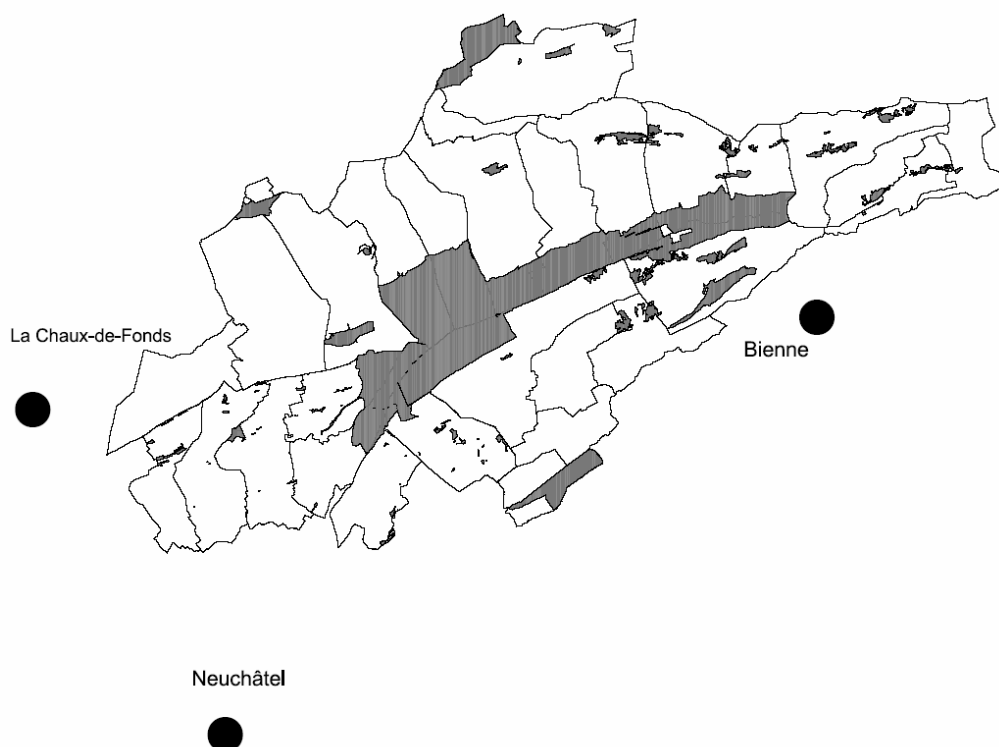
	par des chèvres	de Berne
Vallée de Jorat		Réserve naturelle du canton de Berne
Les prairies et pâturages secs (PPS)	Pas d'engrais	Inventaire fédéral et cantonaux, Contrat entre privés et les Cantons

Par ailleurs les plans de quartiers communaux et divers plans directeurs d'aménagement recouvrent le territoire. On retiendra en particulier la zone de protection des crêtes ceinturant le Val-de-Ruz. Ces outils d'aménagements sont contraignants pour les autorités (cf 1.6 Organisation du territoire)

1.37 Proportion de zones protégées par rapport à la superficie totale du périmètre

Près de 12 % de la surface totale du Parc correspondent à des zones protégées :

Carte des zones protégées (en grisé)



Zones protégées	Surface
Combe Grède	1'073 Ha
Combe Biosse	500 Ha
District franc Chasseral	1'072 ha
Paysage marécageux (sites marécageux, Haut et Bas marais) des Pontins, de la Chaux d'Abel, de la Chaux des Breuleux, de l'étand de la Gruère, de Champ Meusel	400 Ha
IFP : Flanc Sud de Chasseral, Bord du lac de Bienne, Franches montagnes	Total 2'476 Ha mais dont 1'300 Ha sont comptés pour la Combe Grède et la Combe biosse et le district franc
Forêt de Saint-Jean	Déjà comprise dans la Combe Grède
Forêts et pâturages boisés de l'Anticlinal Chasseral Nord	750 Ha
Combe du Schilt / Tschärner	290 Ha
Crête de Chasseral	Déjà compris dans l'IFP du flanc sud de Chasseral
Les Lavettes	24 Ha
Vallée de Jorat	143Ha
Total zones protégées	4'300 Ha soit 11 % de la surface totale
Prairies maigres *	860 Ha soit 2.2 % de la surface totale
Zone de protection des crêtes de 1966, canton de Neuchâtel	5'246 ha
Surface totale du Parc	38'765 Ha

La surface des prairies n'a pas été additionnée au total des zones protégées dans la mesure où il existe de très nombreux recouvrements. Par ailleurs il n'a pas été tenu compte des surfaces de compensation écologiques.

1.38. Types d'utilisations et d'exploitations

Les principaux types d'utilisations des ressources naturelles sont l'exploitation agricole et forestière, les infrastructures de transports et les surfaces bâties. Ces grands types d'utilisation et d'exploitation du sol sont traités dans le détail dans les autres points de ce chapitre.

On traitera ici d'autres types d'utilisation des ressources naturelles, plus localisés où ayant disparu.

13.8.1 . Exploitation artisanale et préindustrielle des roches et minerais.

Le Jura central présente une grande richesse dans ce type d'utilisation, favorisée par les conditions physiques et naturelles de la région sont favorables. On trouve en effet en abondance dans la région des matières premières comme le bois, le calcaire, le sable de quartz, le minerai de fer et les argiles. Ces matières premières ont été une base importante dans le développement de l'économie préindustrielle locale.

Ainsi, elles ont été depuis longtemps utilisées pour les besoins de la construction, de l'industrie (verrière, poterie, sidérurgie, four à chaux puis cimenterie), de l'agriculture (murs en pierres sèches), etc. Notons au passage que le lieu-dit bien nommé de Pierrefeu, sur la

commune d'Orvin, est un ancien site d'extraction du silex exploité déjà durant l'époque du moustérien (100'000-50'000 avant JC).

Elles sont aussi à la base de la tradition industrielle régionale, bien que les moyens de transports (train dès les années 1860) et la globalisation de l'économie n'aient pas permis à la plupart de ces industries de ce maintenir, à l'exception notable de la cimenterie Vigier dont les apports et les impacts sur la région sont traités au chapitre 1.3.9.

Au sein du parc régional **les traces de l'exploitation artisanale et préindustrielle des roches et minerais sont peu nombreuses** et, d'une manière générale, les empreintes laissées par ces industries sont peu importantes dans le paysage. On relèvera toutefois l'existence de plusieurs sites d'exploitation des sables de quartz dans le Bas-Valon, des traces de verreries en activité dès le 14^{ème} siècle étant nombreuses sur la commune de La Heutte notamment.

Paradoxalement, c'est grâce à la construction de l'A16 qu'à pu être mise à jour la richesse régionale en sites archéologiques liés à l'exploitation - sous ses diverses formes - des matériaux locaux. Le nombre de sites est peu élevé dans le périmètre du parc régional. Mais il est indéniable que comme dans le reste du Jura central l'archéologie industrielle a encore un potentiel de développement considérable.

Notons pour terminer que de nombreuses petites carrières et surtout groisières sont ouvertes ici et là dans le périmètre du parc, les matériaux étant utilisés par les communes, les bourgeoisies où les privés lors de terrassements et réfections de chemins. Ces petites groisières ont un impact très faible sur le paysage et constituent souvent une importante diversification écologique (milieux dynamiques, espèces pionnières comme par exemple le Crapaud accoucheur). L'exploitation de tels sites est à présent règlementée.

1.38.2. Exploitation des sources d'énergies durables

En dehors de la ressource majeure du bois, traitée dans les autres chapitres, les autres sources d'énergies durables sont l'eau, le vent et le soleil. L'impact paysager des 8 éoliennes présentes sur la Montagne du Droit et celui, très localisé, de la centrale photovoltaïque de Mont Soleil sont traités au chapitre 1.3.9.

Reste donc l'exploitation de l'énergie hydraulique qui, malgré la faiblesse du réseau hydrologique de la région du parc régional Chasseral, a eu une importance sur le plan économique et a laissé des traces remarquables. Au niveau de l'exploitation de la force hydraulique pour faire tourner les mécanismes de moulins et de scieries, il faut relever la riche alignée d'anciennes scieries et moulins à Lamboing, au bord de la Douanne, juste avant que celle-ci ne quitte le Plateau de Diesse. Ces moulins étaient déjà en activité au 15^{ème} siècle. D'autres moulins sont aussi présents sur la Suze et le Seyon ; ils représentent un riche patrimoine historique et culturel pour la région.

Avec la généralisation de l'utilisation de l'électricité et sa mise en réseau durant la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle, commence le turbinage des eaux de la Suze. Une bonne dizaine de microcentrales électriques sont encore visibles le long de la Suze et constituent un patrimoine industriel remarquable, en plein renouvellement actuellement.

Ces différents éléments historiques, culturels et pré-industriels seront mis en exergue lors de la méthode d'auto-évaluation.

1.39 Atteintes dues à des bâtiments, installations ou utilisations

L'évaluation des valeurs naturelles et paysagères va servir à bien repérer les atteintes dues à des infrastructures par rapport à des critères. En effet la perception des atteintes est en générale subjective et relative.

Toutefois, on peut d'ores et déjà mentionner les éléments suivants :

1.39.1 Carrière de la Tscharner et Cimenterie.

Impact sur le paysage

La cimenterie de la Vigier est située au cœur de la Cluse de Rondchâtel, tout simplement parce que les premières carrières adéquates se situaient à cet endroit.

Le spectacle de cette grande infrastructure d'industrie lourde n'est pas beau. Mais la localisation dans la cluse même limite fortement l'impact paysager : la cimenterie n'est visible que lorsqu'on est juste devant.

Le même constat peut être fait par rapport à la nouvelle Carrière de la Tscharner qui n'est visible que sur place ou sur la crête du Schilt est très ponctuellement et de plusieurs kilomètres depuis Sonceboz et la montagne du Droit au dessus de Sonceboz.

Impact sur l'environnement

La cimenterie est une des dernières industries lourdes. Elle répond aux normes légales. D'un point de vue historique on peut constater l'amélioration qui a été apportée. En effet autrefois, la région était régulièrement couverte d'une fine poussière blanche-jaune, ce qui n'est absolument plus le cas aujourd'hui.

La nouvelle carrière de la Tscharner répond aussi à l'ensemble des contraintes légales. Sa création a fait l'objet d'un important programme de mesure de compensation pour la nature pour partie réalisé. Les réflexions autour de ce programme sont à l'origine de la création du Parc régional Chasseral.

1.39.2 L'antenne de télécommunications

Aucun doute l'antenne sur le sommet de Chasseral est bien une infrastructure. Pourtant, pour les habitants de la région, cette antenne est entièrement intégrée au paysage. On peut même dire que Chasseral ne sera pas visible sans cet émetteur. Il s'ensuit que pour le Parc l'antenne n'est pas du tout une atteinte mais un élément valorisant : il en a fait son logo.

1.310. Atteintes subies par les écosystèmes

Il n'est pas aisé de fixer une période à partir de laquelle doit être menée la réflexion sur les atteintes et les changements qu'ont induit les activités humaines sur les écosystèmes, car d'une part l'action de l'homme a eu des influences tant négatives que positives sur les écosystèmes et la biodiversité et d'autre part les données historiques sont largement insuffisantes pour commenter ces événements anciens.

Nous mettons en avant les événements majeurs pour donner une vision dynamique du paysage et des écosystèmes aujourd'hui.

1.3.10.1.1. Ecosystèmes forestier

On a pour coutume de dater les premiers défrichements lors de l'arrivée des ermites légendaires, fondateurs de monastères. Il est toutefois très probable que dans le Jura bernois, tout comme dans de nombreux lieux bien attestés du Jura, une industrie sidérurgique primitive ait déjà induit une utilisation des forêts autour de l'implantation des fourneaux primitifs et que cette activité ait continué durant toute la période romaine jusqu'à l'arrivée des ermites (par exemple Saint-Imier, 600 ap. JC) et leur prise de possession des terres « vierges ». Il y a toutefois des vérités que l'on peut dégager de ces légendes :

- à la chute de l'empire romain les invasions barbares ont sans doute fait chuter la population locale, les besoins en bois ont alors été moins importants et les forêts ont dès lors pu reprendre possession d'une partie de leurs territoires
- l'établissement de monastères induisait un travail important de la terre alentours, et attirait des colons.

L'accroissement des défrichages et de l'ouverture des forêts à des fins pastorales n'a plus cessé par la suite, suivant les vagues d'augmentations de la population. Ce phénomène est illustré de manière exemplaire dans la partie occidentale des Franches-Montagnes, en partie intégrée dans le parc régional Chasseral (Cerneux-Veuzil notamment). Dans son acte de 1324, le Prince-Evêque Imier de Ramstein accorde des privilèges à ceux qui iraient s'établir dans cette contrée alors quasi-désertique. Une redevance annuelle permettait alors de se faire un petit domaine. Le Plateau des Franches-Montagnes n'a pas alors connu une forte augmentation de la population, mais les essartements par le feu y ont été importants comme en témoignent aujourd'hui encore certains noms de villages (Les Breuleux, les Enfers). Les verreries furent aussi très gourmandes en bois de chauffe.

Ce n'est toutefois qu'aux 17 et 18^{ème} siècles que l'exploitation des forêts devint très intensive, principalement pour apporter les moyens énergétiques de base à la production industrielle du secteur métallurgique. Les premiers hauts fourneaux (= Forges dans la région) sont en effet construits dès la fin du 16^{ème} siècle par les Princes-Evêques de Bâle, le plus importants étant celui de Reuchenette. Ces hauts fourneaux avaient évidemment une technologie très imparfaite et demandaient des quantités énormes en bois-énergie. Notons au passage le fait, assez remarquable pour l'époque, que les forêts de la Combe Grède ont été rasées pour être brûlées dans les hauts fourneaux des Forges d'Undervelier...

Ces quelques jalons historiques rendent bien compte de l'histoire mouvementée de la forêt jurassienne. Il est difficile d'en mesurer tous les impacts négatifs (perte de biodiversité, lessivage des sols, etc.) sur les écosystèmes forestiers actuels. On peut en revanche citer quelques aspects « positifs » ; d'une part la déforestation massive à cette époque dans toute la Suisse a provoqué assez de catastrophes naturelles pour que la Confédération fixe et protège intégralement les surfaces forestières dès 1876, et d'autre part les forêts ouvertes, rasées, ont fourni au fil des années une grande variété de milieux non matures, et de ce fait très dynamiques, qui ont sans aucun doute favorisé, dans un premier temps, de nombreuses espèces affectionnant ces conditions (Sabot de Vénus et Grand Tétras notamment).

1.3.10.1.2. Ecosystèmes marécageux

Comme dans tout le reste de la Suisse les zones marécageuses sont les écosystèmes qui ont subi le plus de destructions directes et irréversibles entre 1800 et 1950 surtout. A l'échelle de la région les modifications paysagères les plus importantes sont

- le drainage du grand marais de la cuvette du Plateau de Diesse
- la correction de la Suze et du Seyon, le drainage et la mise sous tuyaux de leurs affluents.
- l'exploitation de la tourbe comme combustible et le drainage des tourbières

1.3.10.2. Atteintes et changements récents dans les écosystèmes

1.3.10.2.1. Ecosystèmes agricoles : une évolution contrastée entre intensification et extensification

Depuis les années 1950, l'agriculture connaît une mutation profonde de sa structure et de sa production. Des 200'000 exploitations agricoles présentent sur le territoire suisse dans les années 1950, il n'en reste plus que 63'000 environ aujourd'hui. On comprend aisément que le modèle de production familiale presque autarcique ait été remplacé par une grande spécialisation, qui a elle-même généré le développement de techniques agronomiques modernes (mécanisation du travail). En parallèle, l'agriculture a été contrainte d'améliorer sans cesse sa compétitivité, poussée en cela notamment par la libéralisation des marchés agricoles.

D'une manière très générale et schématique, cette évolution a ainsi conduit d'une part à une intensification de la production (augmentation de la fumure, production herbagère et donc augmentation du nombre de fauches annuelles etc.) dans les endroits favorables, et d'autre part à l'abandon de l'exploitation de certains secteurs trop éloignés de l'exploitation ou peu rentables du fait de leur situation en pente (rationalisation du travail, manque de temps pour gérer l'embroussaillage, etc.).

Dans ce cadre, les principales modifications paysagères des 60 dernières années sont les suivantes :

Mécanisation / rationalisation des moyens de production	-drainages - augmentation de la taille des parcelles - suppression des petites structures en zone agricole ouverte (haies / bosquets / murs de pierres sèches / vergers) et dans les pâturages (girobroyage)
Intensification de la production herbagère dans les prairies de fauches et les pâturages	- baisse de la diversité botanique - avancement et augmentation du nombre de fauches annuelles
Changements de types d'exploitation	-transformation des pâturages en zone de terres ouvertes
Changements sociaux, globalisation, législation fédérale (subventions à l'abattage)	- abandon de la culture des arbres fruitiers par manque de débouchés
Pression économique / rationalisation du temps de travail	- abandon du pâturage dans les secteurs les moins intéressants

A noter que les modifications décrites ci-dessus sont plus lourdes de conséquences au niveau de la biodiversité (espèces des prairies de fauches, des vergers, des prés et des pâturages peu ou pas amendés) qu'au niveau des structures paysagères.

Récemment d'autres éléments interviennent dans la modification des écosystèmes ruraux :

1. Estivage : Les pratiques d'élevage changent (troupeaux de vaches-mères) et influencent les zones d'estivage. Ces changements sont encore difficiles à apprécier et vont évoluer en fonction de la politique fédérale.

2. Pâturage boisés : des changements intervenus au niveau des paiements directs pour les surfaces de pâturages sont extrêmement dangereux pour l'avenir des pâturages boisés. En

décomptant chaque arbre des pâturages de la SAU, le risque est élevé que dans la réalité cette nouvelle politique des paiements à la surface conduise à une stricte dichotomie entre pâturages sans arbres et forêts. Ce serait une perte énorme pour l'attrait paysager de la région.

3. Changements climatiques : les exploitations au-dessus de 1000m d'altitude tendent de plus en plus à étendre leurs activités sur toute l'année. Il en découle une intensification des prairies et pâturages élevés déjà perceptible malgré la jeunesse du phénomène.

1.3.10.2.2. Ecosystèmes forestiers : évolution récente

Les forêts ont été d'une manière générale peu exploitées ces dernières décennies, la faiblesse du prix de vente du bois ne permettant pas leur exploitation rentable, et cela notamment pour les petits propriétaires forestiers. Il en résulte un accroissement du volume sur pied, mais aussi une fermeture structurelle des forêts. De même, la gestion actuelle des forêts, basée avant tout sur le modèle de la forêt dite « jardinée », permet certes une gestion optimale de ce patrimoine mais en contrepartie elle crée peu de secteurs ouverts et dynamiques. Ces 2 paramètres expliquent que malgré l'augmentation de la surface forestière, des espèces forestières héliophiles (Sabot de Vénus) où demandant des secteurs de végétation pionnière (Grand Tétras) sont menacées de disparition.

Les réserves forestières partielles sont dans ce cadre une réponse adéquate pour contrer la fermeture des milieux forestiers, elles permettent une exploitation ciblée sur des buts biologiques et/ou paysagers.

1.3.10.2.3. Ecosystèmes marécageux : évolution récente

Malgré leur protection légale, bas-marais et hauts-marais subissent encore des atteintes. Selon l'étude récemment publiée par l'OFEV, de nombreux objets inscrits à l'inventaire national situés dans l'Arc jurassien subissent des pertes qualitatives. Assèchement, augmentation de la matière minérale et embuissonnement menacent la richesse de ces sites. Ces atteintes semblent être plus fortes dans l'Arc jurassien que dans le reste de la Suisse, soulignant ainsi le fort besoin de revitalisation et de protection contre les influences externes que demandent les objets inscrits à l'inventaire national.

Des actions dans ce sens ont été réalisées à Champ Meusel et le seront aux Pontins.

1.3.10.2.4. Activités de loisirs

L'augmentation des activités de loisirs est en constante augmentation en Suisse, tant d'un point de vue numérique que d'un point de vue spatial. La région du Parc régional n'échappe pas à la règle ; c'est d'ailleurs un des objectifs principaux du parc régional Chasseral que d'encadrer ces activités économiquement importantes dans un contexte naturel à préserver et à valoriser.

Une réflexion à large échelle sera conduite au niveau du parc régional Chasseral pour atténuer le plus possible les impacts, sur les espèces sensibles, engendrés par les activités de loisirs diffuses (marche, ski de fond).

L'impact du piétinement des marcheurs sur la flore sommitale de Chasseral fait l'objet d'un projet du parc en cours depuis 2003; des aménagements seront posés au printemps 2008 pour protéger et valoriser les plantes de la crête.

Les principales infrastructures touristiques fixes sont les suivantes :

- Port de la Neuveville
- Camping de Prêles, Lignièrès, Tramelan
- Remontées mécaniques des Bugnenets- Savagnières, des Prés d'Orvin, du Crêt du Puy et de Tramelan
-

Ces éléments et leurs impacts seront traités au cas par cas dans l'auto-évaluation.

1.3.10.2.5. Autres atteintes

Les autres atteintes, comme par exemple les voies de communication, la cimenterie Vigier avec ses carrières, les zones résidentielles hors secteurs bâtis, les sources de productions énergétiques, etc, sont traitées au chapitre 1.3.8 et seront reprises au cas par cas dans la méthode d'autoévaluation.

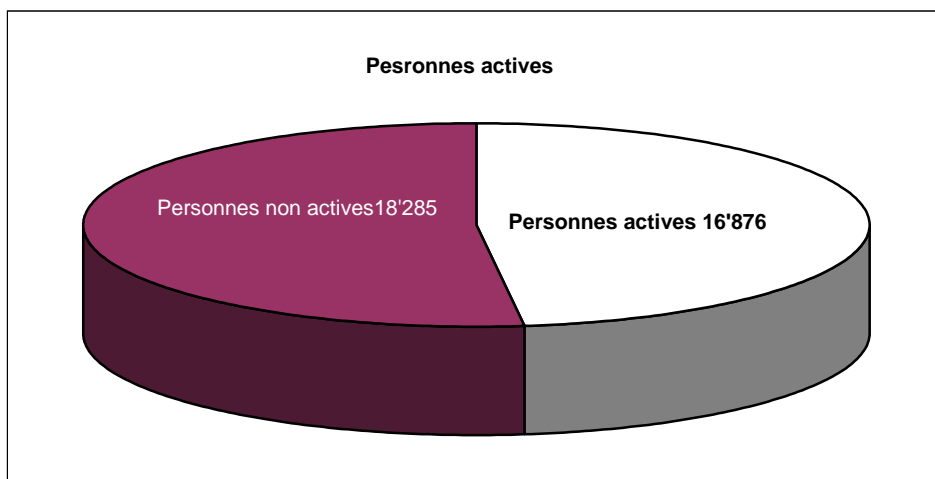
1.4 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES COMMUNES DU PROJET

Communes	Population 2006	Personnes actives occupées	Emplois par secteur dans la commune (2000)			
			Total	I	II	III
Renan (BE)	796	367	83	45	122	250
Sonvilier	1145	536	127	33	122	282
Saint-Imier	4758	2171	80	1173	1514	2767
Villeret	897	443	39	212	76	327
Cormoret	508	237	37	44	44	125
Courtelay	1198	551	59	263	257	579
Cortébert	738	375	54	42	49	145
Corgémont	1'523	739	83	240	163	486
Sonceboz-Sombeval	1732	846	38	767	300	1105
Total Vallon	13295	6265	600	2819	2647	6066
La Heutte	509	269	17	23	37	77
Péry	1326	702	24	238	136	398
Vauffelin	431	216	14	9	37	60
Plagne	387	193	13	4	22	39
Romont (BE)	207	114	39	12	13	64
Orvin	1231	573	55	237	156	448
Total Bas-Vallon	4091	2067	162	523	401	1086
Lamboing	671	335	35	52	57	144
Diesse	428	207	25	17	67	109
Nods	716	338	75	32	45	152
Prêles	808	415	30	66	136	232
Total Plateau	2623	1295	165	167	305	637
La Neuveville	3512	1650	62	529	904	1'495
Tramelan	4240	1931	143	702	860	1705
Mont-Tramelan	128	64	53	0	11	64
Total	4368	1995	196	702	871	1769
Cernier	2076	978	32	105	606	743
Chézard-St-Martin	1689	828	69	78	134	281
Dombresson	1630	783	83	129	172	384
Villiers	419	209	37	0	20	57
Le Pâquier	210	127	72	4	16	92
Enges	288	158	34	50	15	99
Lignièrès	960	521	66	46	86	198
Total Val-de-Ruz	7272	3604	393	412	1049	1854
Total Parc	35161	16876	1578	5152	6177	12907

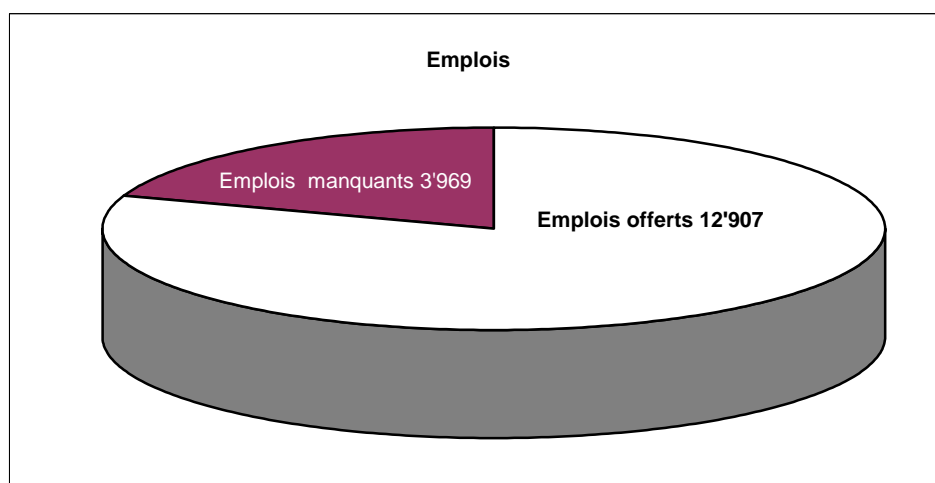
1.41 Analyse population et emplois

Les quelques chiffres rassemblés ci-dessus et d'autres données étudiées appellent les commentaires globaux suivants :

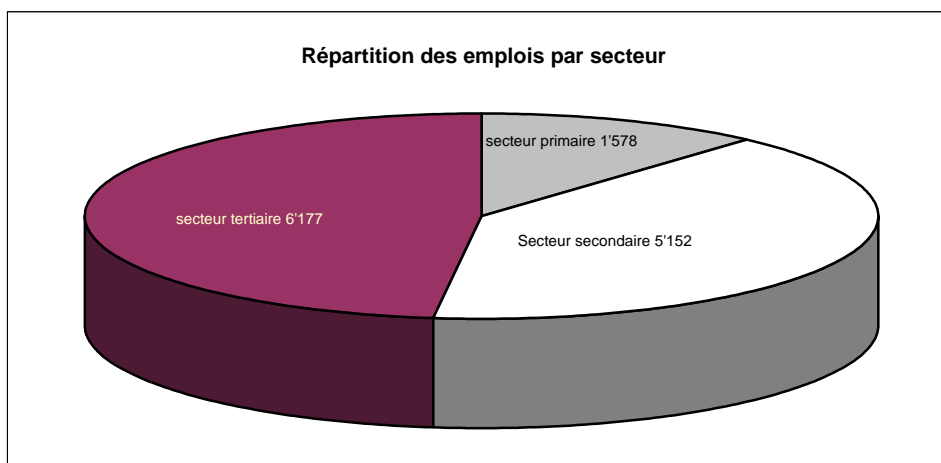
- La population active représente environ la moitié de la population totale ;



- Le nombre des emplois offerts dans les communes est inférieur à la population active (- 3'969) ; le bilan régional des pendulaires est donc négatif et s'explique par la proximité de Bienne, de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds, grandes pourvoyeuses d'emplois ;



- L'évolution des emplois offerts dans les communes est stable ; ceux-ci ont diminué de 50 unités entre 1996 et 2001. L'évolution récente très positive dans le Jura bernois laisse cependant supposer que les postes de travail sont aujourd'hui supérieurs à 1996.
- Seules trois communes, Saint-Imier, Courtelary, Sonceboz-Sombeval, offrent plus d'emplois que leur population active ; cela s'explique par la présence de grandes entreprises (Sonceboz SA, Camille Bloch, Longines), mais aussi par les institutions de formation et de santé à Saint-Imier.
- Les emplois par secteur se répartissent comme suit :
 - I : 1578 (12 %)
 - II : 5152 (40 %)
 - III : 6177 (48 %)



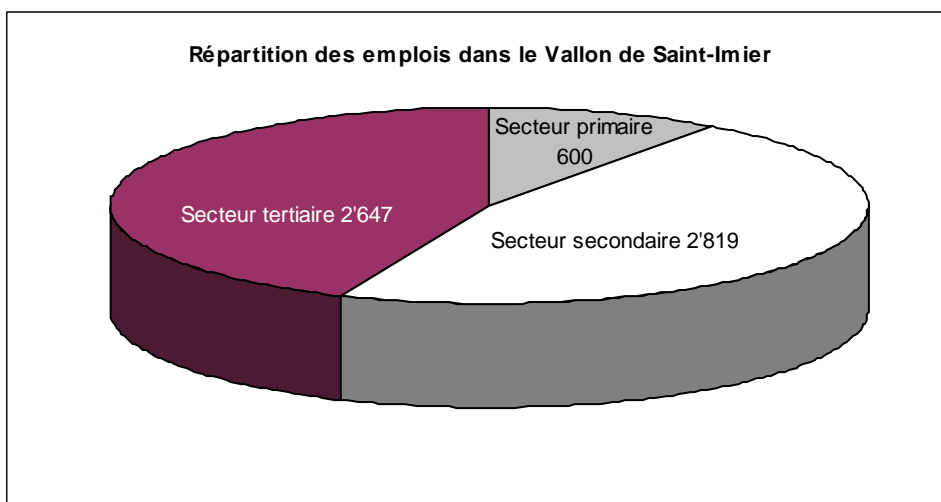
L'évolution démographique récente est satisfaisante, mais elle ne doit pas faire oublier que la population a nettement diminué entre 1975 et 1995 (entre 10 et 20 % dans certaines communes, en moyenne, 13%).

L'emploi se porte bien et le taux de chômage est inférieur à 3 %, même à 2 % sur le Plateau de Diesse. Les emplois dans le secteur primaire sont relativement nombreux avec plus de 10%. L'industrie est très présente en offrant près de 39% d'emplois.

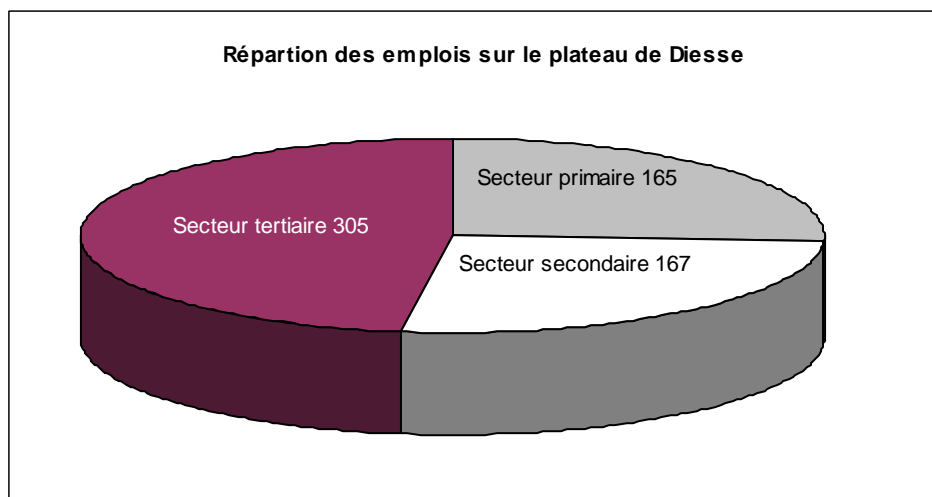
Enfin les pendulaires sortants indiquent la fonction résidentielle importante de la région et l'attrait de la proximité des agglomérations pour l'emploi.

Par groupes de communes on peut encore constater que :

- Le taux d'emplois dans le secteur secondaire de 46,5 % pour les communes du Vallon de Saint-Imier confirme son caractère très industrialisé ; en outre le bilan entre population active et emplois offerts est pratiquement équilibré (6265 contre 6066).



- Dans le Bas-Vallon, le plateau de Diesse et le Val-de-Ruz, le rapport de près de deux entre population active et emplois offerts est un effet typique de communes d'agglomération et montre l'influence énorme de Bienne et de Neuchâtel dans l'attractivité résidentielle de ces communes.



1.42 Quelques données financières des communes pour l'année 2004¹

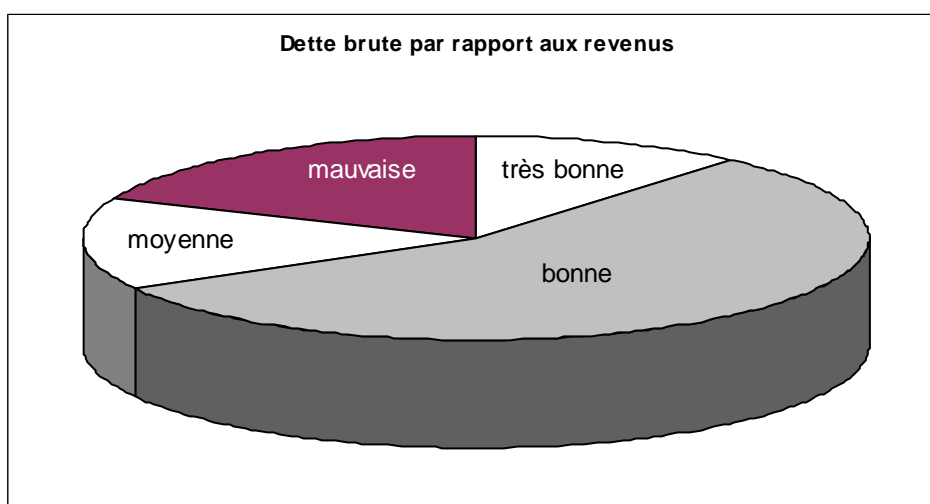
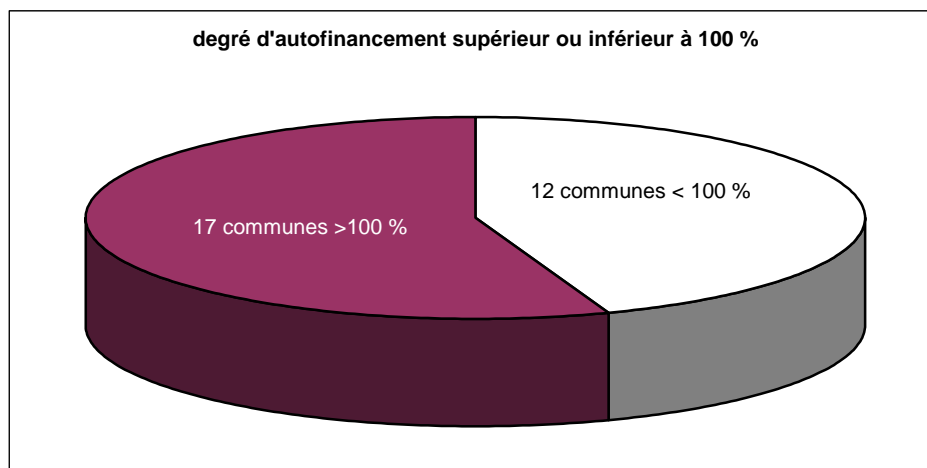
Pour les communes du canton de Berne :

Commune	Quotité d'impôt 2004	Degré d'auto-financement 2004	Fortune nette/ endettement net en francs par habitant 2004	Couverture des charges 2004	Charges des intérêts nets 2004	Maîtrise des dépenses courantes 2004	Dettes brute par rapport aux revenus 2004
Corgémont	1.94	246.8	1'008	102.47	-7.8	1.9	41.1
Cormoret	2.04	91.9	-3'932	92.12	7.9	-4.5	184.2
Cortébert	2.14	33.7	-948	106.99	4.0	10.4	74.3
Courtelary	2.24	100.0	-1'670	104.46	4.1	-0.8	96.6
La Heutte	1.78	-279.8	-691	79.98	6.5	-6.2	72.8
Orvin	1.94	52.2	-1'004	100.55	5.4	-0.9	73.7
Péry	1.77	189.0	-1'154	109.10	3.7	-6.3	83.3
Plagne	2.04	452.7	9	108.09	3.0	-2.3	58.6
Renan	2.04	33.4	-4'627	102.58	5.7	1.1	194.3
Romont	1.76	9'218.1	3'212	123.35	-1.1	-5.2	51.8
Saint-Imier	1.84	62.5	1'299	99.96	-0.1	2.8	41.7
Sonceboz	1.94	77.6	-688	104.45	2.3	1.2	66.1
Sonvilier	2.10	279.7	-234	107.63	-0.7	8.6	138.7
Vaufelin	2.30	1'049.6	-1'604	106.46	3.9	5.4	77.4
Villeret	1.54	102.8	4'303	115.77	-24.1	7.2	68.5
Diesse	2.00	202.3	154	101.25	-4.3	-5.9	127.0
Lamboing	2.00	98.1	-1'121	101.41	-0.1	-4.3	167.1
La Neuveville	1.64	181.0	-205	101.38	5.1	0.4	71.8
Nods	1.64	96.6	2'926	98.74	-12.0	6.0	76.7
Prêles	1.91	363.4	-247	107.07	3.9	-3.7	94.0
Tramelan	2.04	141.5	-333	103.95	1.0	8.0	57.9
Mont-Tramelan	1.84	-1.0	1'208	87.97	3.1	1.8	2.7

Pour les communes du canton de Neuchâtel

¹ Mise en garde : en décrivant la situation financière des communes sur une seule année, nous sommes conscients de donner parfois une image imprécise ou fautive de la réalité, parce qu'un événement extraordinaire peut avoir affecté les comptes sur cette année et pas sur les autres. En 2004, c'est notamment le cas particulièrement visible, pour la commune de La Heutte qui a dû procéder à une restitution importante concernant un partage de biens (électricité) avec le canton.

	Degré d'autofinancement	Dettes brute par rapport aux revenus 2004
Cernier	184.6	82.5
Chézard-St-Martin	> 100	129.3
Dombresson	221.4	77.7
Villiers	0.0	101.0
Le Pâquier	12.5	201.7
Enges	>100	163.6
Lignièrès	188.3	144.7



1.43 Branches économiques

Le Parc régional Chasseral a ceci de particulier qu'il est une région de type rural selon les classifications fédérales traditionnelles, mais que sa structure socio-économique montre un secteur secondaire très fort et atypique pour une région rurale.

Par ailleurs la force du secteur tertiaire ne provient pas principalement du tourisme comme c'est le cas dans les régions rurales traditionnelles. Elle est principalement due aux instituts de formation à Saint-Imier, Tramelan et Cernier, ainsi qu'à l'hôpital de Saint-Imier.

De manière générale, les communes du Parc régional Chasseral ne se distinguent pas des autres communes de l'Arc jurassien. On y trouve une très forte présence d'industries liées à la microtechnique qui est le poumon de l'activité économique.

1.44 Tourisme

Là encore, cette branche économique est similaire à l'ensemble de l'Arc jurassien. Elle se caractérise par :

- Un faible nombre de lits hôteliers et des taux d'occupation inférieurs à 20% en moyenne. Le nombre de nuitées recensées en 2006 s'élèvent à 12'414 dont 4'700 au CIP à Tramelan
- Une capacité hôtelière vétuste et qui devrait être adaptée aux exigences actuelles de la branche ;
- Une forte proportion d'excursionnistes par rapport aux touristes ; la durée du séjour pour les personnes séjournant en hôtel ne dépasse pas deux nuitées. On peut noter que la commune de Nods présente 3'278 nuitées en 2006 alors que le nombre de véhicules recensés au col de Chasseral est de 35'000 voitures !
- Des rentrées financières par visiteur nettement inférieures à la moyenne nationale ;
- Des capacités d'hébergement intéressantes dans la para-hôtellerie ;
- Des infrastructures de randonnées très utilisées.

Une caractéristique du Parc est la présence importante de métairies sur le massif. Ce type de restauration traditionnelle dans des bâtiments agricoles est très prisé par les visiteurs. A relever encore que la proximité de bassins de population importants entraîne d'importants afflux de visiteurs notamment lors de certains week-ends d'automne.

On retiendra, que le Parc, sous l'égide de la Fondation rurale Interjurassienne, participe à un programme pour dynamiser l'agri-tourisme dans la région.



Les domaines d'action dans ce secteur doivent concerner l'amélioration des structures d'hébergement, l'organisation des flux touristiques, l'augmentation de la fréquentation en semaine et l'accroissement de la valeur ajoutée des prestations proposées.

1.45 Produits

Il faut rappeler ici que la principale richesse de la région est l'exportation de produits manufacturés. Le Parc régional n'a cependant pas de rôle à jouer dans ce secteur.



Les principaux produits que le Parc doit aider à développer concernent l'agriculture, la sylviculture, le tourisme et l'énergie.

Agriculture : la région est concernée par deux AOC fromagères de renom, le « Gruyère » et la « Tête de Moine ». Il est aussi produit quantité d'autres fromages et des viandes d'excellente qualité. On peut retenir le succès important de la Tête de Moine, labellisée AOC depuis 2001. Ses ventes à l'étranger croient depuis quelques années de plus de 9 % par an ! Néanmoins aucune de ces deux AOC ne correspond à une zone entièrement circonscrite dans le Parc régional Chasseral.

Le Parc Chasseral s'est déjà engagé dans la promotion de ces produits du terroir, en créant le guide «la Route des goûts et des saveurs» et en participant aux « semaines du Goût », notamment en partenariat avec l'Interprofession de la Tête de Moine et la Fondation Rurale Interjurassienne.

La marque « Parc naturel régional » permettra d'apporter encore un plus à ces productions régionales et rapprochera le consommateur du producteur, tendance qui prendra de l'ampleur à l'avenir. Mais ce développement dépendra beaucoup des collaborations qui restent encore à préciser avec les organisations agricoles. Par ailleurs, le marché des produits régionaux est aujourd'hui encore axé soit sur des productions très confidentielles en quantité, soit sur des productions importantes soutenues par les interprofessions. Le

développement des produits régionaux du Parc devra donc occuper l'espace intermédiaire ce qui est aujourd'hui un grand défi.

Sylviculture : les actions du Parc peuvent déclencher des impulsions importantes dans l'économie forestière. Nous pensons ici d'une part aux réserves forestières partielles liées au Grand Tétras qui vont générer près de 2 millions de CHF d'activité forestière. D'autre part des réflexions sont en cours sur l'utilisation qui pourra être faite du bois indigène grâce au concept d'autonomie énergétique.

Le Parc contribuera également à la mise en œuvre d'une autre facette importante de la forêt prévue dans les planifications, la fonction récréative.

Tourisme : Outre les actions citées plus haut de valorisation des produits du terroir, le Parc naturel régional va s'engager dans la promotion d'un tourisme de qualité et durable. En améliorant les infrastructures de randonnées, en incitant à l'utilisation des transports publics, et enfin en sensibilisant les écoles et la population aux richesses naturelles et paysagères et aux autres facettes du développement durable. De nombreuses actions ont déjà été développées dans ce sens : dépliant Lignes et Chemins, Parcours VTT et équestres, excursions accompagnées, etc.

Energie : Le projet d'autonomie énergétique va notamment conduire sur des actions qui fourniront des débouchés non négligeables pour les entreprises locales liées à la construction (isolation des bâtiments) et pour les propriétaires de forêts qui pourront fournir du bois comme source d'énergie. Ce concept aura aussi des répercussions favorables en aidant les communes, les entreprises et les particuliers à réduire leur consommation et à réaliser ainsi des économies.

Les actions dans ce domaine pourront s'appuyer notamment sur les plans directeurs d'implantation des éoliennes dans le Jura bernois et le canton de Neuchâtel.

1.46 Services publics

Transport :

Le Vallon de Saint-Imier est bien desservi par les chemins de fer et est relié ainsi aux agglomérations de Bienne et de La Chaux-de-Fonds. Le maintien de ces lignes de transports publics est très important car la traversée des villages du Vallon par transport individuel est moins favorable.

Tramelan est desservi par les Chemins de fer du Jura, compagnie régionale, qui assure aussi en bus la desserte côté Nord de Chasseral.

Pour le versant sud de Chasseral l'accessibilité par transports publics sur le Plateau de Diesse et aux communes du Littoral n'est pas excellente et doit au moins être conservée en l'état.

L'exiguïté du territoire sur le Littoral pose problème pour les voies de transport d'importance nationale. Les aménagements pour la A5 et une double voie CFF sont attendus depuis longtemps et la région devra encore se battre pour obtenir satisfaction.

Le Val de Ruz bénéficie d'une desserte en bus cadencée. Les lignes s'arrêtent malheureusement à Villiers. Le Pâquier n'est donc pas desservi en transport public et il n'y a aucun lien direct entre le haut du Val-de-Ruz et le Vallon de Saint-Imier.



Le Parc s'est déjà engagé et devra poursuivre l'amélioration de l'accès en transport public pour les activités de loisirs dans la région.

Formation

De part et d'autre du Massif, les regroupements scolaires sont bien organisés et fonctionnent à satisfaction.

Les possibilités de formation supérieure sont mêmes excellentes avec dans un rayon de moins d'une heure des gymnases, écoles de commerce, écoles techniques et instituts universitaires à Saint-Imier, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Biemme, Neuchâtel et Berne.

On retiendra en particulier l'offre très spécifique liée aux Métiers de la terre à Cernier (Evologia et Mycorama), et le CIP, le centre de perfectionnement interprofessionnel de Tramelan. A cet égard on notera que les guides interprètes du patrimoine effectue une grande partie de leur formation à Cernier et à Tramelan.



Ces centres de formation sont de bons pôles ressources pour développer les activités liées à l'interprétation du territoire et au tourisme

Poste

Les postes viennent d'être restructurées et ce sont plusieurs bureaux villageois qui ont été définitivement fermés à cette occasion. Pour faire face à la baisse de volume de ses activités, la Poste vient de présenter un nouveau projet de réorganisation baptisé Ymago. Pour le Parc Chasseral, cela signifie que tous les bureaux deviendront des succursales de deux offices principaux, soit Biemme et Saint-Imier. Les conséquences de ce nouveau projet sont encore floues, mais ce dossier devra être suivi avec la plus grande attention.

Mobilité douce

Enfin, signalons encore que concernant les réseaux de mobilité douce, la situation est bonne pour le réseau pédestre, mais à compléter en certains endroits pour le trafic cyclotouristique (Moyen-Vallon, Plateau de Diesse, Rive gauche du Lac). Une solution pour le trafic lent dans les gorges du Taubenloch est en projet.

Il est intéressant de noter que la région est traversée par des itinéraires nationaux et régionaux de Suisse Mobile, pour le VTT (Bâle-Nyon) comme pour la randonnée (Porrentruy-Chiasso) ainsi que par l'itinéraire historique de Via Stora, la Via Jura,



Le Parc a et va développer des itinéraires locaux qui peuvent se greffer sur ces itinéraires nationaux. Des réflexions de style « voie verte » entre les trois principales agglomérations de la région sont aussi en gestation

1.5 ACTEURS IMPORTANTS

- 29 communes partantes
- Autres membres collectifs (actuellement 84 membres)
- 180 membres individuels

1.51 Les communes

Les **communes** sont les acteurs les plus importants du Parc, parce qu'elles en constituent la base territoriale, parce qu'elles sont les relais indispensables pour tous les projets en réseau et enfin parce qu'elles sont les contributeurs essentiels pour générer les autres moyens financiers principaux prévus (CH, BE, NE) selon le principe de subsidiarité.

Il convient de leur assurer un rôle majeur dans la conception des actions (réponses à leurs demandes, présence au sein des commissions, etc.) et ensuite dans les différents processus décisionnels (au sein du Comité et lors des assemblées).

1.52 Les bourgeoisies

Les **bourgeoisies** sont aussi des acteurs avec qui le Parc travaille déjà beaucoup parce qu'elles sont propriétaires de la majeure partie des terrains des massifs naturels. On notera en particulier les bourgeoisies de Bienne et d'Orvin qui à elles seules possèdent plus de 500 ha de terrain et qui se sont déjà engagées de nombreuses actions avec le Parc.

1.53 Les offices cantonaux

Les **services cantonaux** seront aussi des acteurs avec qui le Parc collabore. Parmi ceux-ci il faut en particulier citer :

Sur le canton de Berne :

- **L'OACOT** (office des affaires communales et de l'organisation du territoire) parce que c'est cet office qui, dans le canton de Berne, est chargé d'accompagner les projets de parc et de les soutenir financièrement. Mais aussi parce qu'il est le répondant de toutes les questions qui concernent les communes et l'aménagement du territoire.
- **L'office des forêts**, parce que celui-ci est responsable de la mise en œuvre des planifications forestières. Ces planifications viennent en effet d'être réalisées et le Parc est cité comme un des acteurs importants pour la réalisation des propositions de mesures. Les collaborations actuelles viennent d'aboutir à la mise en place d'une réserve forestière partielle de 750 ha dans l'anticlinal de Chasseral.
- **L'office de l'agriculture avec la FRI** (Fondation Rurale Interjurassienne) qui s'occupe des questions agricoles et avec qui le Parc démarre une collaboration étroitement pour toutes les questions qui concernent de près ou de loin le monde agricole.
- **Le Beco**, parce que cet office est responsable de l'application de la nouvelle politique régionale et que le Parc va certainement faire appel à cet instrument pour divers de ses projets de développement, mais aussi parce que cet office accompagne et soutient les activités de Jura bernois Tourisme avec qui le Parc travaille régulièrement.

Sur le canton de Neuchâtel :

Le canton de Neuchâtel a mis en place un groupe de pilotage constitué de responsables des services cantonaux mentionnées ci-dessous. Le groupe est piloté par le service de l'économie (NECO).

- **Service de l'économie (NECO)** : ce service est l'interlocuteur pour les projets de Parcs. Il assure la coordination avec les autres services. Un chargé de mission assure cette tâche au sein de ce service
- **Service de la Faune, des Forêts et de la Nature (SFFN)** : Ce service vu ses trois attributions, est un service avec lequel de nombreux partenariats sont à tisser pour la réalisation de projets
- **Service de l'aménagement du territoire** : Ce service veille à la cohérence des actions du Parc par rapport à la politique cantonale, notamment par rapport au RUN. Il intervient aussi dans le cadre de projets d'aménagements (itinéraires notamment)
- **Service de l'agriculture** : Ce service sera un interlocuteur pour les projets qui concernent la promotion des produits régionaux, l'agritourisme etc...

1.54 Les associations

Parmi les **associations** importantes qui font partie de l'association du Parc depuis le début des travaux et qui sont toujours actives au sein du Comité et pour de nombreux projets, et avec lesquelles le Parc a conclu des conventions on peut noter :

- **La région de montagne Jura-Bienne (ARJB)** : qui a dirigé l'ensemble des travaux qui ont mené à la création de l'association du Parc, qui siège depuis au sein du comité et du bureau et qui continue de mener des travaux en étroite collaboration avec le Parc (réalisation du plan directeur Chasseral, mandats pour la réalisation de l'étude de faisabilité et de la phase projet ou pour des projets de mise en œuvre comme celui de la végétation sommitale).
- **Les régions de montagne Centre-Jura et Val-de-Ruz** : qui siègent également au sein du Comité et participent aux travaux des commissions.
- **Pro Natura Jura bernois** : siège au sein du Comité et du bureau, à la tête de la commission « nature et paysage », elle est très impliquée et active dans tous les projets qui concernent la nature et le paysage. Pro Natura Neuchâtel est membre du Parc et participe aux travaux de la commission environnement.
- **Jura bernois Tourisme (JBT)** : cette association dirige aussi une commission et s'engage dans tous les projets qui touchent au tourisme. A relever également qu'elle partage les mêmes locaux que le Parc à Saint-Imier. Dès cette année, du personnel commun aux deux associations travaille au bureau d'accueil. Ces formes propices de synergie seront encore davantage explorées à l'avenir.

Il convient ici de relever que les trois régions de montagne vont subir prochainement de grands bouleversements en raison de la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale dès 2008 et des projets d'agglomération en cours dans les deux cantons (RUN pour Neuchâtel et conférences régionales pour Berne).

Pour se préparer à ces changements dans le canton de Berne, des études sur l'avenir des associations sont en cours, menées par l'ARJB sous l'égide de la Conférence des Maires (CMJB). Le Jura bernois entend intégrer une future conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois ce qui modifiera considérablement le fonctionnement actuel des associations, principalement Jura-Bienne et Centre-Jura, mais aussi JBT et la CMJB.

Sur Neuchâtel, la région Val-de-Ruz se limite à présent au Val de Ruz géographique. C'est à ce titre que cette région vient de passer un contrat avec le canton de Neuchâtel. Les communes d'Enges et de Lignières, ont quitté l'association régionale Val de Ruz et font partie de la nouvelle région « RUN » de l'Entre-deux-Lacs.

Une étude sur le tourisme est aussi en cours d'exploitation dans le canton de Neuchâtel.

Le Parc naturel régional Chasseral est aussi concerné, parce qu'il collabore avec ces associations et fait appel à leurs compétences et services, et qu'il faudra voir comment ces collaborations pourront être poursuivies à l'avenir.

Autres associations importantes.

Le Parc a noué de nombreuses relations avec un grand nombre d'associations dont certaines d'ampleur comme :

- La FEE (Fondation Suisse d'éducation à l'environnement) basée à Neuchâtel
- L'ISSKA (Institut Suisse de Spéologie et de Karstologie) basé à la Chaux-de-Fonds

D'autres associations importantes participent de manière plus ponctuelles au Parc :

- ATE (transport, nouvelles lignes de bus)
- Station ornithologique de Sempach et ASPO / Birdlife (projet Alouette Lulu)
- Pro Natura Berne, Neuchâtel et Suisse (soutien financier)

De nombreux autres associations d'intérêt local jouent un rôle important pour les activités du Parc mais ne peuvent être citées ici vu leur nombre. Il s'agit des sociétés locales de développement, de protection de la nature, d'activités touristiques, de sports, de corporations.

Des relations devront aussi être renforcées à l'avenir notamment avec Evologia à Cernier et avec le CIP (Centre Interprofessionnel de Perfectionnement) à Tramelan.

1.55 Les entreprises.

Le Parc a aussi des relations avec des entreprises comme Ciment Vigier SA, la Raiffeisen, Clientis, des entreprises de transports etc...ainsi qu'avec de nombreux prestataires régionaux (métairies, fromageries, restaurants, hôtels, guides, artisans..)

1.56 Les habitants

Enfin, parmi les acteurs importants figure bien évidemment la population qui vit dans le périmètre du parc. Dans cette catégorie, il faut d'abord citer les agriculteurs qui jouent un rôle décisif pour le maintien des valeurs naturelles et paysagères, mais aussi pour la pratique du tourisme d'excursions.

Finalement tous les citoyens sont appelés à s'engager en faveur du développement souhaité du Parc. Ce projet consiste en effet à leur offrir un cadre de vie de qualité et durable. Leur engagement, leur comportement et leurs initiatives seront les garants principaux du succès du parc.

1.6 ORGANISATION DU TERRITOIRE

1.61 Bases de planification et outils d'aménagements

L'outil à la base du Parc régional Chasseral : le plan directeur Chasseral

A l'origine de la création de l'association du Parc, le plan directeur Chasseral couvre l'ensemble du massif de Chasseral sur le canton de Berne jusqu'à la limite inférieure des forêts.

La première version a été à l'origine des actions 2002-2006 du Parc dans les domaines de la nature et du paysage, des transports et du tourisme. Même ce plan directeur n'est pas encore approuvé Il n'en demeure pas moins que son contenu constitue une base très importante et contraignante pour toutes les actions concernant le massif de Chasseral et une bonne base de réflexion pour l'élaboration de la Charte.

Il convient à présent de se poser la question sur l'opportunité d'un outil d'aménagement et de planification tel que le plan directeur Chasseral pour l'ensemble du Parc, voire sans doute un élargissement de ce plan et ce avant l'achèvement de la version actuelle.

Il conviendra aussi de trouver une solution pour disposer d'un outil équivalent pour les communes neuchâteloises et le canton de Neuchâtel.

Ces réflexions seront traitées pendant la phase de création et la réalisation dans la mise en œuvre de la Charte.

Outils et bases fédéraux

De nombreuses bases fédérales, notamment dans le domaine de la nature et du paysage permettent de structurer les réflexions spatiales du Parc :

L'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale
Le district franc « chasseral »

L'Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale ainsi que l'Inventaire fédéral des Hauts et Bas marais

L'Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens

Le recensement et futur inventaire fédéral des prairies et pâturages secs

L'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)

Outils et bases cantonaux

Sur le canton de Neuchâtel :

Le canton de Neuchâtel décline ses outils d'aménagement à deux niveaux, à savoir le niveau cantonal et le niveau communal.

Il n'existe donc pas de plans d'aménagement à l'échelle correspondant à la zone d'études. Par contre les éléments des diverses planifications évoquées sur le canton de Berne sont présents, soit dans la planification cantonale, soit dans les outils liés à la nouvelle politique régionale, soit dans les plans d'aménagement locaux, soit dans le cadre de la nouvelle organisation concernée par le RUN, soit encore au travers d'outils spécifiques comme l'ICOP.

Le RUN

Le Parc régional Chasseral est concerné par deux régions, à savoir la région Val-de-Ruz et la région « Entre-deux-Lacs » : des contrats région ont été signés par chacune de ces régions avec l'Etat de Neuchâtel avec les points particuliers suivants que l'on peut noter :

Contrat Entre- deux-Lacs :

- Positionnement clair de Lignièrès comme porte d'entrée du Parc avec un perspective de maison d'accueil.
- Amélioration des Transports publics pour Enges et Lignièrès

Contrat Val-de-Ruz :

- Prise en compte de priorités paysagères et naturelles afin de concilier valorisation des activités économiques (agricoles et sylvicoles) et qualité de vie dans un espace de verdure privilégié que constitue cette région.
- Projet similaire aux les communes bernoises du Parc par rapport aux stratégies énergétiques
- Valorisation du site Evologia

L'ICOP (Inventaire cantonal des objets sous protection) : cet inventaire au niveau du Parc, concerne la Combe Biosse et donne des pistes d'actions.

- Les réserves naturelles
- Les réserves forestières (intégrales ou partielles)
- Les conceptions directrices comme
- Sur Berne, La stratégie bernoise de croissance

Sur le canton de Berne

Plan directeur cantonal : Le parc régional Chasseral est déjà mentionné dans le plan directeur cantonal

D'un point de vue général, le Parc est intégré ou est concerné par les conceptions directrices du canton de Berne à savoir :

- La Stratégie BE de croissance (2007) avec les mesures :
 - *Energie de demain*
 - *Solutions de transport intégrales*
 - *Agglomérations et coopération régionale (SACR)*
 - *Renforcer les régions bernoises*
 - *Mutations structurelles dans l'agriculture*
- Programme NPR (2007) de développement Jura bernois
- Schéma d'offres de transport 2005-2008
- Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural (2006)

Autres Outils et bases régionaux sur le canton de Berne

Plans directeurs régionaux Jura-Bienne, Centre-Jura et Bienne-Seeland

Ces trois plans directeurs datent du début des années nonante et ont servi de base à tous les autres plans cités ci-dessous.

Planifications forestières

Il existe trois planifications forestières très récentes, l'une concernant le vallon de Saint-Imier qui date de 2004 et l'autre pour le Plateau de Diesse / Bas-Vallon en 2006 et la vallée de la Birse - Tramelan en 2007.

Ces planifications attribuent aux différentes zones forestières quatre fonctions principales qui sont la production, la protection, la nature et le paysage et enfin l'accueil. Ces travaux de

planification ont été menés en étroite collaboration avec l'association du parc et seront les bases pour les futures actions dans le périmètre forestier ; l'association du parc est d'ailleurs souvent citée comme acteur de la mise en œuvre des mesures.

Plans directeurs réseaux écologiques Plagne-Vauffelin, Orvin, Plateau de Diesse, Vallon de Saint-Imier et améliorations foncières

Dans le périmètre du parc, deux plans directeur (Plagne-Vauffelin et Plateau de Diesse) ont été élaborés pour permettre aux agriculteurs de toucher des contributions pour la mise en réseau de leurs surfaces de compensation écologique (SCE). En outre, deux communes (Orvin et Romont) ont fait l'objet d'améliorations foncières et bénéficient aussi d'une conception pour la mise en réseau des SCE. Enfin, pour toute la Vallée de Saint-Imier et la Montagne du Droit, un plan directeur pour la mise en réseau est aussi en cours de conception. Ainsi, à part pour les communes du littoral, chaque agriculteur au sein du périmètre aura la possibilité d'intégrer ses SCE à un réseau et ainsi d'obtenir des contributions supplémentaires, sous réserve évidemment des conditions définies dans les plans pour atteindre les objectifs biologiques.

Les objectifs biologiques varient pour chaque réseau et amélioration foncière et impliquent donc des mises en œuvre par les agriculteurs différentes selon les secteurs.

En ce qui concerne ces mesures, on notera toutefois les orientations suivantes :

- Maintien des pâturages boisés
- extensification des prairies de fauches qui s'y prêtent afin d'améliorer leurs qualités floristiques (p.ex. Esparcette, Sauge des prés) et faunistiques (notamment papillons, p.ex. le Demi-deuil).
- amélioration biologique (entretien, ourlet herbeux) et plantation de nouvelles haies pour favoriser d'une part la connexion entre les habitats (p.ex. Lièvre) et d'autre part les espèces liées aux haies basses (p.ex. Pie-grièche écorcheur).
- gestion et plantation des vergers à hautes tiges favorables aux oiseaux cavernicoles (p. ex. Rougequeue à front blanc).
- fauches tardives où maintien de bandes herbeuses non fauchées pour permettre la nidification d'oiseaux comme le Tarier des prés ou l'Alouette des champs et favoriser en même temps le développement de divers orthoptères.
- Favoriser les pâturages extensifs richement structurés et favorables au Pipit des arbres, par exemple.

Le plan directeur régional pour l'implantation d'éoliennes Mt-Soleil – Mt-Crosin – Montagne du Droit

Ce plan directeur, actuellement en consultation dans les offices cantonaux, concerne les communes de St-Imier, Villeret, Cormoret et Courtelary. Son but est de définir des secteurs d'implantation qui permettent un développement coordonné de nouvelles installations éoliennes en fonction de celles qui existent déjà. Les priorités d'implantations voulues par ce plan sont indicatives ; elles visent à réduire l'impact sur le paysage en concentrant les nouvelles installations par groupe de 3-4 éoliennes et en priorité dans les secteurs où 1-2 éoliennes sont déjà installées. Ce plan directeur donne donc des orientations générales et précède les procédures de plan d'affectation et d'octroi de permis de construire.

Actuellement huit éoliennes ont été construites sur les sites de la Montagne du Droit et sept autres sont planifiées.

A relever encore qu'un autre plan directeur pour l'implantation de parcs éoliens est en cours de réalisation pour l'ensemble du reste du territoire du Jura bernois.

Plan directeur de la Suze et étude sur les potentialités de revitalisation des affluents de la Suze

Le plan directeur de la Suze est un volumineux travail qui a été approuvé en 1992 et qui précise les mesures à prendre sur l'ensemble de ce cours d'eau et ses rives. En 2004, il a été complété par une analyse sur les potentialités de revitalisation de tous les affluents de la Suze, de Renan à Vauffelin avec en plus Orvin, soit 13 communes.

Plusieurs mesures ont déjà été reprises par le syndicat de la Suze et beaucoup d'autres pourront être par la suite réalisées dans le cadre du réseau écologique du Vallon de Saint-Imier en cours d'élaboration.

Plan directeur régional d'extraction et de décharge de matériaux pour le Jura-bernois

Ce plan directeur entré en vigueur en 2006 fixe trois futurs sites d'extraction de matériaux, situés à Tavannes, Sonvilier et Saint-Imier. Etant donné que chaque futur site contient des volumes exploitables assez conséquents pour permettre un auto-approvisionnement du Jura bernois dans les 30 prochaines années, le but du plan directeur est de n'autoriser à moyen terme l'exploitation que d'un de ces trois sites. La coordination pour l'exploitation de ces sites n'est pas réglée, le plan directeur a cependant fixé comme site prioritaire celui d'Orange à Tavannes (hors périmètre du Parc). Si ce site ne devait pas se réaliser, la priorité serait alors portée sur celui de la Chaux-d'Abel (Sonvilier). En dernier lieu vient le site de la Combe à la Biche (Saint-Imier).

A relever que le site de la Tscharner à la Heutte n'est pas concerné par ce plan directeur (exploitation privée ne visant qu'à la production de ciment).

Outils et bases communaux

Chaque commune a une réglementation fondamentale en matière de construction, composée d'un plan de zone de protection, d'un règlement de construction et de plans de quartiers. Cette réglementation locale est particulièrement importante pour :

- Les réflexions liées à d'éventuels aménagements touristiques, à des infrastructures, au développement de l'agritourisme.
- Pour les actions en forêt dans la mesure où sur le canton de Neuchâtel, ces plans locaux prennent en compte les planifications forestières

On notera l'importance du plan de mesures de compensation de la carrière de la Tscharner qui concerne 4 communes pour 290 ha. Des réglementations sur des bases conventionnelles ont été conclues en matière d'escalade, de survol et de chasse.

1.62 Compatibilités/conflits

Compatibilités

Tous les inventaires « nature et paysage » déjà établis sont des atouts importants pour le Parc. Leur existence, donc la connaissance des objets de valeur, permet de les protéger, de les valoriser et d'éviter les conflits avec d'autres projets en les prenant en compte dès le départ.

Les planifications forestières, les réseaux écologiques et les autres plans directeurs de la Suze, du Chasseral et des éoliennes sur la montagne du droit sont également des instruments très utiles sur lesquels le parc pourra s'appuyer pour orienter son action.

Les conceptions directrices serviront également au parc puisqu'il pourra s'en inspirer pour développer des projets économiquement durables qui s'inscrivent dans une vision cantonale partagée. Nous pensons par exemple ici aux thèmes du programme de croissance bernois comme l'approvisionnement futur en énergie ou les solutions intégrales de transport.

Il faut enfin signaler que les plans d'aménagement locaux des communes ne contiennent en règle générale peu d'éléments incompatibles à la création d'un parc.

Le bâti se concentre en effet en fond de vallée et la proportion de grands espaces avec peu d'atteintes dues aux activités humaines est importante. Ce fait sera corroboré par l'évaluation en cours et par communes des valeurs naturelles et paysagères.

Il convient aussi de relever que les entreprises existantes et prévues sont en majorité liées à la microtechnique et que ce type d'industrie génère peu de nuisances, tant en terme de pollution que de bruit ou encore d'espace nécessaire.

Conflits

Il existe néanmoins des sources de conflits potentiels entre certaines planifications ou conceptions existantes et les exigences fédérales vis-à-vis des futurs parcs naturels régionaux.

On peut citer par exemple :

Le plan directeur « carrières et décharges » qui indique trois sites prioritaires de carrières régionales pour les besoins futurs de l'ensemble du Jura bernois. Parmi ceux-ci deux se situent sur le territoire du parc, La Chaux-d'Abel sur Sonvilier et la Combe à la Biche sur Saint-Imier (priorités 2 et 3).

Le plan directeur régional d'implantation des éoliennes pour lesquels certains choix suscitent des controverses.

Le plan directeur Chasseral cherche à concilier dans une perspective durable les différents intérêts présents sur le Massif. Il existe en effet des sources potentielles de conflits principalement entre nature et paysage de valeur, fréquentation touristique et exploitation agricole.

Commentaires : L'existence d'un parc naturel régional permet de s'appuyer sur une association intercommunale et pluridisciplinaire pour la mise en œuvre des fiches de coordination du plan directeur Chasseral.

1.63 Lacunes

Au chapitre des lacunes il convient de noter

- la difficulté de traiter aujourd'hui la question des pâturages boisés. Mais les gros efforts en cours dans l'Arc jurassien devraient peu à peu y pallier.
- Par ailleurs la gestion de grandes surfaces d'estivage ne permet pas de faire appel aux outils habituels comme l'OQE.
- L'exclusion du trafic touristique des financements publics et des financements possibles dans les cadres des bases légales sur les Parcs, soit au titre des transports publics, soit pour l'entretien des chemins pose aussi problème.

1.64 Projets ayant un impact territorial :

Plans directeurs réseaux écologiques Plagne-Vaufelin, Orvin, Plateau de Diesse, Vallon de Saint-Imier et améliorations foncières

Plan directeur de la Suze et étude sur les potentialités de revitalisation des affluents

1.7 SITUATION DU MARCHE

Préambule : ce chapitre doit permettre d'expliquer aux habitants du Parc l'impact économique du parc. (cf PV du 24 août). Nous nous permettons ici de rappeler que le Parc régional Chasseral n'a pas de vocation économique prioritaire, c'est pour cela que ce chapitre est relativement succinct pour la phase de création.

1.70 Le tourisme dans la zone du Parc :

Le nom " Chasseral" jouit d'une notoriété en Suisse et même dans les régions frontalières voisines : c'est un lieu d'excursion très prisé.

Les excursionnistes s'y rendent pour profiter de la beauté de la nature et du paysage, de la vue splendide, de la tranquillité, ou pour y pratiquer des loisirs actifs, en particulier les randonnées (pédestres, équestres, cyclo et VTT).

Les principaux points de visite sont le sommet de Chasseral, la chaîne Mont-Soleil/Mont-Crosin, très fréquentée depuis l'installation d'éoliennes et d'un parcours découverte qui les relie à la centrale solaire, la proximité de la Vue des Alpes (Mont d'Amin), les réserves naturelles de la Combe Grède et de la Combe Biosse, le bord du lac de Biene. Le Site de Cernier, rebaptisé récemment "Evologia" et près duquel vient de se construire le Mycorama, attire plusieurs dizaines de milliers de visiteurs par an avec les manifestations organisées (Fête La Terre, Les jardins extraordinaires...).

L'hiver au Chasseral est particulièrement attrayant. L'enneigement est globalement généreux, l'accès facile, et les infrastructures de ski de piste ou de ski de fond sont de bonne tenue pour une région de moyenne montagne et avantageuses. Les faibles risques d'avalanches ou de tourmentes (sauf sur la crête) font de la région un endroit prisé pour la randonnée à peaux de phoques ainsi que pour la raquette.

Malgré cet attrait, l'économie globale de la région n'est pas basée sur le tourisme. Le tourisme génère d'ailleurs peu de valeur ajoutée dans la mesure où il s'agit essentiellement d'un tourisme d'excursion. La culture d'accueil touristique est encore trop peu développée. L'hébergement pose problème. L'offre tant en infrastructures qu'en services doit être développée et mieux coordonnée.

Néanmoins, une petite tranche de la population et certains secteurs ont besoin du tourisme :

Vignerons
Fromagers
Hôteliers du bord du lac et à Chasseral
Agriculteurs qui se tournent vers l'agritourisme
Remontées mécaniques, ski de fond

Le soutien au tourisme n'est donc pas à négliger. Il apporte une diversification économique. Avec les atouts de la région, le potentiel touristique est important et encore largement sous-exploité.

1.72 Marchés actuels pour les biens et services produits ou fournis par le Parc

La région de Chasseral a une vocation économique rurale accessoire par rapport à l'ensemble de l'activité économique axée principalement sur les microtechniques. Néanmoins :

On peut estimer que les secteurs agricoles ou forestiers génèrent de l'activité pour plusieurs dizaines de millions de CHF par an.

L'activité touristique, plutôt basée sur l'excursion à la journée, peut être grossièrement estimée à plus de 500'000 visiteurs par an. Celle-ci est principalement le fait de gens qui viennent se promener ou faire de la randonnée. Les activités commerciales existent aussi : ski (environ 50'000 forfaits par an), parcours dans les arbres (15'000 personnes), visite des éoliennes (40'000 personnes), trottinettes, etc..

Les produits du terroir sont de qualité, mais oscillent entre les démarches confidentielles (panier du terroir, élixir de chasseral, ...) et les démarches très organisées et dynamiques comme celle de l'interprofession de la Tête de Moine, qui accroît ses ventes à l'étranger de près de 9 % par an depuis quelques années...

En général, il bon de garder à l'esprit, que les prestataires privés vivant du tourisme sont peu nombreux, que c'est souvent une activité accessoire pour leurs revenus, qu'il n'y a que peu de coordination opérationnelle entre eux. Il s'ensuit que leur capacité d'investissement dans des projets collectifs pouvant améliorer l'offre touristique globale n'existe pas. De tels projets doivent pour l'instant être menés par les collectivités. Les nombreuses sociétés locales de développement ou d'embellissement souligne cette spécificité.

1.73 Marchés futurs pour les biens et services produits ou fournis dans le Parc et qui pourraient être dotés d'un label « Produits »

Au niveau des biens et services produits dans la région le Parc va :

Chercher à améliorer la coordination entre les producteurs régionaux mais aussi les services d'appui. Certains producteurs, ou certaines filières seront peut-être intéressés par le Label « parc ». Aujourd'hui il est trop tôt pour identifier sérieusement des produits.

Développer le potentiel important, presque inexploité aujourd'hui, dans le domaine de l'interprétation du territoire. Le Parc souhaite que les acteurs qui s'impliquent dans ce domaine, comme les guides interprètes du patrimoine par exemple, veillent à la haute qualité de leur prestation. Cette qualité pourrait être labellisée « service du Parc ». Mais là encore, il est trop tôt pour évaluer si une telle labellisation aurait un impact économique.

Un troisième secteur en l'occurrence l'artisanat lié aux métiers, pourra éventuellement aussi trouver un intérêt à une labellisation.

Enfin, sur le plan touristique, les régions actuelles développent une stratégie basée sur deux destinations touristiques complémentaires, le Massif du Jura et le Pays des Trois-Lacs. Cette stratégie induit une promotion concentrée sur les marques fortes. La marque « Parc naturel régional Chasseral » en fera partie et sera ainsi largement promue.

Remarques

Ce chapitre ne donne que des vagues idées. Il ne pourra être pleinement développé que lorsque les directives sur la question seront connues.

On peut toutefois noter, que pour certains producteurs, comme certains prestataires, l'existence même d'un Parc donne déjà aujourd'hui un intérêt promotionnel à leurs activités.

1.8 GROUPES CIBLES

Préliminaire : ce chapitre évoque les résultats d'une étude marketing. Ces réflexions seront étoffées dans le cadre de la charte, proportionnellement à l'attente qu'a le Parc en matière de développement d'un tourisme durable, élément parmi de nombreux autres champs d'action.

1.81 Visiteurs potentiels

Les visiteurs existent déjà. Comme cela est évoqué dans d'autres chapitres, le Parc attend : des visiteurs intéressés par la nature, le calme, la marche et ses activités de loisirs de proximité.

1.82 Biens et services par lesquels l'attention des visiteurs sera attirée

L'interprétation du territoire est une nouvelle offre qui sera élaborée peu à peu. L'offre de base est et restera toujours la marche et la détente. Le parc va chercher à mieux donner la possibilité aux visiteurs de découvrir les richesses de la région, ainsi qu'à lui éviter les désagréments liés à la forte fréquentation.

Qualité naturelle et paysagère, authenticité et simplicité seront les mots clés pour les activités du Parc dans le domaine touristique.

1.83 Origine des visiteurs

Les visiteurs du Parc viennent pour une grande part du plateau alémanique ainsi que des communes du Parc. A l'avenir l'attractivité liée à l'image du Parc fera venir des visiteurs d'autres zones géographiques.

1.84 Accès

Les accès globaux sont bons. La desserte des lieux intéressants du massif peut encore être améliorée. Le Parc s'y attelle déjà dans son activité actuelle

1.85 Besoins des visiteurs

Il est aujourd'hui difficile pour une personne exigeante de trouver une offre touristique « clé en main » dans la région. Le parc avec ses partenaires devra veiller à rendre plus visible les potentialités de la région.

1.86 Canaux de distribution des biens et services

Le Parc souhaite atteindre les personnes intéressées par la nature et les principes attachés à la philosophie d'un parc. C'est un public spécifique, qu'il faut atteindre par des filières adaptées.

Sur ce point, le Parc a des grandes attentes par rapport au réseau des Parcs suisses.

1.9 POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

1.91 Pour l'ensemble du territoire du Parc en général

Forces:

- Le Parc régional Chasseral est un projet en réflexion depuis 1998 et qui apporte depuis lors des améliorations progressives à la situation générale ;
- Beaucoup de partenaires et de communes sont impliqués et s'engagent dans cette démarche ;
- Une population réceptive aux principes de développement durable ;
- L'association peut se prévaloir d'un nombre important de réalisations concrètes ;
- La nature est bien préservée et on trouve sur l'ensemble du territoire de nombreuses richesses parmi lesquelles on peut citer :
 - Les réserves naturelles,
 - De merveilleux paysages,
 - Les pâturages boisés,
 - Des panoramas époustouflants,
 - La végétation sommitale unique de Chasseral
 - Les rives du lac et son vignoble
 - Des sites au patrimoine attractif ;
 - Des installations importantes d'énergie renouvelables (soleil, vent) et d'autres possibilités utilisables (bois, eau) ;
- La proximité lac/montagne pour exploiter les complémentarités (douceur et froid, vins et fromages,...)
- Une économie fromagère dynamique
- Une pratique ancienne et couronnée de succès de l'agritourisme par les métairies
- Un accès facile
- La proximité des villes de Bienne, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel ;
- Une économie industrielle high-tech, élément-moteur du développement ;
- Des réseaux d'itinéraires de randonnées bien développés et insérés dans les réseaux nationaux.
- Une position à la croisée des parlers romands et alémaniques

Faiblesses

- Peu de possibilités d'hébergement et une certaine inadéquation de celui-ci aux standards actuels ;
- Un tourisme, dominé par les sorties à la journée
- Une fréquentation en pic, parfois trop forte et désordonnée qui porte atteinte à l'environnement et l'image du Parc ;
- Des possibilités de délasserment peu connues ;
- Une économie fortement axée sur l'industrie qui rend les développements touristiques moins soutenus qu'ailleurs ;
- Un parc immobilier vétuste dans certaines communes ;
- Une situation financière des communes assez difficile en moyenne (quotité d'impôt, marge d'autofinancement) ;
- Des conditions climatiques rigoureuses ;
- Des changements structurels importants dans l'agriculture ;

1.92 Pour les différentes zones du Parc :

1 Chasseral

Forces

- Valeur naturelle et paysagère
- Attractivité du site
- Forte attractivité hivernale
- Bon enneigement naturel
- Installations de ski des Savagnières-Bugnenet
- Absence de risques d'avalanches
- Nombreuses Métairies
- Hôtel Chasseral
- Antenne de télécommunication
- Manifestations sportives respectueuses de l'environnement
- Réseau de chemins de randonnées dense

Faiblesses

- Conditions climatiques rigoureuses
- Transports publics pour l'accès aux activités de loisirs insuffisants
- Trafic automobile privé élevé
- Presque pas d'hébergement

2 Plateau de Diesse

Forces

- Superbe situation
- Attrait résidentiel
- Beauté du Paysage Nord et Sud
- Continuité avec le massif de Chasseral
- Prestataires intéressés par le développement touristique
- Petit artisanat dynamique (fromageries, charcuterie, menuiserie..)
- Proximité des villes de Bienne et Neuchâtel
- Bonnes collaborations entre communes et projet de fusion

Faiblesses

- Mauvais transport public
- Accès difficile
- Manque de places de travail
- Dispersion des initiatives locales
- Peu de commerces locaux
- Organisation scolaire complexe
- Frontières cantonales au milieu du plateau

3 Vallon de Saint-Imier et Tramelan

Forces

- Bonne desserte par train
- Industries fortes et non polluantes
- Nombreuses places de travail et taux de chômage faible
- La Suze et ses aménagements

- Réseau écologique en cours
- Infrastructures de formation et de santé à Saint-Imier et à Tramelan
- Fromageries renommées
- Un bureau de l'office de Tourisme (Saint-Imier) et une antenne (Tramelan)

Faiblesses

- Plusieurs communes non-membres
- Traversée des localités par les routes cantonales
- Collaboration intercommunale insuffisante
- Déficit d'image
- Quotité communale d'impôt élevée pour plusieurs communes

4 Bas Vallon (avec Orvin et Evilard)

Forces

- Zone d'agglomération de Bienne
- Attractivité résidentielle
- Ciments Vigier et OFSPO
- Réseaux écologiques
- Projet de fusion et de collaboration entre les communes
- Seules zones alluviales du Parc
- Sites d'escalade de renommée (Plagne, Orvin et la Heutte)

Faiblesses

- Morcellement topographiques des villages
- Faiblesse paysagère à Rondchâtel (autoroute et Cimenterie)
- Mauvaise desserte en transport public pour Orvin, Plagne, Vauffelin et Romont
- Quotité communale d'impôt élevée pour plusieurs communes

5 Montagne du Droit et Franches Montagnes

Forces

- Eoliennes, centrale solaire
- Tourisme développé : sentier découverte, Observatoire, Funiculaires, pistes de ski de Fond, pistes de ski des Breuleux et de Tramelan, trottinette, itinéraires de raquettes, chars attelés
- Itinéraires cyclistes nationaux
- Pâturages boisés et tourbières
- Volonté d'entreprendre et grande solidarité entre habitants

Faiblesses

- Hébergement et restauration insuffisants
- Frontières cantonales

6 La Neuveville /littoral

Forces

- Très forte attractivité touristique (vins et activités des bords de Lac)
- Croissance démographique importante
- Vignoble
- Patrimoine bâti historique d'intérêt national (ISOS)
- Attractivité résidentielle
- Proximité de Bienne et de Neuchâtel

- Un bureau de l'office de tourisme

Faiblesses

- Aménagement des voies de transport difficile à cause de l'exiguïté
- Plus de terrains disponibles
- Isolement par rapport aux autres communes du Parc

7 Val-de-Ruz

Forces

- Vie associative dynamique
- Manifestation culturelle importante de juin à septembre autour des thèmes de la culture et de la nature
- Ecoles des métiers de la Terre et de la Nature
- Bonne desserte de transports publics, hormis le Pâquier
- Réflexion sur les fusions de communes

Faiblesses

- Plusieurs communes non – membres de l'association du Parc Régional Chasseral
- Les communes s'identifient moins à un espace nommé "Chasseral"

1.10 POTENTIELS

1.101 Potentiels et risques indépendants du Parc naturel régional Chasseral

La région du Parc régional Chasseral fait partie d'un ensemble plus large, l'arc jurassien. Il ressort de plusieurs études et analyses dont la plus récente est celle de mai 2007 du BAK Basel Economics que cet espace est trop fragmenté pour exploiter au mieux ses potentiels. Ses performances économiques sont ainsi décevantes par rapport à ce que l'on pourrait en espérer. L'arc jurassien doit donc mettre en place une sorte de gouvernance politique qui lui permette de transcender les frontières cantonales pour tirer davantage profit de ses forces au rang desquelles figure bien évidemment en premier lieu l'industrie de la microtechnique. Parmi les mesures généralement préconisées figurent ainsi le travail en réseau par-dessus les frontières cantonales et nationales, le développement interne et externe de voies de communication performantes, un réseau de villes de moyenne et petite importance organisé de façon à compenser l'absence d'un centre d'importance nationale, des relations plus étroites avec les métropoles voisines, ou encore le maintien de lieux de formation de proximité, en relation directe avec les industries. Est également mentionnée l'importance des parcs naturels régionaux en préparation pour valoriser l'espace rural de part et d'autre de la frontière.

Différentes velléités récentes permettent d'espérer que la situation actuelle va s'améliorer et que l'arc jurassien pourra à l'avenir s'affirmer davantage comme une région à fort potentiel. Il y a tout d'abord la déclaration d'intention des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel de collaborer davantage pour développer cette région. Il y a ensuite les différents projets en gestation à cette échelle qui ont été présentés dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Il y a enfin le rapport à venir de l'ODT sur l'avenir du territoire suisse, qui encourage aussi cette région à mieux collaborer.

Les dix prochaines années seront ainsi décisives pour les orientations économiques et territoriales de l'arc jurassien. Si les cantons parviennent à mieux collaborer et à défendre ensemble les priorités communes au développement de cette région, il y a fort à parier qu'elle pourra tirer avantageusement son épingle du jeu et rester compétitive. Dans le cas contraire, l'influence des métropoles voisines s'en trouvera renforcée et l'arc jurassien subira son développement plus qu'il ne l'orientera.

Le Parc naturel régional de Chasseral est concerné à plusieurs titres par cette évolution future des conditions-cadres de l'arc jurassien.

Un meilleur taux de croissance améliorera les finances publiques et les dispositions des collectivités et des privés à soutenir le parc.

Le maintien et le développement de transports publics performants renforceront encore son accessibilité.

Un pouvoir d'achat et une qualité de vie améliorés de la population permettra aux producteurs du parc d'écouler plus facilement leurs prestations et produits.

Enfin, des politiques mieux coordonnées à l'échelle de l'arc jurassien et avec nos voisins français faciliteront les collaborations entre les parcs naturels régionaux et pourquoi pas, après dix ans de fonctionnement, leur fusion en un parc de très grande importance.

Après ce bref éclairage extérieur, nous décrivons maintenant les potentiels et les risques qui concernent directement le parc naturel régional.

1.102 Potentiels et risques du Parc naturel régional Chasseral

Potentiels

La qualité de la nature et des paysages, conjuguée à l'attachement de la population à sa région, sont deux conditions réunies pour légitimer la création et l'action du parc naturel régional.

L'existence d'importantes installations d'énergies renouvelables est un préalable très favorable à la conduite d'une stratégie énergétique globale

Les possibilités de randonnées (pédestres, cyclables ou à cheval) et les nombreuses possibilités de restauration sont des éléments très intéressants pour développer le tourisme d'excursion

La bonne accessibilité par un réseau de transports publics et la proximité d'une population urbaine importante sont propices au développement d'un tourisme durable respectueux de l'environnement

Cette importante population de proximité doit aussi inciter à l'élaboration de nombreuses actions éducatives à l'intention des écoles

Les produits du terroir d'excellente qualité peuvent être des agents de propagation d'une bonne image

Les éléments de communication (relais, news électronique, site internet) déjà existants sont une base importante pour la nécessaire communication du parc

L'authenticité de l'accueil permet de se distinguer des hauts lieux touristiques en laissant aux visiteurs le plaisir de rester acteur

Le loisir de base - la randonnée dans les pâturages boisés – est accessible à tous (famille et revenu modeste). Les attractions touristiques payantes (accrobranches, trottinettes, ski de piste en hiver) sont de petite taille et à prix modéré.

Risques

Une augmentation de la fréquentation du site peut conduire à des conflits avec les agriculteurs et les milieux de protection de la nature

L'utilisation des chemins par différentes catégories d'usagers peut aussi être source de conflits

Une communication tous azimuts peut nuire au développement durable recherché

Un certain succès touristique peut provoquer la réalisation d'infrastructures non souhaitables

Le soutien des collectivités publiques peut les amener à exercer des pressions sur l'association du parc

Le nombre important de membres publics et privés et l'importance du territoire peut entraîner des lourdeurs excessives

La conduite de trop d'actions en même temps peut nuire à leur qualité de réalisation

Les projets présentés au chapitre 3.1 ont été pensés afin de développer les potentiels ci-dessus, mais aussi pour diminuer les risques.

1.11 Positionnement

Le Parc naturel régional Chasseral a beaucoup d'atouts ou de singularités grâce auxquels il peut se positionner avantageusement parmi les autres parcs de Suisse.



Des paysages très diversifiés et bien conservés, à protéger et à valoriser

Des chênaies pubescentes de la rive sud du Lac de Biemme aux tourbières du plateau franc-montagnard en passant par l'imposante combe anticlinale du sommet de Chasseral, le périmètre du PNRC rassemble et concentre sur un territoire restreint la plupart des éléments paysagers, géomorphologiques et biologiques typiques de la chaîne jurassienne. Cette richesse des paysages est notamment attestée par trois sites inscrits à l'Inventaire Fédéral des Paysages (IFP) qui consacrent chacun un paysage très différent : les vignes en terrasse au-dessus du Lac de Biemme, le paysage de pâturages d'altitude et le panorama époustoufflant du sommet de Chasseral, Plateau des Franches-Montagnes avec ses dépressions tourbeuses entourées de pâturages boisés.

Entre ces hauts-lieux paysagers, on identifie dans le périmètre du PNRC les grands ensembles paysagers caractéristiques du Jura plissé, fortement dépendants de la topographie et des activités humaines : fonds de vallées avec leurs chapelets de villages entourés des cultures, haies marquant la limite entre finages et pâturages « communs », vastes forêts de feuillus sur les flancs des anticlinaux, pâturages boisés et zones d'estivages sur les sommets.

Ces grands types paysagers ont pour la plupart un agencement qui dépend d'une articulation séculaire entre activités humaines et conditions topographiques et pédologiques. Les pâturages boisés notamment, très étendus dans le périmètre du PNRC, constituent un écosystème sylvo-pastoral traditionnel propre à la chaîne jurassienne. Les paysages formés par le pacage des troupeaux souvent mélangés de vaches et de chevaux dégagent une harmonie très appréciée par les randonneurs, car ils mettent en exergue une relation positive entre systèmes naturels, économiques et culturels.

Les manifestations karstiques présentes dans le périmètre du PNRC sont aussi nombreuses : dolines, lapiés, creux de glace, résurgences, crêts, combes, cluses, blocs erratiques sont autant de géotopes qui fondent aussi largement la typicité des paysages du PNRC et participent à leur diversité.

Exemples :

Projets déjà menés par le Parc : nettoyage des dolines, plantation d'arbres sur pâturages...

Projets qui restent à développer : modalités pour soutenir l'entretien des pâturages boisés



Une concentration exceptionnelle d'écosystèmes européens, qui nécessite le maintien des milieux et des collaborations à plus large échelle

Vue du ciel, la nature dans le PNRC peut paraître uniformément verte avec ses grandes surfaces de hêtraies, de pâturages boisés et de cultures. Heureusement il n'en est rien car, malgré une roche calcaire omniprésente, la diversité géomorphologique, pédologique et microclimatique crée des contrastes de température, d'humidité et de types de sols très forts. Ces contrastes engendrent une mosaïque de milieux naturels très diversifiés, qui accueillent des sols et une végétation tantôt quasi méditerranéens, tantôt quasi arctiques ou alpins. La véritable originalité de la nature au sein du PNRC est donc de concentrer sur des distances très courtes la majeure partie des écosystèmes européens ! Compactant sur un territoire restreint toutes les grandes influences bioclimatiques européennes, la protection de l'ensemble de ces milieux naturels présents au sein du périmètre de Chasseral est un enjeu important en tant que vitrine des écosystèmes européens.

Cette mosaïque de milieux différents constitue en outre un formidable objet de recherche en écologie et en éducation à l'environnement. En une journée d'excursion, il est possible dans le périmètre du PNRC de voyager du nord au sud de l'Europe en découvrant des espèces méditerranéennes comme l'Orchis bouc *Himantoglossum hircinum*, des espèces alpines comme la Renoncule alpestre *Ranunculus alpestris* et des espèces boréo-artiques comme la Laïche des borbiers *Carex limosa*.

Exemples :

Projets qui restent à développer : développement d'une offre d'interprétation du territoire, préservation des milieux



Des espèces et des écosystèmes rares ailleurs en Suisse, à conserver

La conservation de la biodiversité est un rôle important du PNRC. Des actions concrètes de protection et d'amélioration de l'habitat de certaines espèces rares et/ou remarquables sont déjà réalisées ou en cours de réalisation dans le PNRC pour les espèces et groupes d'espèces suivants :

Flore sommitale de Chasseral

Grand Tétras *Tetrao urogallus* et biodiversité associée

Alouette lulu *Lullula arborea* et biodiversité associée²

Des actions de protection et de revitalisation des milieux ont été entreprises prioritairement pour ces trois groupes d'espèces pour les raisons suivantes :

leur maintien constitue un enjeu d'importance à l'échelle de la chaîne jurassienne, parfois même au niveau national.

elles nécessitent pour la plupart des mesures de protections urgentes

elles ont fait l'objet d'études scientifiques permettant de cibler des actions concrètes en leur faveur.



Chasseral, le "centre alpin" du Jura, à promouvoir en intégrant les impacts environnementaux et son aspect authentique

En parlant de Chasseral, le visiteur fait inévitablement référence aux Alpes. Plusieurs raisons nous conduisent à considérer cette association d'idées comme une spécificité et un atout très important pour Chasseral.

Pourquoi donc parler de Chasseral comme du "centre alpin" du Jura ?

D'abord à cause du panorama époustouflant que le visiteur a des Alpes. Le Massif de Chasseral est sans doute l'un des meilleurs points de vue en Suisse pour quiconque veut appréhender l'importance de la chaîne alpine, mais aussi le Moyen-Pays et les Préalpes, comprendre et admirer les régions géomorphologiques suisses.

Ensuite à cause des nombreux éléments de flore alpine ou subalpine que l'on retrouve sur les hauteurs de Chasseral (cf annexe à ce chapitre).

L'importance et la hauteur du Chasseral, son sommet très reconnaissable avec son antenne, sont autant d'éléments qui captent l'œil du visiteur très loin depuis le plateau et qui en font un Massif de référence au même titre que le quidam reconnaît le Cervin ou la Jungfrau.

En hiver, cette vocation est encore renforcée par la pratique de sports alpins à bas prix et à moindre distance.

Enfin, la proximité d'un bassin de population important font de ce lieu un but d'excursion idéal pour quiconque « veut aller à la montagne », à fortiori lorsque le Plateau est dans les brumes. Dans ce cas-là, l'association Chasseral-Alpes est une fois de plus évidente car la mer de brouillard cache tout le reste.

² Nous décrivons plus en détail ces espèces et écosystèmes et les actions entreprises en fin de ce chapitre.

Exemples :

Projets déjà menés par le Parc : soutien à la mise en place d'un sentier d'hiver aux Prés d'Orvin, appui à la mise en place d'un cours de découverte de la neige avec une école de ski, promotion touristique, itinéraires VTT

Projets qui restent à développer : valorisation des activités existantes, meilleures signalisation, mise en place d'offres (itinéraires à raquettes...)



Une position privilégiée, zone d'intersections multiples, à valoriser au niveau de la promotion et de l'interprétation du territoire

La richesse de la région du Chasseral provient également de sa situation de zone d'intersections multiples.

Sur le plan nature/paysage, ces zones de franges sont reconnues comme très intéressantes parce que les phénomènes dus aux recoupements/chevauchements multiplient les variétés géomorphologiques (lacs/montagne, moraines alpines, karst, plissements jurassiens, etc.) et partant les espèces naturelles.

Sur le plan socio-culturel, nous nous trouvons à l'intersection des langues romandes et alémaniques, situation qui exerce une influence positive sur l'ouverture et la mentalité des populations, avec des influences certaines pour l'économie également.

Sur le plan socio-économique justement, la proximité de centres urbains importants d'une part, la tradition horlogère jurassienne d'autre part, font que cette région à caractère géomorphologique rurale, est pourtant fortement industrialisée, avec des entreprises de haute technologie dans le domaine des microtechniques. Ce phénomène d'intersection entre environnement naturel riche et préservé et économie secondaire de haute technologie est sans aucun doute une autre caractéristique à exploiter. Le mariage de la modernité et de la tradition avec d'un côté ce monde de la microtechnique avec ses exigences ultramodernes d'innovation et garant du dynamisme économique régional qui côtoie un secteur rural traditionnel (agriculture, sylviculture, artisanat, construction,...) mérite aussi d'être relevé et exploité.

Exemples :

Projets qui restent à développer : collaboration avec Bienne, bilinguisme des offres touristiques, plus grande valorisation des espaces protégés...



Une région à l'avant-garde dans le domaine des énergies renouvelables, avant garde et innovation à maintenir et à développer

Avec la plus grande centrale éolienne de Suisse à Mont-Crosin et la plus grande installation solaire de recherche et de démonstration à Mont-Soleil la région est idéalement placée pour se positionner dans ce domaine. Un sentier découverte qui relie ces installations et des guides pour groupes sont d'ailleurs en place depuis plus de 10 ans.

La région a aussi d'autres projets dans ce domaine, parmi lesquels il convient de citer les centrales micro-hydrauliques le long de la Suze et surtout l'objectif global d'autonomie énergétique. Ce projet sera l'occasion d'aborder toutes les questions d'énergie, d'impliquer communes et population et de se profiler à l'extérieur.

Exemples :

Projets déjà menés par le Parc : promotion du bois de chauffage de la région

Projets en cours ou qui restent à développer : projet d'autonomie énergétique



Une accessibilité aisée qui permet de s'engager pour la mobilité durable

Le parc régional Chasseral se distingue aussi d'autres parcs par son accessibilité aisée. Il existe en effet de nombreuses possibilités d'utilisation des transports publics. La pratique de loisirs comme la marche le VTT ou le cheval dans un environnement attractif est à organiser et à valoriser.

Exemples :

Projets déjà menés par le Parc : ligne de bus

Projets en cours ou qui restent à développer : dépliants « lignes et chemins »



Un milieu favorable et fier de son environnement, pour développer des actions en lien avec le milieu naturel de manière crédible

Un autre atout du parc naturel régional est incontestablement sa population. Si la région, méconnue à l'extérieur, est souvent décrite en des termes qui n'incitent pas à s'y installer, il n'en est rien pour ses habitants. Très attachés à leur coin de pays, ils sont les premiers à apprécier leur environnement. Pour ses habitants, Chasseral est une sorte de « jardin secret » qu'il convient de préserver. Cette attitude générale est en harmonie totale avec la philosophie d'un parc naturel régional.

Exemples :

Projets en cours ou qui restent à développer : soutien à des initiatives régionales qui s'intègrent dans les objectifs du Parc

La brève description des spécificités et atouts du Parc montre dans quelle direction celui-ci doit se positionner.

En s'appuyant sur une population réceptive, le Parc doit coordonner pour l'ensemble du territoire les activités qui permettent un développement durable et coordonné. Les actions prévues doivent d'abord être pensées pour profiter à l'amélioration qualitative des atouts régionaux (population, économie, nature, transports).

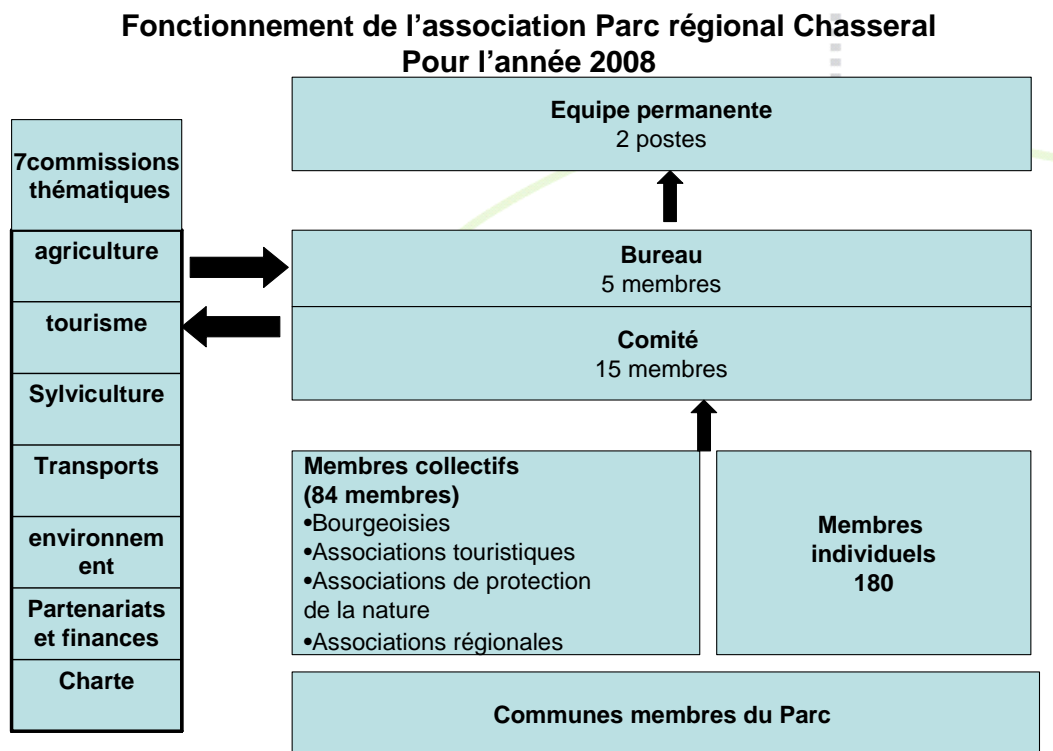
Il ne s'agit évidemment pas de promouvoir un tourisme de masse, mais d'œuvrer pour la qualité de vie d'une région. En terme promotionnel, cela signifie que le Parc ne doit pas se vendre mais se mériter. Il s'adressera à une population et des visiteurs éclairés qui partageront les valeurs défendues par l'association.

DEUXIEME PARTIE : MANAGEMENT DU PARC

2.1 ORGANE RESPONSABLE

Le Parc régional Chasseral s'est doté d'une structure juridique de gestion en septembre 2001 : l'association Parc régional Chasseral, association de droit privé. Cette structure continuera d'assurer à l'avenir la gestion du Parc naturel régional Chasseral.

2.11 Actuellement et pour 2008 :



Les statuts juridiques de l'association sont joints en annexe.

Il est à noter que l'année 2008 présente une situation particulière : en effet 29 communes se sont engagées à participer à hauteur de 4 CHF pour un an au moins. Mais seulement 15 d'entre elles, sont membres de l'association du Parc régional Chasseral. Les 14 autres, en fait toutes les communes qui n'étaient pas membres, hormis Prêles, en 2007, ont souhaité confier l'adhésion formelle à l'association à leurs législatifs.

En 2008, l'association du Parc régional Chasseral fonctionnera donc sur la même organisation que les années précédentes.

- **L'Assemblée de l'association**
 - 14 Communes sociétaires (qui payent 4 CHF par an et par habitant), 15 dès 2008.

- 84 Membres collectifs (associations, entreprises, communes bourgeoises et communes municipales)
- 178 Membres individuels (famille, junior, individuel).

Les communes sociétaires sont prépondérantes dans le soutien financier au Parc. Elles peuvent demander qu'une décision soit prise à la double majorité des membres et des communes sociétaires.

L'association est réunie dans le cadre des assemblées générales qui ont lieu en alternance dans les différentes communes du parc.

- **Le Comité :**

Composition du Comité	Prévue par les statuts	Nombre actuel
Représentants des communes et bourgeoisies	Au moins 4	6
Représentants des associations ou groupes d'intérêts	Au moins 3	6
Membres individuels pour leurs intérêts et compétences		3
		15
Membres consultatifs (régions d'aménagement, Canton de Berne, canton de Neuchâtel)		4

Le comité se réunit en moyenne quatre fois par année.

- **Le Bureau :**

Comme le permettent les statuts, le comité a constitué dès 2001 un bureau composé de 6 membres du comité, dont 5 membres décisionnaires et 1 membre consultatif. Le bureau prépare les décisions à prendre par le comité.

Le bureau se réunit en moyenne quatre fois par année.

- **Les Commissions**

Les statuts prévoient que, selon les besoins, des commissions permanentes ou temporaires puissent être créées par le Comité. Ces commissions sont l'outil de travail du comité pour développer des visions stratégiques ainsi que le contenu des mesures.

Sept commissions ont ainsi été instaurées en 2001 : Agriculture, Sylviculture, Environnement, Transport, Tourisme, Finances et Partenariats et Charte. La présidence de ces commissions est assurée par un membre du comité.

L'activité et l'impact de ces commissions sont très variables. On retiendra que :

- Les commissions ont besoin d'objectifs précis pour motiver leurs membres. Elles ne doivent se réunir que si ces objectifs sont formulés.
- Les commissions thématiques sont dynamiques quand elles sont constituées de personnes de milieux et d'intérêts différents.

- **Les groupes de travail :**

Pour amorcer puis suivre des projets complexes, des groupes de travail ont été constitués ponctuellement, en fonction des besoins (Groupe "Grand Tétras", groupe "communication", Groupe "végétation sommitale"). Ces groupes peuvent être constitués à la fois de membres

des commissions mais aussi de personnes particulièrement intéressées, voir de mandataires.

2.12 A partir de 2009

L'association Parc régional Chasseral procèdera à des ajustements en 2009 après les décisions d'adhésion des législatifs communaux sur le principe du schéma suivant :

- **Une zone d'action plus grande** : ce qui veut dire que de nouveaux partenaires (organisations, entreprises, privés) peuvent être intéressés à participer aux travaux du Parc Régional Chasseral.
- **Plus de communes membres** : pour la variante maximale, le nombre de communes concernées est de 29, alors qu'actuellement il est de 14. Il est à noter que la décision des législatifs portera formellement sur l'adhésion à l'association du Parc régional Chasseral
- **De nouvelles actions à entreprendre** : en fonction des caractéristiques des nouveaux territoires, des exigences fixées par les législations fédérales et cantonales, ainsi que des objectifs fixés par le parc.

Les propositions de structure de gestion qui suivent se basent sur la variante maximale :

- **Assemblée générale** :

Pas de changement.

- **Comité** :

Le comité sera composé d'un maximum de 25 membres. Cette augmentation du nombre de membre proviendra de l'adhésion formelle de nouvelle communes. La répartition pourra se faire comme suit :

	Nombre	Nombre de représentants
Communes	31	8-12
<i>Vallon</i>	9	2-4
<i>Bas Vallon</i>	6	1-2
<i>Plateau de Diesse</i>	6	1-2
<i>Littoral</i>	4	1
<i>Val de Ruz</i>	5	2-3
Associations et bourgeoisies		5-8
Membres individuels		2-5
	Total	15 (min) à 25 (max)

Bureau

Au vu de la taille du comité, un bureau doit impérativement être constitué. Il sera composé de 3 à 7 personnes nommées par le comité.

• **Commissions**

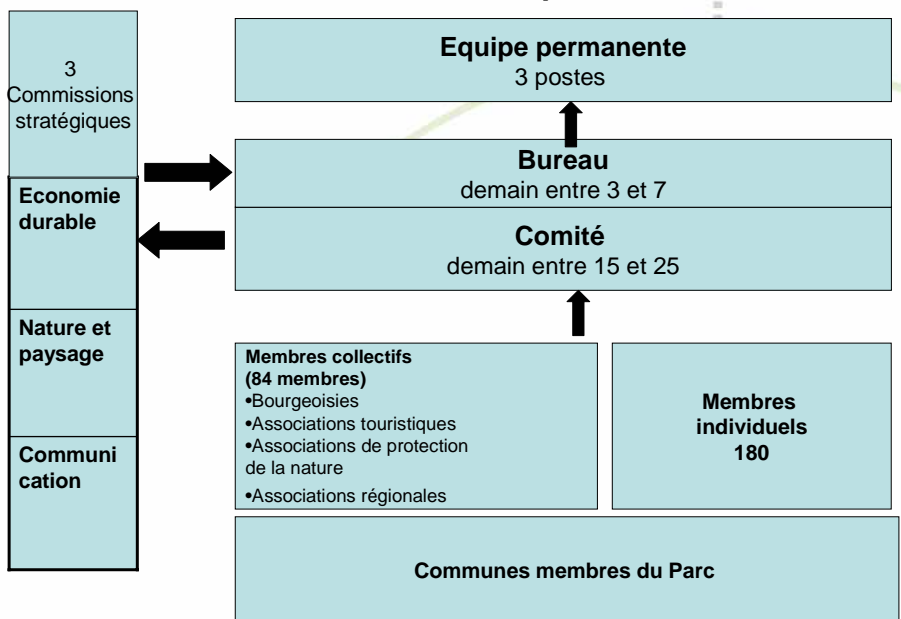
Une pour chacun des 3 objectifs stratégiques	Représentants des zones, des associations et personnes concernées. 9 à 12 membres. Définissent elles-mêmes leurs objectifs et désignent des groupes de travail opérationnels.	Travail stratégique et prospectif. Séances structurées et nombre limité.	Approche théorique. Gros travail d'animation
---	---	--	--

• **Groupes de travail**

Les groupes de travail ont une vocation opérationnelle. Ils ont des objectifs très précis et peuvent directement assurer le suivi opérationnel d'un projet. Ils sont composés de 3 à 5 membres, qui auront des compétences ou un intérêt très fort. Ces membres peuvent être des membres des commissions, des tiers, ou encore des personnes mandatées.

Le rôle et le nombre des groupes de travail dépendront de l'organisation des actions menées.

Fonctionnement associatif à partir de 2009

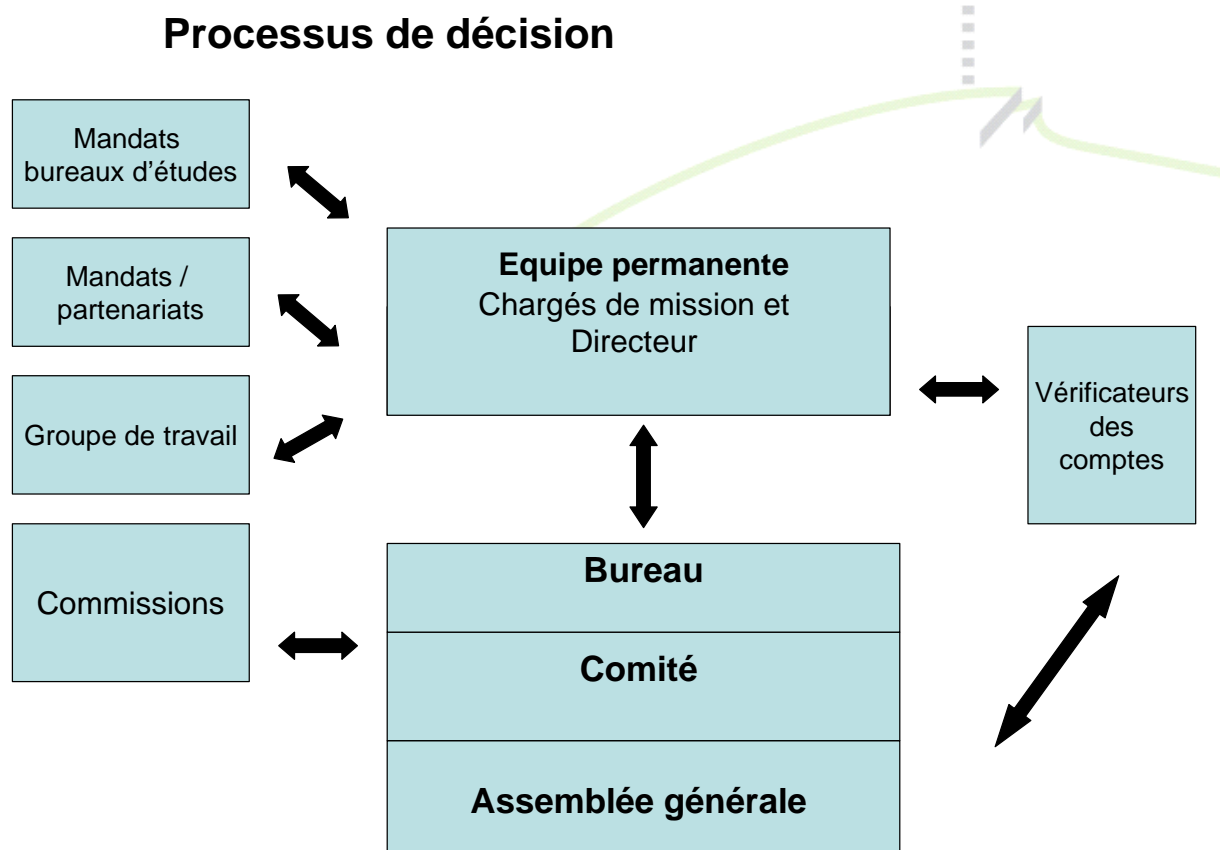


2.2 MANAGEMENT DU PARC

2.21 Processus de décision

L'association du Parc régional Chasseral assure le management du Parc.

Elle est organisée comme suit :



Décision stratégique :

(voir le détail dans les statuts disponibles en annexe)

Le comité présente les orientations stratégiques à l'assemblée générale qui prend position.

Le bureau prend position sur les décisions courantes de mise en œuvre. Ses compétences décisionnelles sont limitées à 3'000 CHF par objet. Il prépare les points à soumettre en comité.

L'équipe permanente assure les fonctions opérationnelles. Le directeur rend compte au Comité.

Les commissions ont une fonction prospective. Les dossiers à discuter sont en général préparés par la direction. Les commissions n'ont pas de fonction décisionnelle ou opérationnelle. Elles font des propositions au Comité.

Les groupes de travail sont opérationnels. Ils mettent en œuvre les décisions arrêtées par le Comité.

L'organe de vérification des comptes soumet les résultats de son travail à l'assemblée générale.

2.22 Organisation des ressources humaines

Equipe permanente :

Un directeur à 100 % :

- ❖ Charte
- ❖ Management
- ❖ Stratégie de communication
- ❖ Relations avec les communes et autres membres
- ❖ Participation au développement de nouveaux projets :
 - Fréquentation touristique
 - Chemins agricoles et forestiers
 - Offre d'interprétation du territoire
 - Autonomie énergétique
- ❖ Suivi et accompagnement des projets environnementaux
(leur réalisation est confié soit à l'ARJB, soit à des mandataires)

Un chargé de mission à 100 % en 2008, deux chargés de missions en 2009 *

- ❖ les projets liés au développement des activités économiques durables
 - Excursions accompagnées
 - Parcours VTT et réseau équestre
 - Hébergement pour groupes
 - Dépliant Lignes et chemins
 - Semaine du goût et journée thématiques.
- ❖ L'offre d'interprétation du territoire
- ❖ La communication

* trois postes sont justifiables dès 2008, mais les incertitudes financières liées au calendrier de décision des engagements financiers de ne le permettent pas.

2.23 Autres ressources nécessaires

Partenariat avec Jura bernois Toursime

L'hôtesse affectée au bureau de l'Office de tourisme à Saint-Imier, effectue des tâches pour le Parc Régional Chasseral, pour 40 % de son temps de travail. Cette collaboration est possible par le fait que les deux structures partagent des locaux communs. Les tâches concernent principalement la comptabilité et le suivi financier.

Partenariat avec l'Association Régionale Jura-Bienne (ARJB)

L'ARJB est à l'origine du projet de Parc. Comme elle le fait déjà aujourd'hui cette structure réalisera les tâches suivantes pour le Parc :

- ❖ Participation à l'élaboration de la Charte, notamment pour les liens avec les communes et tout ce qui touche à l'aménagement du territoire
- ❖ Suivi des projets « nature et paysage » :
- ❖ Grand Tétras, Végétation sommitale, Alouette Lulu et Sabot de Vénus.
- ❖ Participation au développement de nouveaux projets, ayant un lien fort avec les problématiques environnementales : fréquentation touristique, plan d'action pour les chemins agricoles et forestiers .
- ❖ Participation au développement et à la mise en place des données SIG.
- ❖ Développement et suivi des projets de nouvelle politique régionale

D'autres partenaires seront aussi impliqués dans la réalisation de projet :

- ❖ Association régionale Centre-Jura qui assure le secrétariat de la Conférence régionale des transports (CRT)
- ❖ Jura bernois Tourisme, promotion générale
- ❖ Pro Natura, projet nature en général, participation à l'étude sur la fréquentation.
- ❖ D'autres partenaires, comme cela est précisé sur les fiches de projet sont parties prenantes au cas par cas.

Sur certains projets, le Parc fera appel à des bureau d'études privés, dont certains sont déjà impliqués.

Matériel :

Le Parc dispose du mobilier de base et de deux ordinateurs. Il devra s'équiper d'un nouvel ordinateur en 2008.

Immobilier :

Le Parc loue un local, au-dessus de la structure d'accueil de l'Office de tourisme, à Saint-Imier. Ce bâtiment, très bien situé à la gare, a été spécialement construit par la commune de Saint-Imier.

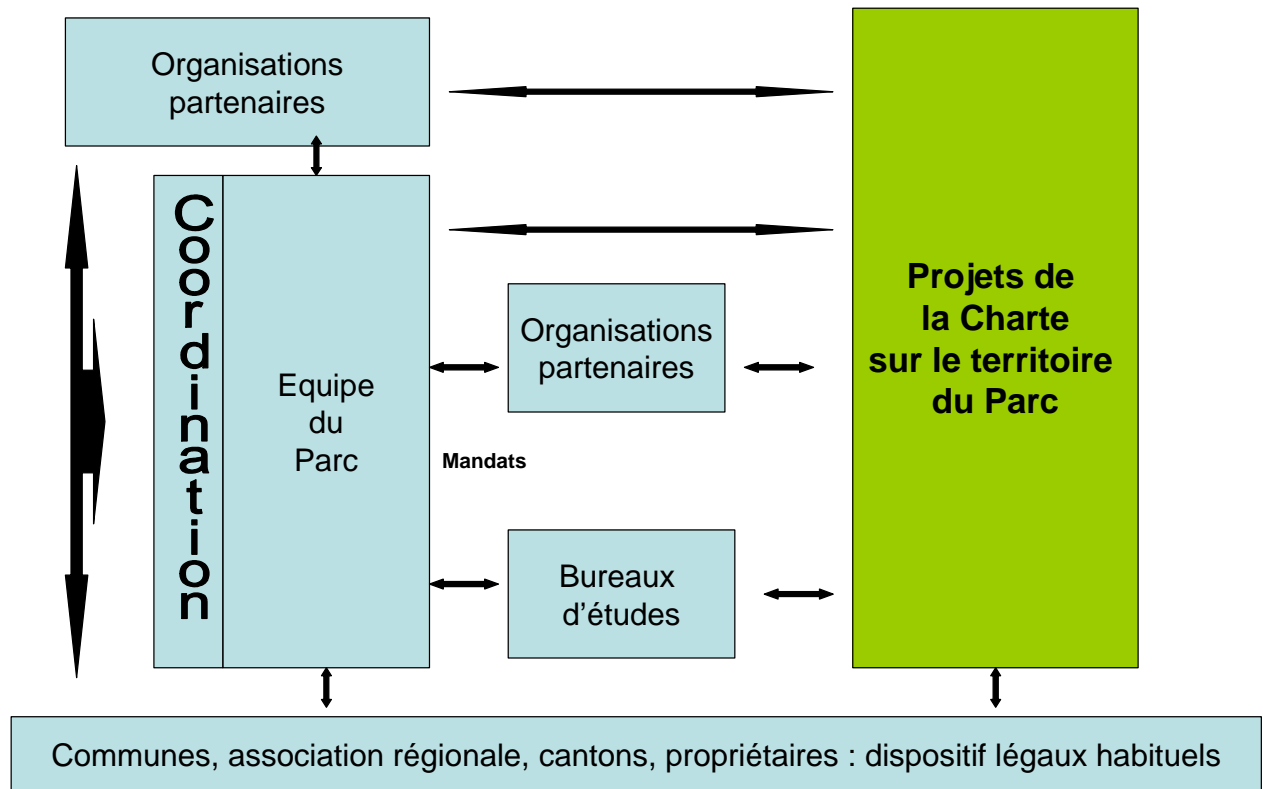
Remarques :

Le mandat – partenariat :

Il ne s'agit pas de mandats de type "commercial" où l'on attend la livraison d'un produit fini d'un bureau d'étude et d'une entreprise. Il s'agit plutôt de mobiliser les compétences des organisations partenaires dans la région. Celles-ci désigneront une personne ressource qui mènera la tâche confiée en relation étroite et continue avec l'équipe du parc comme si elle en faisait partie. Ces prestations des partenaires seront rétribuées.

2.3 PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX ET REGIONAUX

Organisation opérationnelle



La participation des acteurs locaux est riche. On se référera pour le détail aux fiches de projet qui précise les acteurs impliqués.

La Canton de Berne mènera par ailleurs dès 2008 une réflexion visant à optimiser les collaborations des Parcs avec les autres organisations régionales .

2.4 ACCEPTATION DU PROJET DANS LES COMMUNES ET DANS LA POPULATION

2.41 Acceptation du projet par les communes.

L'acceptation du projet par les communes est déterminante puisque ce sont les communes qui font qu'un parc existe ou non sur un territoire.

A ce jour 14 communes sont membres sociétaires de l'association du Parc régional, suite à la décision de leur exécutif au moins. Une quinzième sera membre dès 2008. 15 autres communes se sont engagées à participer au Parc en versant une cotisation de 4 CHF par habitant en 2008 et en s'engageant à soumettre une adhésion formelle au Parc à leur législatif. (Voir le courrier des ces décisions en annexe).

Ainsi 29 communes forment le territoire du Parc en 2008.

En décembre 2008 , les législatifs des 29 communes seront appelées à ratifier ou à décider d'une adhésion à l'association du Parc pour au moins jusqu'en 2019, fin probable de la première charte.

Cette décision démocratique se fait avant même la finalisation du document de la Charte. En effet, il semble qu'il serait difficile de gérer un rejet de charte par une ou plusieurs communes :

- si le rejet est de principe, toute la conception serait à revoir
- si le rejet est de détails, que faudrait-il faire ? faire les changements et soumettre à nouveau le documents à tous les législatifs ? exclure la ou les communes qui auraient rejeté la Charte ?

Dans tous les cas de figure, si le projet de Parc voulait passer à la phase de mise en œuvre, il serait heurté à de nombreuses difficultés, notamment de lacunes financières qui risquent d'arrêter définitivement le projet.

Aussi, dans notre cas, le processus démocratique se fera avant la charte. Les législatifs se prononceront, non pas sur le contenu des activités, mais bien sur le principe de faire partie d'un parc ou non, avec les implications financières.

Les législatifs se feront une opinion en se basant :

- sur les activités déjà réalisés par le Parc depuis 2002
- sur un nouveau document de présentation avec les objectifs, les principes de travail, l'organisation, des projets en cours ou en développement.

La Charte, document technique lourd, sera soumise en consultation aux exécutifs communaux qui auront mandaté formellement pour cela par la décision d'adhésion des législatifs.

2.42 Acceptation du projet par les autres acteurs

L'implication des acteurs de la région est très importante pour dynamiser les activités du Parc. Les acteurs se sont impliqués fortement dans la création du Parc (associations régionales, Jura bernois Tourisme, Pro Natura etc..).

Leur implication se poursuit à travers les commissions et les groupes de travail sur des projets concrets.

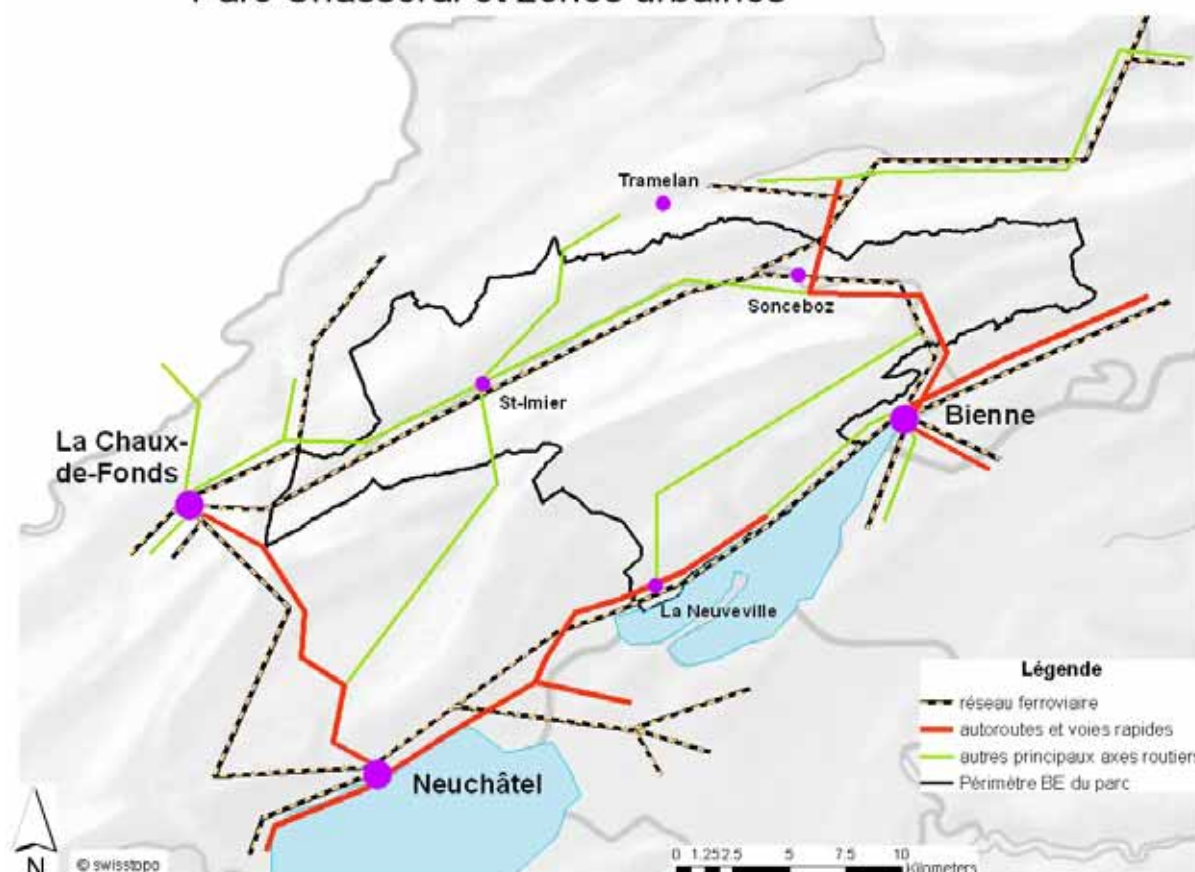
2.5 COLLABORATION EN DEHORS DU TERRITOIRE DU PARC

2.51 Collaboration avec les villes à proximité du Parc Chasseral

Le Parc régional Chasseral se trouve au centre de trois zones urbaines d'importance :

- Bienne : 49'000 habitants (90'000 avec l'agglomération)
- La Chaux-de-Fonds : 37'000 habitants (50'000 avec l'agglomération)
- Neuchâtel : 32'000 habitants (80'000 avec l'agglomération)

Parc Chasseral et zones urbaines



Au total, ces trois agglomérations représentent un potentiel de population urbaine de plus de 220'000 habitants à moins d'une heure du Parc régional Chasseral.

Les conditions de collaboration avec le Parc régional et de soutien par ces trois zones urbaines sont cependant différentes.

Bienne est la ville la plus proche du parc et la plus concernée par son développement futur. La population biennoise apprécie le Massif de Chasseral, lieu très prisé de randonnées de fin de semaine.

Auparavant, la ville avait déjà été contactée par l'association et lui avait fait savoir qu'elle était intéressée par des projets concrets, mais pas par un financement régulier et sans affectation précise.

Depuis lors, la situation a changé : la commune d'Orvin est devenue membre ; la LPN inscrit les projets de parc dans la durée ; il est prévu d'étendre le territoire du parc aux communes du Littoral et à Evillard ; la collaboration avec les villes-portes est importante et expressément mentionnée dans le manuel de mise en œuvre LPN ; l'association seeland.biel/bienne a vu le jour et les communes du Jura bernois ont la possibilité de participer en tant que communes associées.

Ces nouvelles conditions reposent la question d'un soutien de la ville de Bienne. Celui-ci pourrait revêtir deux aspects :

- a. Un financement régulier au titre "d'alliance ville-campagne"³ ;
- b. Des financements ponctuels pour des projets concrets ;

a. Un projet d'alliance ville-campagne entre Bienne et le parc régional Chasseral

Ce projet vise à expérimenter une forme novatrice de collaboration, basée sur les relations fonctionnelles et non sur le découpage institutionnel traditionnel "communes/canton", dépassé et imparfait.

L'alliance entre deux territoires institutionnellement différents, Bienne et le parc régional, offre les immenses avantages de la flexibilité et de la rapidité pour concevoir des projets.

Le "couple" **ville et campagne** mise sur la complémentarité des potentiels respectifs.

Les principes d'action qui doivent fonder ces alliances villes-campagne sont l'attractivité, la solidarité et le partenariat.

Ce modèle, encore théorique, nous semble idéal pour l'instauration de collaborations concrètes et durables entre la ville-porte de Bienne et le parc régional Chasseral, plate-forme de développement durable formée de partenaires divers allant des communes aux particuliers, avec aussi de nombreuses organisations.

A l'instar de la conférence culturelle où les communes rurales paient pour la haute qualité des infrastructures et des prestations culturelles de la ville, cette alliance propose une réciprocité, une sorte de "conférence naturelle" où la ville participe à la haute qualité de l'espace naturel et de loisirs que représente Chasseral.

Ajoutons encore qu'en cas d'adhésion d'Evilard et des communes alémaniques du Littoral, cette alliance s'en trouvera d'autant plus nécessaire.

b. Des financements biennois ponctuels pour des projets concrets

La deuxième forme de soutien de la Ville de Bienne pourrait consister en un co-financement de projets réalisés en commun. Ces projets pourraient par exemple concerner les domaines des transports (accès aux Prés d'Orvin), du tourisme (complémentarité lac-montagne) ou encore la sensibilisation à l'environnement (sauvegarde et valorisation d'éléments naturels de qualité).

Ces deux formes de collaboration devront être développées lors de la phase de création en 2008-2009.

La ville de La Chaux-de-Fonds soutient déjà le Parc par une contribution modeste. Son engagement futur sera largement conditionné par l'avenir du projet de Parc du Doubs et le rôle de La Chaux-de-Fonds au milieu de ces deux parcs.

Enfin, les collaborations avec la ville de Neuchâtel, devraient pouvoir reprendre suite à des premiers contacts positifs en 2003.

2.52 Autres collaborations :

Réseau des Parcs (voir fiche de projet correspondante)

³ L'argumentation évoquée pour cet aspect s'inspire largement du rapport "une Suisse des alliances ville-campagne", juillet 2006, Urbaplan. Ce rapport a été commandé par l'office du développement territorial (ODT) qui, après avoir publié son projet "une Suisse dynamique et solidaire" en 2005, va établir jusqu'en 2008 un projet de territoire pour la Suisse.

Organisations (Fondation Rurale Interjurassienne (FRI); Fondation suisse pour l'éducation à l'environnement (FEE)) (voir les partenariats dans les diverses fiches de projet).

TROISIEME PARTIE : PLANIFICATION

3.1 OBJECTIFS

Les objectifs spécifiques du Parc sont :

Objectif spécifique 1	Sauvegarder et valoriser la nature et le paysage
	Sauvegarder les espèces et les milieux
	Valoriser le patrimoine bâti
	Maintenir et promouvoir le paysage
	Renforcer les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement

Objectif spécifique 2	Promouvoir des activités de services et des produits répondant aux critères du développement durable
	Développer le tourisme durable
	Améliorer et développer l'accueil
	Renforcer et améliorer les transports publics et la mobilité douce
	Canaliser les flux
	Développer et promouvoir les produits, services et savoir-faire régionaux

Objectif spécifique 3	Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche
	Soutenir et développer des projets avec la jeunesse dans le domaine de l'environnement et de la promotion de la région
	Informier et sensibiliser à l'environnement
	Promouvoir les énergies renouvelables
	Promouvoir les matériaux de construction respectueux de l'environnement
	Devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation

On notera que les objectifs spécifiques du Parc sont très proches du tableau de planification des directives.

3.2 PROJETS

(voir les fiches de projets détaillées)

Commentaire sur la présentation :

- en grisé, les projets spécifiques qui contribuent de manière déterminante à l'objectif opérationnel correspondant,
- en blanc les projets spécifiques qui y contribuent de manière secondaire.

Objectif stratégique 1:		Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	
Objectifs opérationnels		Projets spécifiques	
1.1	Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique et esthétique	1.11	Maintien de la qualité naturelle et paysagère des pâturages boisés
		1.41	Sauvegarde du Grand Tétras à Chasseral (par l'ouverture des forêts)
		1.43	Sauvegarde de l'Alouette Lulu à Chasseral
1.2	Préserver et valoriser l'aspect typique du milieu bâti et des localités	Pas de projets pendant la phase de création	
1.3	Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle	Pas de projets pendant la phase de création	
1.4	Préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces	1.41	Sauvegarde du Grand Tétras à Chasseral
		1.42	Préservation et valorisation de la végétation sommitale de Chasseral
		1.43	Sauvegarde de l'Alouette Lulu à Chasseral
		1.44	Re-introduction du Sabot de Vénus à Chasseral
		1.11	Maintien de la qualité naturelle et paysagère des pâturages boisés
1.5	Valoriser les écosystèmes et les mettre en réseau	1.11	Maintien de la qualité naturelle et paysagère des pâturages boisés
1.6	Réduire les influences nocives pour l'environnement et pour la santé	1.41	Sauvegarde du Grand Tétras à Chasseral
		1.42	Préservation et valorisation de la végétation sommitale de Chasseral
		2.23	Réalisation de nouveaux parcours VTT

		2.24	Poursuite de la mise en place d'un réseau équestre à Chasseral
		2.25	Etude et enquête sur les flux de visiteurs dans le Parc
		2.51	Consolidation et mise en place de nouvelles lignes de bus touristiques

Objectif stratégique 2 :		Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	
Objectifs opérationnels		projets spécifiques	
2.1	Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable	1.41	Sauvegarde du Grand Tétras à Chasseral (par les interventions nombreuses par des bûcherons)
		3.12	Présentation d'offres dans le cadre de la semaine du goût.
2.2	Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable	2.21	Mettre en place un itinéraire régional "Via Storia" avec comme fil rouge la thématique des Anabaptistes
		2.22	Poursuite de la promotion, du développement et de l'amélioration des excursions accompagnées par des guides interprètes du patrimoine ou des accompagnateurs en moyenne montagne dans le Parc.
		2.23	Réalisation de nouveaux parcours VTT
		2.24	Poursuite de la mise en place d'un réseau équestre à Chasseral
		2.25	Etude et enquête sur les flux de visiteurs dans le Parc
		2.26	Promotion de l'hébergement pour groupes
		1.42	Préservation et valorisation de la végétation sommitale de Chasseral
		2.51	Consolidation et mise en place de nouvelles lignes de bus touristiques
		2.52	Ajustement du dépliant « lignes et chemins » au territoire actuel de l'étude de projet
		2.3	Améliorer l'offre de services (en dehors du tourisme)
2.4	Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables / promouvoir les technologies à faible consommation d'énergie et qui ménagent les ressources	2.41	Mettre en place les éléments pour une stratégie améliorant l'autonomie énergétique du Parc régional Chasseral
2.5	Promouvoir la mobilité durable	2.51	Consolidation et mise en place de nouvelles lignes de bus touristiques

		2.52	Ajustement du dépliant « lignes et chemins » au territoire actuel de l'étude de projet
--	--	------	---

Objectif stratégique 3		Sensibilisation et éducation à l'environnement	
Objectifs opérationnels		projets spécifiques	
3.1	Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général	3.11	Elaboration d'un plan d'action pour l'interprétation du territoire et l'éducation à l'environnement
		3.12	Présentation d'offres dans le cadre de la semaine du goût.
		3.13	Mise en place d'offres par le Parc dans le cadre de journées thématiques (journée du patrimoine, nuit de la Chouette etc)
		1.41	Sauvegarde du Grand Tétras à Chasseral
		1.42	Préservation et valorisation de la végétation sommitale de Chasseral
		1.44	Re-introduction du Sabot de Vénus à Chasseral
		2.21	Mettre en place un itinéraire régional "Via Storia" avec comme fil rouge la thématique des Anabaptistes
		2.22	Poursuite de la promotion, du développement et de l'amélioration des excursions accompagnées par des guides interprètes du patrimoine ou des accompagnateurs en moyenne montagne dans le Parc.
2.26	Promotion de l'hébergement pour groupes		
3.2	Enseigner l'environnement par des moyens pratiques et adaptés aux différents publics dans le parc et en dehors	3.21	Campagne éducative « patrimoines et paysages de Chasseral » pour les classes des communes du Parc 2007-2008
		2.22	Poursuite de la promotion, du développement et de l'amélioration des excursions accompagnées par des guides interprètes du patrimoine ou des accompagnateurs en moyenne montagne dans le Parc.
		3.11	Elaboration d'un plan d'action pour l'interprétation du territoire et l'éducation à l'environnement
3.3	Entretenir et développer la vie culturelle	Pas de projets pendant la phase de création	

Objectif stratégique 4 :		Management, communication et garantie territoriale	
Objectifs stratégiques		Projets spécifiques	
4.1	Management Mettre en place un management efficace et efficient et veiller à son amélioration constante	4.11	Elaboration de la Charte
		4.12	Management : Processus de décision, qualité, controlling et Système d'information géographique.
4.2	Communication Mettre en place une communication interne et externe adaptée au public cible, et veiller à son amélioration constante	4.21	Poursuite de la communication interne et externe
		4.22	Participation au réseau des Parcs suisses et des Parcs bernois
		3.13	Mise en place d'offres par le Parc dans le cadre de journées thématiques (journée du patrimoine, nuit de la Chouette etc)
		3.21	Campagne éducative « patrimoines et paysages de Chasseral » pour les classes des communes du Parc 2007-2008
4.3	Garantie territoriale Élaborer ou adapter les instruments de gestion du territoire (plans directeurs, plans d'affectation)	4.31	Achèvement, consultation et entrée en vigueur du Plan directeur Chasseral.

Objectif stratégique 5 :		Recherche	
Objectifs stratégiques		Projets spécifiques	
5.1 Promouvoir et coordonner la recherche spécifique au Parc et au-delà	5.11	Nombreux stages et travaux de mémoire pour étudiants	

3.3 CALENDRIER

3.31 Calendrier de la phase de création :

Année 2008	
31 janvier	Dépôt du dossier de projet auprès de la Confédération
Septembre	Décision de la Confédération pour le soutien financier à la préparation de la Charte, financement rétroactif possible
Décembre	Décision des législatifs communaux sur la participation de la commune au Parc. Cette décision permettra de connaître le territoire du parc avant la finalisation de la Charte. (voir paragraphe 2.4 et 3.3)
Année 2009	
Août	Dépôt du dossier de Charte aux cantons et aux communes
Décembre	Retour de consultation des exécutifs communaux sur le dossier de Charte
Année 2010	
Janvier	Dépôt du dossier de Charte à la Confédération
Septembre	Décision de la Confédération, attribution du label « parc d'importance nationale »

3.32 Calendrier pour les actions :

Pour le détail, voir les fiches de projet.

La phase de création concerne trois années civiles – 2008-2009-2010 -. Mais en 2010, la phase proprement dite de création est d'un mois puisque la Charte devrait être déposée à la Confédération début 2010.

Par contre, les projets pluriannuels, qui ne peuvent pas s'arrêter au moment du dépôt de la Charte, sont déjà décrits et budgétés pour l'année 2010.

3.4 CONTROLE DES RESULTATS

L'objectif principal de la phase de création est d'une part, la décision des assemblées communales, d'autre part la préparation de la Charte.

L'effectivité de ces deux éléments est évidente, il n'y a donc pas besoin d'indicateurs spécifiques.

Le contrôle de la réalisation des projets est présenté dans les fiches de projet, lorsqu'il a un sens.

De manière générale, les indicateurs de réalisation vont de soi : le projet est réalisé ou non. Les factures et la comptabilité sont des bons indicateurs de réalisation. Un décompte analytique, projet par projet sera ainsi présenté.

3.5 ANALYSE DES RISQUES

Suite à l'étude de faisabilité en 2006, le Parc a envoyé une enquête aux exécutifs communaux. Il en ressort les éléments suivants .

- L'existence du Parc est globalement admise.
- L'extension du territoire du Parc à toute la surface des communes est acceptée.
- Le Parc doit chercher à répondre aux préoccupations des communes
- Le rôle du Parc par rapport aux organisations existantes ainsi que son champ d'action doivent être précisés. Il est important de faire savoir que le Parc ne se substituera pas aux prérogatives communales mais qu'il pourra intervenir en appui à des initiatives locales.
- Objectifs et spécificités du Chasseral doivent être mieux précisés
- Les communes souhaitent explicitement que le Parc travaille davantage sur les points suivants :
 - Le développement touristique
 - L'amélioration des transports publics
 - La communication et l'information

L'élément majeur qui peut faire évoluer la Charte, sans toutefois remettre globalement l'existence du Parc en cause est la validation du projet par les législatifs communaux.

QUATRIEME PARTIE : BUDGET ET FINANCEMENT

4.1 MOYENS FINANCIERS UTILISES JUSQU'A PRESENT

RESSOURCES 2002-2006	2002	2003	2004	2005	2006	Total 2002-2006
Regio+	180'000.00	173'000.00	173'000.00	250'000.00	249'742.83	1'025'742.83
Communes sociétaires	59'728.00	48'778.00	63'416.00	67'660.00	67'932.00	307'514.00
Colisation membres	13'340.00	13'880.00	15'040.00	16'060.00	16'290.00	74'610.00
Dons et soutien	27'590.00	25'641.25	26'306.00	25'358.00	51'336.30	156'231.55
Subvention cantons pour projets	0.00		45'500.00	10'789.00	49'400.00	105'689.00
Subvention communes/projets			4'178.00	0.00	18'000.00	22'178.00
Contribution et valorisation Regions de montagne	21'934.80	26'713.30	21'647.92	19'939.00	20'203.70	110'438.72
Contribution et valorisation de Jura bernois Tourisme	0.00	11'330.00	16'130.00	2'483.00	4'617.00	34'560.00
Contribution et valorisation de Pro Natura	0.00	6'977.60	38'540.20	16'677.00	28'776.00	90'970.80
Contribution et valorisation des Services cantonaux	28'454.00	6'981.60	8'593.00	0.00	5'525.00	49'553.60
Contribution et valorisation diverses		23'849.50	4'790.40	76'759.00	22'610.10	128'009.00
Divers	1'130.50	452.63	631.10	5'495.00	743.54	8'452.77
Total ressources locales	152'177.30	164'603.88	244'772.62	241'220.00	285'433.64	1'088'207.44
Total ressources	332'177.30	337'603.88	417'772.62	491'220.00	535'176.47	2'113'950.27
DEPENSES 2002-2006	2002	2003	2004	2005	2006	Total 2002-2006
Fonctionnement	173'609.75	182'466.55	216'770.15	220'767.29	223'200.74	1'016'814.48
Investissement sur projets	22'593.85	159'251.59	372'134.82	228'951.00	311'540.37	1'094'471.63
<i>Equipement de bureau</i>	<i>11'360.00</i>	<i>939.40</i>	<i>20'696.55</i>	<i>6.60</i>	<i>0.00</i>	<i>33'002.55</i>
<i>Communication</i>	<i>8'933.85</i>	<i>8'232.00</i>	<i>49'723.70</i>	<i>23'061.60</i>	<i>17'419.37</i>	<i>107'370.52</i>
<i>Développement transport public</i>	<i>0.00</i>	<i>22'583.90</i>	<i>36'531.12</i>	<i>33'875.49</i>	<i>15'933.75</i>	<i>108'924.26</i>
<i>Développement des projets Nature et Paysage</i>	<i>0.00</i>	<i>39'386.39</i>	<i>74'090.70</i>	<i>39'552.00</i>	<i>131'345.90</i>	<i>284'374.99</i>
<i>Développement de projet touristique et économique</i>	<i>2'300.00</i>	<i>75'628.30</i>	<i>179'792.75</i>	<i>118'317.81</i>	<i>130'976.35</i>	<i>507'015.21</i>
<i>Projets divers</i>		<i>12'481.60</i>	<i>11'300.00</i>	<i>14'137.50</i>	<i>15'865.00</i>	<i>53'784.10</i>
Total des dépenses	196'203.60	341'718.14	588'904.97	449'718.29	534'741.11	2'111'286.11

Budget 2007

DEPENSES	685'000
Fonctionnement	115'000
Secrétariat et comptabilité	25'000
Loyer et mobilier	15'000
Fournitures et frais de déplacement	20'000
Direction (budget, réunions statutaires)	30'000
Indemnisation comité et commissions	25'000
Investissement	450'000
Nature et paysage	230'000
Tourisme	95'000
Transport	35'000
communication	90'000
" Etude" pour l'avenir du Parc	120'000

RESSOURCES	685'000
Ressources acquises	264'000
Communes membres	68'000
OFOR	50'000 *
Pro Natura sur projets	32'500 *
Fonds de loterie	24'000 *
Fonds Suisse du Paysage	17'000 *
Cotisations membres	16'000
Valorisation Pro Natura	10'000
Raiffeisen	7'000 *
Valorisation Jura bernois Tourisme	10'000
Parc jurassien	5'000 *
IPN	2'500 *
Ville de la Chaux de Fonds	2'000
Valorisation Region de montagnes (ARCJ et ARJB)	20'000
Ressources à négocier	381'000
Canton de Berne, actions	265'000 *
Canton de Berne, étude de projets	90'000 *
OFEV pour Eet E	17'000 *
Sponsor réseau équestre	5'000 *
Transporteurs	2'000 *
Billets bus	2'000 *
Ressources restant à trouver	40'000

* Ressource liée à un projet ou une activité précise

4.2 BUDGET POUR LA CREATION**DEPENSES**

2008	2009	2010	TOTAL
908'500	923'500	563'000	2'395'000

1	Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du Paysage	230'500	236'500	146'000	613'000
1.11	Pâturages boisés	25'000	25'000		50'000
1.41	Grand Tétras	150'000	160'000	120'000	430'000
1.42	Végétation sommitale	22'500			22'500
1.43	Alouette Lulu	13'000	12'000	16'000	41'000
1.44	Sabot de Vénus	20'000	39'500	10'000	69'500

2	Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	226'000	241'500	140'500	608'000
2.21	Chemin des Anabaptistes	8'000	12'000	12'000	32'000
2.22	Excursions accompagnées	14'000	14'000	14'000	42'000
2.23	Balisage de chemins existants pour le VTT	29'000	48'000	34'000	111'000
2.24	Réseau équestre sur chemins existants	22'500	27'500	36'000	86'000
2.25	Gestion de la fréquentation	64'000	72'000	0	136'000
2.26	Hébergement de groupes	8'000			8'000
2.31	Programme d'entretien des chemins	32'000	16'000	4'000	52'000
2.41	Autonomie énergétique	2'000	10'000		12'000
2.51	Lignes de Bus	20'000	23'000	24'500	67'500
2.52	Dépliant Lignes et Chemins	26'500	19'000	16'000	61'500

3	Sensibilisation et éducation à l'environnement	110'000	67'500	20'500	198'000
3.11	Offre d'interprétation du territoire	52'000	47'000		99'000
3.12	Semaine du Goût	6'500	6'500	6'500	19'500
3.13	Participation à 7 journées thématiques	14'000	14'000	14'000	42'000
3.21	Campagne éducative 2007-2008	37'500			37'500

4	Management, communication et garantie territoriale	340'000	376'000	254'000	970'000
4.11	Charte	140'000	165'000	20'000	325'000
4.12	Management	115'000	130'000	150'000	395'000
4.21	Communication	71'000	67'000	70'000	208'000
4.22	Réseau de Parcs	14'000	14'000	14'000	42'000
4.31	Plan directeur Chasseral	0	0	0	0

5	Recherche	2'000	2'000	2'000	6'000
5.11		2'000	2'000	2'000	6'000

Le budget indiqué en 2010 est uniquement chiffré pour les projets qui dépasseront la durée de la phase de création. A ce budget viendront s'ajouter les actions qui seront préparées en 2008 et 2009.

4.3 SOURCES DE FINANCEMENT

FINANCEMENT	total	ressources mobilisées par le Parc		Confédération LPN		Canton de Berne LPN		Canton de Neuchâtel LPN *		Confédération et Cantons hors LPN	
	2'395'000	914'800	38%	637'850	27%	537'950	22%	101'900	4%	202'500	8%
1 Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du Paysage	613'000	246'100	40%	82'200	13%	79'200	13%	3'000	0%	202'500	33%
1.11 Pâturages boisés	50'000	20'000	40%	15'000	30%	12'000	24%	3'000	6%	0	0%
1.41 Grand Tétras	430'000	150'000	35%	50'000	12%	50'000	12%	0	0%	180'000	42%
1.42 Végétation sommitale	22'500	16'500	73%	3'000	13%	3'000	13%	0	0%		0%
1.43 Alouette Lulu	41'000	29'600	72%	5'700	14%	5'700	14%	0	0%		0%
1.44 Sabot de Vénus	69'500	30'000	43%	8'500	12%	8'500	12%		0%	22'500	32%
2 Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	608'000	269'000	44%	169'250	28%	149'550	25%	20'200	3%	0	0
2.21 Chemin des Anabaptistes	32'000	11'000	34%	10'500	33%	10'500	33%	0	0%		
2.22 Excursions accompagnées	42'000	14'000	33%	14'000	33%	11'200	27%	2'800	7%		
2.23 Balisage de chemins existants pour le VTT	111'000	50'000	45%	31'000	28%	30'000	27%	0	0%		
2.24 Réseau équestre sur chemins existants	86'000	46'000	53%	20'000	23%	20'000	23%	0	0%		
2.25 gestion de la fréquentation	136'000	45'000	33%	45'000	33%	36'800	27%	9'200	7%		
2.26 Hébergement de groupes	8'000	3'000	38%	2'500	31%	2'000	25%	500	6%		
2.31 Programme d'entretien des chemins	52'000	17'500	34%	17'000	33%	13'800	27%	3'700	7%		
2.41 Autonomie énergétique	12'000	4'000	33%	4'000	33%	4'000	33%		0%		
2.51 Lignes de Bus	67'500	58'000	86%	4'750	7%	4'750	7%		0%		
2.52 Dépliant Lignes et Chemins	61'500	20'500	33%	20'500	33%	16'500	27%	4'000	7%		
3 Sensibilisation et éducation à l'environnement	198'000	77'500	39%	60'000	30%	48'300	24%	12'200	6%	0	0
3.11 Offre d'interprétation du territoire	99'000	32'000	32%	33'500	34%	26'800	27%	6'700	7%		
3.12 Semaine du Goût	19'500	6'500	33%	6'500	33%	5'200	27%	1'300	7%		
3.13 Participation à 7 journées thématiques	42'000	15'000	36%	13'500	32%	10'800	26%	2'700	6%		
3.21 Campagne éducative 2007-2008	37'500	24'000	64%	6'500	17%	5'500	15%	1'500	4%		
4 Management, communication et garantie territoriale	970'000	320'200	33%	324'400	33%	259'400	27%	66'000	7%	0	0
4.11 Charte	325'000	108'000	33%	108'000	33%	86'000	26%	23'000	7%		
4.12 Management	395'000	131'000	33%	132'000	33%	106'000	27%	26'000	7%		
4.21 Communication	208'000	68'000	33%	70'000	34%	56'000	27%	14'000	7%		
4.22 Réseau de Parcs	42'000	13'200	31%	14'400	34%	11'400	27%	3'000	7%		
4.31 Plan directeur Chasseral	0	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%		
5 Recherche	6'000	2'000	33%	2'000	33%	1'500	25%	500	8%	0	0%
5.11	6'000	2'000	33%	2'000	33%	1'500	25%	500	8%	0	0%

* Pour les projets qui concernent les deux cantons la répartition se fait sur la base BE = 80 % et NE = 20 % (voir détails en annexe) pour la participation cantonale

4.4 EXPLOITATION DE TOUS LES MOYENS D'AUTOFINANCEMENT

	Total	% par rapport au budget total
Ressources devant être mobilisées par le Parc	914'800	38.20%
Acquis financièrement	584'500	24.41%
Communes membres *	360'000 *	15.03%
Cotisations membres	48'000	2.00%
Fonds Suisse du Paysage GT	85'000	3.55%
Fonds de la chasse	15'000	0.63%
Fonds suisse du Paysage Sabot	7'000	0.29%
Raiffeisen	14'000	0.58%
Parc jurassien	2'500	0.10%
Fonds du sport BE	15'000	0.63%
Fonds de Loterie	20'000	0.84%
Suisse mobile	13'000	0.54%
Pro Natura sur projets	5'000	0.21%
Acquis valorisation	114'000	4.76%
Valorisation Region de montagnes (ARCJ et ARJB)	60'000	2.51%
Valorisation Pro Natura	30'000	1.25%
Valorisation Jura bernois Tourisme	15'000	0.63%
Valorisation AREC	6'000	0.25%
Valorisation prestataires semaine du goût	3'000	0.13%
A négociier	216'300	9.03%
Transporteurs	13'500	0.56%
Sponsor réseau équestre	18'000	0.75%
Ville Porte	75'000	3.13%
Billets bus	6'000	0.25%
Participation sorties thématiques	6'000	0.25%
Autres sponsors à trouver	97'800	4.08%

* l'engagement des communes est garanti pour 2008, pour les années suivantes le principe du soutien doit être validé par les corps législatifs

La montant des ressources pouvant être localisés localement est le facteur limitant l'activité du Parc – ces ressources devant atteindre au minimum 20 % du budget total.

Les montants indiqués ici représente plus de 38 %, mais correspondent au maximum qui pourra être atteint.

Il importe de rappeler ici que les communes n'ont guère la capacité financière de s'engager davantage au niveau financier. Globalement ce sont des communes aux capacités financières limitées et qui s'engagent aussi au travers d'autres organisations pour leur développement.